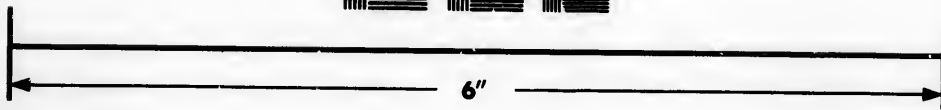
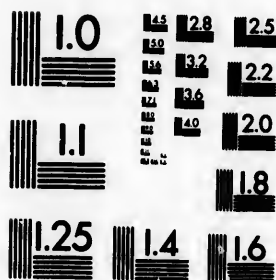


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
11  
12

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

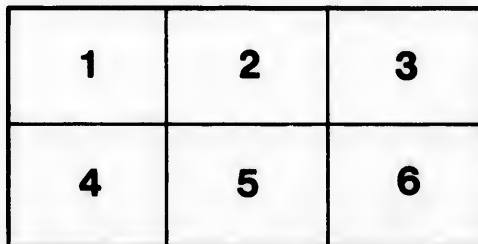
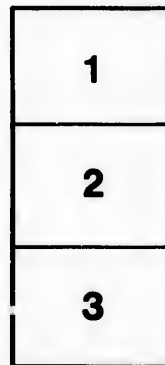
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

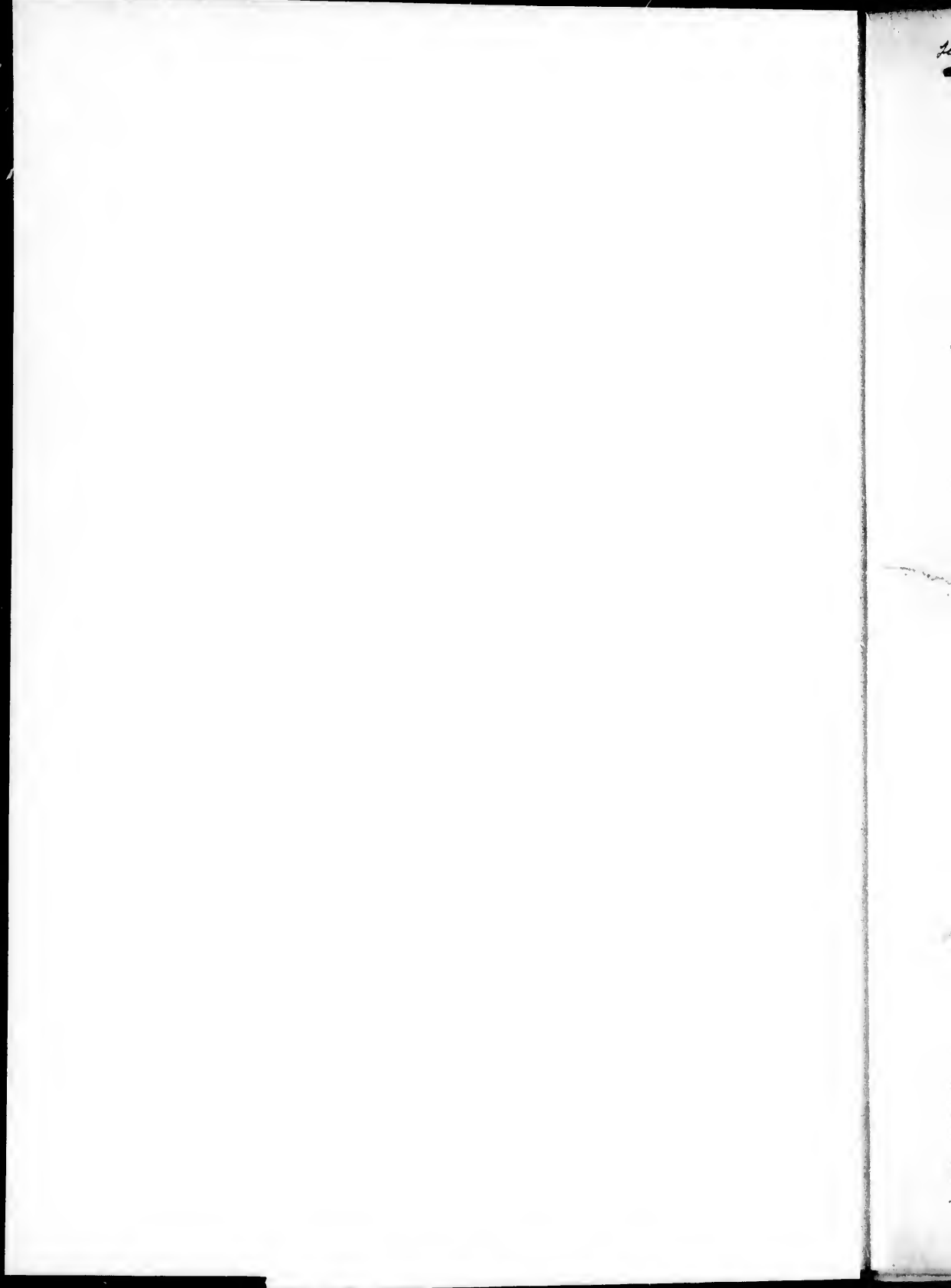
La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



COPIES DE COMMUNICATIONS OFFICIELLES,

# RAPPORTS

ET

## AUTRES DOCUMENTS

QUI ONT RAPPORT AUX EVENEMENTS QUI ONT EU LIEU LE 21 MAI  
1832, ET DURANT ET APRES L'ELECTION D'UN REPRESENTANT  
POUR LE QUARTIER OUEST DE LA DITE CITE.

No. 1.

MONTREAL,

COUR DES SESSIONS SPECIALES.

Jedi Soir, 26 Avril 1832.

PRESENS.

L'Honble. CHARLES W. GRANT  
" TOUSSAINT POTHIER  
" GEORGE MOFFATT  
AUSTIN CUVILLIER  
WILLIAM ROBERTSON  
BENJAMIN HOLMES  
JULES QUESNEL  
JOHN FISHER  
JOSEPH ROI  
WILLIAM HALL, Ecuers.

Les Magistrats ayant été informés qu'il était craindre qu'il n'arrivât des troubles sérieux dans le voisinage du Poll qui se tient maintenant pour l'élection d'un représentant pour le Quartier Ouest de cette Cité en conséquence d'émeutes qui ont eu lieu aujourd'hui, et qu'en outre certaines personnes s'organisaient et s'armaient de bâtons et autres armes dangereuses à la paix de la Cité ; il a été

*Résolu*, Que le Grand Connétable soit dépêché pour requérir la présence d'Hypolite St. George Dupré, Ecuier, Officier Rapporteur, pour savoir de lui si, à son avis, il est besoin de quelque assistance pour préserver la Paix de cette Cité ou pour l'aider dans aucune mesure pour la préservation de la Paix ou pour assurer le maintien de l'ordre dans les limites de sa juridiction.

M. St. George Dupré s'étant présenté, la question lui fut posée et il lui fut aussi intimé que sur sa demande les magistrats lui procureraient toute l'assistance dont il aurait besoin et qu'ils pourraient lui donner. M. St. George refusa l'assistance qu'on lui offrait. Il fut néanmoins informé qu'on recevrait toute demande par écrit de sa part, et qu'on y aurait égard s'il jugeait à propos de demander de l'assistance.

M. St. George étant sorti de la chambre, il fut résolu à l'unanimité, que dans l'opinion de cette assemblée, il est expédient d'assembler au moins cent Connétables Spéciaux, et qu'il soit pris immédiatement des

mesures pour effectuer l'objet de l'assemblée, et que les Magistrats se réunissent demain dans cette Chambre pour recevoir toute demande ou requisiion pour la préservation de la Paix, pour assementer des Connétables et donner les ordres nécessaires.

MONTREAL,

COUR DES SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

Samedi, 28 Avril, 1832.

PRESENS,

L'Honble. CHARLES W. GRANT  
" TOUSSAINT POTHIER  
" GEORGE MOFFATT  
" J. P. S. DE BEAUJEU  
" PIERRE DE ROCHERLAVE  
" JOHN MOLSON  
WILLIAM ROBERTSON  
AUSTIN CUVILLIER  
BENJAMIN HOLMES  
JOHN FISHER  
PETER LUKIN  
JULES QUESNEL  
JOHN MCKENZIE  
WILLIAM HALL  
A. L. McNIDER  
JOSEPH ROY, Ecuers.

Le Greffier de la Paix mit devant cette assemblée une lettre d'Hypolite St. George Dupré, Ecuier, Officier Rapporteur pour le Quartier Ouest de la Cité de Montréal, laquelle lettre est comme suit :—

MONTREAL, 28 Avril, 1832.

Six heures du Matin.

MONSIEUR,

Si les Magistrats pouvaient m'envoyer une centaine ou 150 à 200 Connétables Spéciaux et parmi un grand nombre de *Canadiens* et d'*Irlandais* sous la direction de Mr. Delisle le Grand Connétable, je crois que je pourrais maintenir plus aisément au Poll la Paix, et la liberté de voter sans crainte à tous les Electeurs. Je serai prêt à les accompagner au Poll à neuf heures, si

on le désire, veuillez communiquer cette lettre avec autant de promptitude que possible.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé) H. St. GEORGE,  
Officier Rap.

JOHN DELISLE, Ecuyer, }  
Greffier de la Paix. }

N. B. Si Mr. Fliun et quelques-uns des D'Aubreville &c. étaient parmi les Connétables, il faudrait les retrancher.

Les Connétables doivent avoir leurs bâtons de Connétables.

*Résolu*, à l'unanimité, que la demande de M. St. George soit accordée.

Le Grand Connétable fut appelé et reçut ordre de prendre avec lui tous les Connétables, hommes du Guet, et Connétables Spéciaux déjà assermentés, et de se readre avec eux environs du Poll, de faire halte en cet endroit et d'informer l'Officier Rapporteur de son arrivée avec son parti, sous la direction duquel Officier Rapporteur il doit agir.

*Résolu*, Qu'il soit pris sur le champ des mesures pour assermenter un nombre additionnel de connétables Spéciaux.

M. Pierre Jacques Beaudry ayant rapporté aux Magistrats qu'hier au soir il était présent à

où il entendit M. Lafontaine et M. Chérier recommander de s'emparer du Poll le lendemain matin et dans le cas où des connétables Spéciaux s'y montreraient, à moins que ce ne fût à la requisition de l'Officier Rapporteur, de les chasser du Poll, et qu'à tout événement il était nécessaire d'en garder la possession; l'opinion unanime de l'assemblée fut que M. Beaudry devrait rapporter sous serment ce qui s'était passé.

" Messieurs Mills, Charles Bowman, et Ravens ayant été assaillis et battus cruellement à quelque distance du Poll, à mon insu, Jeudi soir, comme il me l'a été attesté hier sous serment, et rapport n'ayant été fait que plusieurs scènes de cette espèce se passaient dans le voisinage du Poll, sans qu'il soit en mon pouvoir, par ma seule autorité, de prévenir de semblables désordres, je m'adresse à Messieurs les Magistrats, les priant de prendre des mesures efficaces et promptes pour maintenir, pendant la durée de la présente élection, l'ordre, la paix et la tranquillité dans les environs et près du Poll qui doit se tenir aujourd'hui et les jours suivants sur la place d'Armes près de la Banque, dans la maison de la pompe à feu N<sup>o</sup>. 1, autorisant Messieurs les Magistrats à cet effet, s'il est nécessaire."

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et obéissant serviteur

(Signé)

H. St. GEORGE DUPRE,  
" Officier Rapporteur pour le Quartier  
" Ouest de Montréal.

John Delisle, Ecuyer, }  
Greffier de la Paix. }

*Résolu*, Que le Grand Connétable prenne les moyens de notifier immédiatement à tous les Connétables Spéciaux et Hommes du Guet l'ordre de s'assembler sans délai et de se réunir aujourd'hui dans la Cour du Palais de Justice pour être mis sous la direction d'un ou de deux Magistrats ou sous les ordres du Grand Connétable pour être conduits au poll ou auprès, près de la Place d'Armes de cette Cité, en conformité à la demande contenue dans la lettre de l'Officier Rapporteur, et que les dits Connétables Spéciaux et Hommes du Guet se rendent tous les jours à neuf heures du matin dans la Cour du Palais de Justice, pendant la tenue du dit Poll.

Cette assemblée est ajournée jusqu'à neuf heures de Lundi prochain.

## MONTREAL,

### COUR DES SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX,

Samedi, 5 Mai, 1832.

#### PRESENS.

L'Honorable GEORGE MOFFATT,  
" TOUSSAINT POTHIER,  
" JOHN MOLSON,  
" PIERRE DE ROCHEBLAVE,  
AUSTIN CUVILLIER,  
JOSEPH ROY,  
A. L. McNIDER,  
JULES QUESNEL,  
JOHN FISHER,  
JOSEPH MASSON, Ecuyers.

Le Greffier de la Paix mit devant cette assemblée une lettre reçue ce jour de H. St. George Dupré, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le Quartier Ouest de cette cité, laquelle est comme suit :—

Montréal, 5 Mai, 1832

## MONSIEUR,

Je vous prierais de soumettre à Messrs. les Magistrats cette lettre que j'ai l'honneur de vous adresser. Messieurs

### COUR DES SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

Samedi, 5 Mai, 1832.

8 heures P. M.

#### PRESENS.

L'Honorable CHS. W. GRANT,  
" TOUSSAINT POTHIER,  
" GEORGE MOFFATT,  
" PIERRE DE ROCHEBLAVE,  
JOSEPH SHUTER,  
A. L. McNIDER,  
PIERRE LUKIN,  
JULES QUESNEL,  
JOSEPH ROY,  
BENJAMIN HOLMES,  
JOHN FISHER, Ecuyers.

Les Magistrats se sont assemblés ce soir en conséquence du rapport qu'a fait le Grand Connétable de ce District, lequel ayant exposé qu'en conformité à l'ordre qui lui avait été donné de notifier aux Connétables Spéciaux

ciaux l'ordre de se réunir aujourd'hui dans la Cour du Palais de Justice pour se rendre au Poll qui se tient maintenant pour le Quartier Ouest de cette Cité, et que trouvant qu'ils étaient en trop petit nombre, ils avaient refusé d'agir.

Le Greffier de la Paix mit devant l'Assemblée le document suivant :—

A leurs Honneurs les Magistrats de la Cité de Montréal.

Nous les Citoyens Soussignés étant assermentés pour agir et agissant en la capacité de Connétables Spéciaux, demandons à faire à vos Honneurs la représentation suivante, savoir :

Qu'en plusieurs occasions nous avons été appelés de concert avec nos Concitoyens, à remplir un devoir que nous croyons être obligatoire pour tous, celui d'aider et assister le pouvoir Civil dans tous les cas, et nous sommes fâchés dans l'occasion présente comme dans des précédentes, de n'avoir pas été appuyés par le corps de ceux qui ont été légalement sommés d'agir de concert avec nous ; C'est pourquoi.

Nous prions humblement vos Honneurs d'exercer leur autorité en faisant venir un nombre suffisant de Citoyens respectables pour maintenir la Paix dans cette circonstance urgente.

(Signé.)

*James Casuel,  
William Gay,  
William Christie,  
Isaac Aaron,  
Archibald Hume,  
George McDonald,  
William Fisher,  
Samuel Stone,  
Charles Wand,*

*Thomas White,  
George Constable,  
Alexr. Forbes,  
Henry Musson,  
Samuel Bowstead,  
George Munro,  
John Jones,  
R. Campbell,  
William Snaith.*

Sur quoi M. Moffatt fit motion, secondé par M. Shuter, qu'il soit pris immédiatement des mesures pour porter le nombre des Connétables Spéciaux jusqu'à deux cent cinquante, et que cent cinquante de la dite force *Connétableire*, soient placés devant l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine de cette Cité, lundi prochain au matin, sous les ordres immédiats de trois Magistrats. Qu'une semblable force soit aussi assemblée, au soleil couché, lundi prochain et les jours suivans, au Palais de Justice, à la fin d'établir une patrouille de nuit pour maintenir la paix et le bon ordre dans la Cité. Cette motion est adoptée par une majorité de huit, MM. Roy & Lukin refusant d'y accéder.

*Résolu*, Que les Messieurs suivans soit priés de se rendre aux jours suivans, à neuf heures du matin, pour prendre la direction des connétables spéciaux assermentés pour maintenir la paix et le bon ordre, à ou près du Poll, qui se tient maintenant pour le Quartier Ouest de cette cité.

Lundi 7—Les Honbles. C. W. GRANT et T. POTHIER, et WILLIAM HALL, Ecuyer.

“ “ le soir, les Honbles. FORSYTH, McKENZIE et JOSEPH ROY, écuyers.

Mardi le 8—Les Honbles. MOFFATT, DE BEAUJEU et PIERRE LUKIN, écuyers.

“ “ le soir, J. BOUTHILLIER, J. MACKENZIE, et JOBIN, écuyers.

Mercredi le 9—L'Hon. DE ROCHEBLAVE, ROBERTSON et MASSON, écuyers.

“ “ le soir, JOSEPH SHUTER, PHON. MOLSON et A. L. McNIDER, écuyers.

Jeudi 10—A. CUVILLIER, JOHN FISHER et JULES QUESNEL, écuyers.

*Résolu*, Qu'une assemblée des Magistrats de cette cité soit tenue lundi prochain, à neuf heures du matin, à la fin d'adopter des mesures pour assurer la tranquillité et le maintien de la paix dans la cité de Montréal.

MONTREAL.

COUR DES SESSIONS SPECIALES,

Lundi, 7 Mai, 1832.

PRESEN.,

L'Honble. CHS. W. GRANT,  
“ JOHN MOLSON, père,  
WILLIAM ROBERTSON,  
AUSTIN CUVILLIER,  
JOSEPH SHUTER,  
PIERRE LUKIN,  
JOSEPH MASSON,  
JOSEPH ROY,  
JULES QUESNEL,  
BENJAMIN HOLMES,  
A. L. McNIDER,  
JOHN MCKENZIE, Ecuyers.

Cette assemblée est convoquée à la fin d'adopter des mesures pour assurer la paix et la tranquillité de la Cité de Montréal.

L'Honble. Chs. W. Grant laissa la Chambre.

M. CUVILLIER fit motion, secondé par M. Quesnel, que les Résolutions passées par les Magistrats, Samedi dernier au soir, soient mises à exécution. Cette motion passée à une majorité, MM. Lukin, Roy et Molson n'y accédant pas.

*Résolu*, Que MM. Quesnel, Holmes et Shuter prennent le commandement des Connétables Spéciaux aujourd'hui.

Dimanche, 20 Mai, 1832.

Le Greffier de la Paix ayant mis devant nous, soussignés, Juges de Paix pour le District de Montréal, une lettre à lui adressée par Hypolite St. George Dupré, éc. Officier Rapporteur pour le Quartier Ouest de la Cité de Montréal, dont suit une copie, savoir :

MONTREAL, 19 mai, 1832.

Monsieur,

Si les Magistrats voulaient m'envoyer les Connétables au Poll, Lundi matin, avant l'ouverture, qui se fera à huit heures du matin, j'en ai un besoin immédiat, pour maintenir la paix.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé) H. ST. GEORGE DUPRE,  
Officier Rapporteur,  
Quartier Ouest.

J. Delisle, éc.

Greffier de la Paix,  
&c. &c.

*Ordonné*, Que le Grand Connétable notifie aux Connétables Spéciaux l'ordre de s'assembler au Palais de Justice, demain, le 21 courant, à sept heures et demie du matin, pour se rendre à ou près du Poll qui se tient maintenant pour le Quartier Ouest de cette Cité.

(Signé) P. De Rocheblave, J. P.  
Joseph Masson, J. P.  
Benjamin Holmes, J. P.

MONTREAL



## COUR DES SESSIONS SPECIALES Hypolyte St. George Dupré, écr.

Dimanche, 20 Mai, 1832.

Monsieur,

7 heures, P. M.

PRESENS,

L'Honble. GEORGE MOFFATT,  
 Pr. DE ROCHEBLAVE,  
 WILLIAM ROBERTSON,  
 AUSTIN CUVILLIER,  
 BENJAMIN HOLMES,  
 A. L. McNIDER,  
 JOSEPH MASSON,  
 JULES QUESNEL,  
 JOHN FISHER,  
 PIERRE LUKIN,  
 JOSEPH ROY, Ecuyers.

Le Greffier de la Paix informa l'assemblée, qu'elle était appelée pour prendre en considération deux lettres reçues ce jour, de H. St. George Dupré, écuyer, Officier Rapporteur, pour le Quartier Ouest de cette Cité, lesquelles furent lues et sont comme suit :

MONTREAL 22 Mai, 1832.

MONSIEUR,

Hier au soir n'ayant pas voulu soumettre mon interprétation de la Loi à la volonté de Mr. Tracey, et de ses partisans, il s'en est suivi du tumulte, et j'ai été bien près d'être assailli, comme le Grand Connétable qui était présent, pourra vous le dire : Mr. Tracey lui-même m'a insulté comme Officier Public, m'a menacé de m'obliger par la force à faire sa volonté, ainsi qu'un Irlandais qui a sauté dans la bâtisse où se tient le Poll. Des motifs de prudence m'ont fait remettre à un autre Tribunal, la justice qui m'est due comme Officier Public.

La lettre ci-jointe que je reçois à l'instant vous fera sentir la nécessité de l'interposition des Magistrats et de leur assistance.

Je vous prie donc de convoquer une assemblée sans délai des Magistrats pour aujourd'hui, de leur soumettre ma lettre. Que je crois impossible de continuer l'Élection sans avoir au dedans du Poll une force suffisante de Connétables avec leurs bâtons de connétables pour les distinguer, et si un ou deux Magistrats se mettaient à leur tête, cela me serait aussi d'un grand secours.

Il est aussi nécessaire que cela soit fait avec la plus grande activité et il faudrait absolument que les Connétables fussent rendus dix minutes avant huit heures du matin au Poll, le Poll s'ouvrira à huit heures justes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé) H. St. GEORGE DUPRÉ,

Officier Rapporteur,  
Quartier Ouest.John Delisle, écuyer,  
Greffier de la Paix.

Mon-

En conséquence des violences qui ont été commises hier au Poll, et d'informations certaines que nous avons reçues du Capt. Spencer qui demeure vis-à-vis de Mr. Tracey, que Mr. Tracey entend demain se mettre à la tête d'un parti nombreux de personnes disposées à commettre les plus grands outrages, nous nous trouvons dans la nécessité de vous requérir de prendre les mesures nécessaires pour nous protéger, étant persuadés que sans une force de Connétables imposante placée dans les environs même du Poll et prête à agir au premier moment, nos vies seront en danger ; vous devez être vous-même convaincu d'après ce qui s'est passé hier, et d'après tout ce qui est arrivé pendant cette Élection, qu'il est absolument nécessaire que des mesures rigoureuses soient prises pour maintenir la Paix et protéger les amis de Mr. Bagg. C'est même le bruit courant de la ville, et l'opinion de tous les personnes respectables qui supportent Mr. Bagg, qu'on fera demain de plus grandes tentatives de violence, qu'il ne s'en est encore commises depuis le commencement de l'Élection. Dans le cas où vous jugeriez à propos de convoquer une assemblée des Magistrats, nous sommes prêts à décliner sous serment, la manière insultante dont vous avez été vous-même traité par Mr. Tracey, et il n'y a point de doute qu'ils seront prêts à employer tous les moyens que la loi leur donne pour vous soutenir dans l'exercice libre de vos fonctions.

Nous sommes avec considération,

Vos très humbles, et

Obéissans serviteurs,

(Signé) P. BIBAUD,  
 CHS. T. GREECE,  
 WILLIAM RYAN,  
 STANLY BAGG,  
 P. E. LECLERC.

Sur quoi il fut Résolu à l'unanimité que Soixante Connétables soit envoyés au Poll demain, à sept heures et demie, pour être à la disposition de l'Officier Rapporteur, et qu'ils soient accompagnés par le Grand Connétable, et que Cent, ou autant qu'on pourra s'en procurer, n'excédant pas ce nombre, soient postés devant l'Eglise paroissiale sous la direction de deux Magistrats.

Résolu, que l'Honorable George Moffatt et Joseph Masson, écuyer, soit priés d'aller prendre le commandement des dits Connétables dans la matinée, et que Benjamin Holmes, et P. Lukin, écuyers, soient priés d'en prendre charge dans l'après-midi.

Résolu, que l'Honorable Pierre De Rocheblave et John Fisher, écuyer, prennent le commandement des Connétables mardi prochain, dans l'après-midi, et que l'Honorable John Forsyth et Jules Quesnel, écuyer, en prennent charge le même jour dans l'après-midi.

M. Roy ici retira de l'assemblée.

Résolu, qu'il soit notifié aux hommes du Guet qu'ils aient à se présenter demain à la même heure.

Résolu, (M. Lukin étant le seul qui s'y oppose,) qu'il est expédient de requérir le commandant de la Garison de renforcer la principale garde d'une compagnie du 15e.

Régiment

Régiment sous les ordres d'un Capitaine avec instruction de se tenir prêt à agir lorsqu'il en sera requis par un Magistrat, à la fin d'aider la force civile à supprimer toute émeute qui pourra arriver en conséquence de l'Éjection pendant pour le quartier ouest de cette Cité.

*Résolu*, que l'Honorable G. Moffatt et le Dr. William Robertson deux des Magistrats, ici présents, soient priés de se rendre en personne auprès du Commandant et de lui communiquer les désirs de cette assemblée tels qu'exprimés dans la résolution précédente.

*Resolu*, qu'une copie des deux résolutions précédentes certifiée par le Greffier de la Paix soit envoyée au Lieutenant Colonel McIntosh de bonne heure demain matin.

*Résolu*, qu'il soit envoyé quatre personnes pour avertir les Connétables de bonne heure demain matin, avec instruction de leur notifier l'ordre de se rendre au Bureau de la Paix à sept heures du matin, et que s'ils ne viennent pas, on procédera contre eux suivant la loi, et les Connétables qui feront cette notification aux Connétables Spéciaux sont requis de donner une liste des noms de ceux ainsi sommés.

## MONTREAL.

### COUR DES SESSIONS SPECIALES.

Lundi, 21 Mai, 1832.

6 heures P. M.

PRESENS,

L'Honble. GEORGE MOFFATT }  
 PIERRE LUKIN } Ecuyers.  
 BENJAMIN HOLMES, }

*Résolu*, qu'une assemblée spéciale des Magistrats de cette cité soit convoquée pour ce jour à sept heures ce soir pour affaires d'urgence, la session devant se tenir dans la Chambre des Magistrats au Palais de Justice.

## MONTREAL,

### COURS DES SESSIONS SPECIALES.

Lundi, 21 Mai, 1832.

7 heures P. M.

PRESENS,

L'Honble. JOHN FORSYTH  
 " GEORGE MOFFATT  
 " SAVEUSE DE BEAUJEU  
 " PIERRE DE ROCHERLAVE  
 AUSTIN CUVILLIER  
 WILLIAM HALL  
 A. L. McNIDER  
 JOHN FISHER

BENJAMIN HOLMES  
 JULES QUESNEL  
 JOSEPH MASSON,  
 ANDRÉ JOBIN  
 JOSEPH ROY  
 PIERRE LUKIN  
 JOSEPH SHUTER, Ecuyers.

*Résolu*, que les Conseils du Roi soient requis d'assister à cette assemblée; en conséquence on envoya quérir MM. Sewell et O'Sullivan.

*Résolu*, qu'il soit immédiatement envoyé un message auprès de H. St. George Dupré, Ecuyer, Officier Rapporteur pour le Quartier Ouest de cette Cité, pour le requérir d'assister à cette assemblée.

L'affidavit de M. James Fraser fut présenté et lu. Etant interrogé il dit qu'il ne connaissait pas les personnes nommées dans son affidavit. Que plusieurs groupes se formaient dans le faubourg St. Antoine.

M. Masson fit motion de résoudre que le pouvoir civil étant insuffisant pour maintenir la paix de la Cité, il est expédient de requérir le Commandant de fournir un fort Piquet à la fin de faire la patrouille dans les rues pendant la nuit, laquelle motion fut agréée (M Roy seul s'y opposant).

*Résolu*, A l'unanimité, qu'on envoie quérir le Major Gregory pour s'assurer s'il est possible d'avoir quelques hommes à cheval pour agir de concert avec le piquet d'Infanterie du Lieutenant Colonel McIntoch.

*Résolu*, A l'unanimité, que trois Magistrats soient requis de se joindre à l'Officier commandant la force Militaire en devoir cette nuit, à la fin de se consulter et de s'aviser avec le dit officier pour la sûreté de la Cité, et pour maintenir la tranquillité. M. l'Officier Rapporteur ayant été introduit il dit, qu'il ne s'était pas encore décidé à clôturer le Poll, ni à continuer l'Election; avec l'assistance de trois ou quatre citoyens respectables il pourrait peut-être continuer l'Election sans connétables. Après considération, l'Officier Rapporteur conclut à continuer l'Election et adressa la note suivante aux Magistrats :

MONTREAL, 21 Mai 1832.

MESSIEURS,

M. Joseph Roi et M. Jobin voulant bien à ma requi-sition et promettant d'aller faire tous leurs efforts pour maintenir la Paix au Poll, peut-être que ce moyen pourrait réussir, mais je prierais Mrs. les Magistrats de tenir des Connétables prêts à demande.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs,

votre très humble serviteur,

(Signé) H. St. GEO. DUPRE,  
 À Messieurs les } Officier Rap.  
 Magistrats. }

Malo dit que sur la place d'Armes, il avait entendu dire qu'on allait essayer de mettre le feu à la ville &c.

M. Hall consentit à aller au piquet et à rester avec l'officier pendant la nuit.

Messieurs Jobin et Lukin se retirent.

MONTREAL,

COUR DE SESSION SPECIALE,

MARDI, 22 Mai, 1832.

PRESENS,

L'Honorable GEORGE MOFFATT  
" PIERRE DE ROCHEBLAVE  
WILLIAM ROBERTSON, Ecuycrs.

*Résolu*, Qu'une assemblée des Magistrats de cette Cité soit convoquée aujourd'hui à trois heures après-midi pour pourvoir à la tranquillité et à la paix de la ville et pour d'autres affaires.

MONTREAL,

COUR DE SESSION SPECIALE,

MARDI, 22 Mai, 1832.

3 heures, P. J.

PRESENS,

L'Honble. GEORGE MOFFATT  
" PIERRE DE ROCHEBLAVE  
WILLIAM ROBERTSON  
JULES QUENNEL  
JOHN FISHER  
JOHN MCKENZIE  
BENJAMIN HOLMES  
JOSEPH ROI  
A. C. McNIDER  
ANDRE' JOBIN, Ecuycrs.

*Résolu*, Qu'une liste des noms des personnes qui étaient présentes pendant l'émeute, à la place d'Armes, et dans la rue St. Jacques, lundi le vingt-unième jour de Mai courant, soit envoyée au Coronaire, à la fin d'établir la vérité à l'égard de l'affaire et de l'issue d'icelle.

Mr. Roy et Mr. Jobin étant les seuls qui s'y opposèrent.

*Résolu*, Que le Greffier de la Paix est par le présent autorisé à mettre devant le Coronaire, s'il en ait requis par cet officier, une copie des divers procédés qu'ont adoptés les Magistrats pendant l'Election actuelle pour le Quartier Ouest de cette Cité, de même que les diverses communications de la part de l'Officier Rapporteur. Passé à l'unanimité.

M. Roy se retire.

*Résolu*, Que les Messieurs qui ont signé la lettre en date du vingt Mai, transmise aux Magistrats par l'Officier Rapporteur, soient priés conformément à leur offre, de donner sous serment le rapport qui y est contenue, et que le Capitaine Spences, dont le nom est aussi mentionné dans la dite lettre, soit aussi prié de produire son affidavit à l'effet mentionné dans la dite lettre; savoir: P. Bibaud, S. Bagg, William Ryan, Chs. T. Greece, P. E. Leclerc.

*Résolu*, Que le Greffier de la Paix adresse une lettre au Secrétaire Civil l'informant qu' aussitôt que les documents relatifs aux procédés des Magistrats touchant la dernière Election pour le Quartier Ouest de cette Cité seront préparés il en sera transmis une copie pour l'information de Son Excellence.

L'Honorable Lewis Gagy, Shériff de ce District, s'étant rendu auprès des Magistrats conformément à leur demande, on l'informa qu'il serait nécessaire pour conserver l'ordre, et pour la sûreté de la cité, de faire la patrouille dans les rues, ou d'organiser un corps nombreux de connétables pour cette fin. Le Shériff dit, qu'il était hors de son pouvoir de prendre une précaution si nécessaire, n'étant revêtu d'aucune autorité qui lui permit de prendre les mesures qu'il croyait nécessaires.

M. A. Jobin s'opposa à la dite résolution et se retira.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de cette assemblée, qu'il est encore nécessaire de prendre des mesures de précaution extraordinaires pour maintenir la paix publique, — il est en conséquence ordonné, qu'il soit fait application au Commandant, lui demandant de renforcer la garde principale d'un Piquet sous le commandement d'un Capitaine pour y rester depuis le soleil coucher jusqu'au jour, et qu'un Magistrat s'y rende pour s'aviser avec l'Officier de Garde, et que le Major Gregory soit prié d'envoyer six hommes faire le même devoir qu'il a entrepris la nuit dernière.

M. McKenzie fut nommé, et il consentit à être le Magistrat de service pour cette nuit.

*Résolu*, Qu'une copie de la Résolution précédente soit envoyée immédiatement par le Greffier de la paix au Lieutenant Colonel McIntosh.

*Résolu*, Qu'il soit intimé au Colonel Guy, que dans l'opinion de cette assemblée, il sera nécessaire de faire la Patrouille dans les rues, et il est instamment recommandé, qu'un corps de Miliciens de pas moins de quarante à cinquante hommes, sous le commandement d'un Capitaine ait ordre de la faire la nuit, tant que durera l'excitation actuelle, et que le commandant de la Milice, le Col. Guy, soit, et il est par le présent sollicité, de se conformer aux recommandations des Magistrats.

*Résolu*, Qu'une assemblée spéciale des Magistrats de cette Cité, soit convoquée pour demain à midi, pour affaires importantes.

MONTREAL,

COUR DES SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

MERCREDI, 23 Mai, 1832.

PRESENS,

L'Honble. TOUSSAINT POTIER  
" JOHN FORSYTH  
" GEORGE MOFFATT  
" PIERRE DE ROCHEBLAVE  
" JOHN MOLSON  
WILLIAM ROBERTSON  
AUSTIN CUVILLER  
BENJAMIN HOLMES  
JOHN FISHER  
JOSEPH SHUTER  
JULES QUENNEL

Ré-

Jon.

JOSEPH MASSON  
JOSEPH ROY  
A. L. McNIDER  
ANDRÉ JOBIN, Ecuycrs.

Messieurs Roy et Jobin se retirèrent.

Le rapport de William Robertson et de Benjamin Holmes, écuycrs, qui a rapport à l'émeute qui eut lieu Lundi dernier, près du Poll, pour le Quartier Ouest de cette Cité, suit reçu.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de cette assemblée, qu'il est encore nécessaire de prendre des précautions extraordinaires pour maintenir la paix publique.

Il est en conséquence ordonné qu'il soit fait application au commandant, de reforcer la garde principale d'un Piquet sous les ordres d'un Capitaine, pour y rester depuis le soleil coucher jusqu'au jour le lendemain, et qu'un Magistrat soit présent pour s'aviser avec l'Officier commandant, et que le Major Gregory soit prié d'envoyer six hommes pour faire le même devoir qu'il a rempli la nuit dernière.

M. Molson fut nommé et consentit à être le Magistrat en surveillance pour cette nuit.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé immédiatement au Lieutenant Colonel McIntosh, copie de la résolution précédente, par la Greffier de la Paix.

Pour copie conforme à l'original,

(Signé) J. DELISLE,

G. P.

No. 2

*RAPPORT des circonstances qui ont accompagné les Emeutes de Lundi, 21 Mai, 1832.*

A deux heures vingt-minutes de l'après-midi du lundi, 21 Mai, 1832, je relevai Benjamin Holmes, Ecuycr, qui avait été jusqu'à cette heure avec M. Lukin en service avec les Connétables Spéciaux à l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, sur la Place d'Armes, près de l'endroit où se faisait l'élection pour le Quartier Ouest de cette Cité. A ce temps la foule rassemblée autour du Poll était tranquille et paisible, et continua de l'être pendant environ une demi-heure, à l'exception de cris et d'acclamations de temps en temps; à trois heures moins un quart on commença à se battre de l'autre côté de la Place (square) près du Poll, une grande foule de monde traversa en courant la place jusque près du mur qui enclot l'espace qui est devant l'Eglise. M. Lukin, l'autre Magistrat en devoir, et moi, avec quelques Connétables Spéciaux qui étaient près de nous, nous courûmes pour essayer de délivrer un homme du milieu de la foule, qui paraissait le battre. Il fut délivré et courut de nouveau à travers la place; l'Officier de Paix fut assailli dans l'exécution de son devoir, des mouvements tumultueux et des rixes commencèrent en différentes parties de la Place; nous essayâmes d'y mettre fin, et pendant que nous y travaillions, nous fûmes rudement traités, heurtés et frappés. Cet état de tumulte et d'émeute continua l'espace de 15 à 20 minutes, plusieurs personnes, cométables et autres, furent pendant ce temps frappés et sévèrement battus. En m'échappant de la foule, près de la maison de M. Rt.

Henderson, je vis un parti de soldats sur la place près de la rue Notre Dame, amenés, à ce que j'appris par John Fisher, Ecuycr, J. P. Pen de temps après M. Lukin et moi allâmes vers eux. L'Officier Commandant me dit que si l'assistance militaire était nécessaire pour maintenir la Paix, il faudrait une requisition par écrit de deux Magistrats. M. Lukin et moi, quoique nous ne les eussions pas envoyés chercher personnellement, nous consentâmes, attendu qu'il nous était impossible de maintenir la Paix avec la force de Connétables sous nos ordres, à signer sur la champ la requisition; nous le fîmes et nous la délivrâmes à l'Officier Commandant du parti. Comme il continuait à y avoir du tumulte près de la maison de M. Henderson, de compagnie avec M. Lukin et M. Holmes, tous deux Magistrats, je lus l'acte d'émeute (*riot act*) vers trois heures et un quart; la tranquillité s'étant rétablie pour le moment, nous dîmes au militaire de se retirer sous le Portique de l'Eglise, la pluie tombant alors en abondance; ils y trouveraient quelque abri et seraient éloignés de la foule. Ils avancèrent en cet endroit jusqu'à ce qu'ils en fussent appelés après la clôture du Poll à 5 heures. Des mouvements tumultueux, un grand bruit et une rixe commencèrent alors près de la Banque de Montréal et de la maison de M. Henderson, l'Honorable G. Moffatt (qui était arrivé sur la place quelque temps auparavant) se rendit avec M. Lukin et les Connétables là où étaient le tumulte et la rixe. Le bruit et les vociférations allèrent en augmentant jusqu'au point à devenir effroyables; un nombre de Cométables et autres se précipitèrent, en cherchant un refuge, dans la place comprise dans l'enclos qui est devant l'Eglise; je courus à uno des portes pour voir ce qui se passait dehors, et je vis des gens fuyant en tous sens sur la place, poursuivis par une foule qui leur jetaient des pierres: on entendit un bruit de vitres cassées et de portes ou contrevens de fer de l'autre côté de la Place. Je vis un homme étendu dans la rue comme mort près du magasin d'épicerie et de boissons de M. Henderson, qui était la maison attaquée. M. Shuter, Magistrat, traversa la Place en courant et cria "pour l'amour de Dieu faites sortir les troupes, la populace assassine le peuple et a commencé à attquer les maisons." Au même instant je vis M. Moffatt venir en toute hâte vers moi, et, comme je le pensais, nous faisant signe de la main d'avancer. Je parlai au Col. McIntosh, et lui demandai de faire sortir les troupes pour abattre l'émeute et sauver la vie et les biens des citoyens alors en danger, attendu qu'il n'était pas au pouvoir de l'Autorité Civile de le faire, ou lui adressai d'autres paroles à cet effet. Les troupes avancèrent et se formèrent en ligne devant la maison du Dr. Arnoldi. Une foule considérable de monde se battait alors et jetaient des pierres devant la Banque. Les troupes avancèrent de ce côté, plusieurs Connétables Spéciaux et autres se précipitèrent alors en avant, la populace dans la rue St. Jacques commença à se retirer dans la direction du Marché à foin, lorsqu'ils virent les Connétables avancer suivis du militaire; plusieurs des Officiers de Paix étant devant, je fis tous mes efforts pour les faire passer en arrière des troupes. La populace en retraite fit volte face, attaqua et repoussa les citoyens, qui de même que le militaire furent exposés à une grêle de pierres continuelle qu'on jetait sur eux. Pendant que j'étais en avant ramenant le peuple, je fus obligé de me retirer deux ou trois fois, à cause du nombre de pierres qui volaient de tout côté, et plusieurs Cométables Spéciaux furent frappés et renversés par les pierres, et quelques-uns reçurent des contusions et blessures sévères. Les troupes étaient également exposées lorsqu'elles furent arrivées à environ cent verges au delà de la rue St. François Xavier; la rangée de front du militaire tira une décharge, la populace leur ayant auparavant tiré et leur tirant en ce moment des pierres. Alors la populace s'écouta à l'instant le long de la rue St. Jacques vers le Marché à foin et paraissait se disperser promptement

Hec-

La

La conséquence du feu fut la mort de quelques-uns, tandis que d'autres furent blessés. Il fut pris pour préserver la Paix et la tranquillité pendant la nuit et subséquemment des mesures qui heureusement jusqu'à présent ont prévenu le retour d'émeutes et tout dommage ultérieur aux personnes et aux propriétés, malgré les menaces qui ont été faites à cet effet.

(Signé)

WM. ROBERTSON, J. P.

Montréal, 23 Mai, 1832.

Pour copie conforme,

JOHN DELISLE.

G. P.

No. 3.

Conformément aux résolutions prises par les Magistrats assemblés en Session Spéciale, Dimanche au soir le 20 du courant, j'allai le Lundi matin suivant, relever l'Honble. George Moffat, et prendre la direction des Connétables Spéciaux sur le terrain de l'Eglise Catholique Romaine pour maintenir la paix publique. A deux heures, P. M. il n'était que trop évident, d'après les cris et le rassemblement du monde autour du Poll, qu'il allait s'élever quelque trouble.

P. Lukin, écuyer, le Magistrat qui avait, avec moi, la direction des Connétables, n'avait pas cru jusqu'alors qu'il y aurait des troubles, en revenant de son Bureau, où il était allé pour signer quelques certificats, il me dit qu'il régnait beaucoup d'agitation, et qu'il en craignait les suites.

Etant convenu avec le Dr. W. Robertson, qu'il me relèverait, ce Magistrat se rendit à la porte de l'Eglise vers deux heures et quarante minutes, sur quoi je remarquai que jusqu'alors tout était assez tranquille, mais je craignais que la tranquillité ne continuât pas. Je lui montrai l'ordre qui avait été préparé pour appeler le militaire, observant, que comme j'étais sur le point de partir, il aurait à en signer un pour lui-même. Il pleuvait fort, il me pria de le faire copier et de le lui envoyer pour qu'il le signât, en cas qu'il devint nécessaire, ce que je fis.

Peu de temps après, m'étant retiré à mon Bureau dans la Banque, le Dr. Robertson entra avec précipitation, pour avoir une copie de la requisition mentionnée, et il dit qu'il craignait fort d'être forcé à user de mesures violentes.

Je lui demandai s'il avait avec lui l'Acte d'Emeute, (Riot Act.) il dit que non, et me donna la clef de sa bibliothèque, me priant de aller chercher pour lui. Je le fis et rejoignis le Dr. Robertson et M. Lukin, près de l'Eglise, sur la place, auquel temps j'aperçus les troupes déboucher sur la Place d'Armes : il pouvait être alors environ trois heures. Il régnait alors une grande confusion et on entendait des cris affreux. L'Officier qui commandait le détachement observa au Dr. Robertson qu'il fallait lui donner un ordre par écrit d'avancer. Le Dr. Robertson parla à M. Lukin, qui admit tout de suite la nécessité qu'il y avait de faire avancer les troupes et il signa sans hésiter la requisition, appuyant le papier sur mon bras pour signer son nom.

Je fus alors requis d'aller communiquer à l'Officier Rapporteur l'opinion des Magistrats en devoir, qui était qu'il serait à propos de fermer le Poll pour ce jour. De compagnie avec M. Lukin, je traversai la foule, et dit à M. St.

George Dupré, que l'opinion des Magistrats chargés de la conduite du pouvoir civil était qu'il ferait mieux de fermer le Poll immédiatement ; qu'il existait alors beaucoup de tumulte, qu'il y avait des troupes sur la place, et qu'on craignait qu'il n'en résultât des troubles sérieux. M. Lukin dit, en français, quelque chose au même effet.

Il était difficile d'approcher de l'Officier Rapporteur, à cause de la presse ; on nous adressa tout autour de nous beaucoup de propos violents. M. Lafontaine, en particulier, nous cria, "allez-vous-en, allez-vous-en là, il n'y a aucun trouble" ; quoiqu'alors il y avait lieu à l'intervention des Officiers de Paix.

Après être retourné faire mon rapport, à l'entrée de la Cour de l'Eglise, le Dr. Robertson, M. Lukin et moi, nous nous avançâmes de nouveau pour lire l'Acte d'Emeute, ce qui fut fait, à environ trois heures et un quart, au milieu de la foule, près du Poll, par le Dr. Robertson ; cela sembla rétablir la tranquillité, plusieurs personnes s'étant alors mises à séparer les gens et à les presser de se tenir tranquilles.

Peu de minutes après être retourné de nouveau dans l'enclos de l'Eglise, M. Des Rivières et M. Normandeau montèrent et dirent qu'ils craignaient que Malo, le Connétable, qui déplaissait fort à un parti, ne fût, s'il n'était pas rappelé d'après du Poll, la cause de quelques nouveaux troubles.

Je me transportai immédiatement sur les lieux, et ayant trouvé l'homme, je lui donnai ordre de se retirer ; il hésita, et je le menaçai s'il ne partait pas sur le champ et n'allait se placer à la Porte de l'Eglise. Je restai une quinzaine de minutes, après quoi je retournai à la Banque, laquelle étant fermée, je montai en haut vers cinq heures, pour servir les clefs, et entendant des acclamations, je vis partir de la fenêtre de la chambre à dîner, les deux Candidats, chacun avec son parti, M. Bagg gagnant vers la rue Notre Dame, et M. Tracey dépassant un peu la Banque, sur quoi je remarquai qu'heureusement tout était fini et tranquille. Continuant à regarder, j'aperçus une couple de minutes après, un individu faisant des gestes violents sur la Place d'Armes, et entouré de plusieurs traîneurs (stragglers) ; et je vis qu'on se donnait des coups. Deux hommes coururent à l'entrée de la rue St. Jacques, criant violemment, et faisant signe aux gens du Parti Tracey, de revenir sur leurs pas, ce qui fut bientôt fait, et un nombre de gens de ce parti accoururent sur la place, criant et jetant des pierres.

Le tumulte devint alarmant ; les Connétables Spéciaux s'étant jetés aussi dans la mêlée, et un homme, mort en apparence, était étendu près des barrières du Poll. J'ordonnai à ma famille de se retirer des fenêtres et des jalousies, que je fis aussitôt fermer, et je courus assurer la porte. En ce moment, j'entendis tirer une décharge de petites armes. En ce moment un Monsieur Canadien se précipita dans l'entrée privée, tout-à-fait effiré de frayeur. Je le priai de monter, et ayant ordonné à mon domestique de se tenir près de la porte de fer, je descendis dans la rue St. Jacques jusqu'au lieu de la scène.

Montréal, 23 mai, 1832.

(Signé)

BENJ. HOLMES,

J. P.

Pour copie conforme,

JNo. DELISLE,

G. P.

No. 4.

MONTREAL.

COUR DES SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

Samedi, 26 Mai, 1832.

3 heures P. M.

PRESENS.

L'Honble. JOHN FORSYTH  
 " TOUSSAINT POTHIER,  
 " GEORGE MOFFATT,  
 " PIERRE DE ROCHEBLAVE,  
 WILLIAM ROBERTSON,  
 BENJAMIN HOLMES,  
 JOHN FISHER,  
 JOHN MCKENZIE  
 JULES QUESNEL,  
 JOSEPH SHUTER,  
 JOSEPH ROY,  
 A. L. McNIDER, Ecuyers.

*Résolu*, Que les événemens qui sont arrivés le vingt-et-unième jour de mai courant, à et près de la place où se tenait le poll pour l'Election d'un citoyen pour représenter le Quartier Ouest de la Cité, ayant eu par suite de l'assistance de l'autorité militaire, dont l'insuffisance de la force civile avait rendue l'intervention inévitable, pour résultat, la mort de plusieurs, et ayant été accompagnés d'actes de violence, il est essentiel pour la paix de la société, sous la protection de cette Magistrature et pour appaiser l'excitation qui règne encore, qu'il soit institué sans délai une enquête judiciaire sur les circonstances de cette affaire, et qu'il est expédient de faire connaître respectueusement à Son Excellence le Gouverneur en Chef, ses sentimens à cet égard.

*Résolu*, Que le Greffier de la Paix transmette sur le champ une copie de la résolution précédent au Secrétaire Civil de la Province, pour être mise devant Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Pour copie conforme des minutes.

JOHN DELISLE,

Greffier de la Paix.

No. 5.

(Copie) QUEBEC, 27 Mai, 1832.

Samedi 10 heures, P. M.

MON CHER MONSIEUR,

Ayant plu à Lord Aylmer d'ordonner que vous saisissiez la première occasion qui se présentera dans le courant de la journée de demain, pour aller, en devoir, à Montréal, je me hâte de vous en donner avis au plutôt afin que vous preniez vos arrangemens pour votre départ avant de laisser votre demeure pour vous rendre à Québec demain matin, et de vous informer en même tems, que les instructions nécessaires qui doivent vous servir de guide, vous seront livrées à mon bureau lorsque vous viendrez les demander.

Veillez  
C

Veillez accuser la réception de la présente par le porteur, et croyez moi,

Mon cher Monsieur,

tout à vous,

(Signé) H. CRAIG.

(Pour vraie Copie.) H. CRAIG,

Secrétaire.

No. 6.

POINTE-LEVI, 28 Mai,

6½ heures, A. M.

CHER MONSIEUR,

J'accuse la réception de votre lettre d'hier au soir, qui vient de m'être remise, laquelle me transmet les ordres de Son Excellence le Gouverneur en Chef, m'enjoignant de partir pour Montréal, dans le cours de cette journée, je me rendrai aussitôt que possible à Québec, afin de recevoir telles instructions qui m'attendent.

Je suis,

Monsieur,

&amp;c. &amp;c. &amp;c.

LT. COL. CRAIG,  
&c. &c. &c.

(Signé) C. R. OGDEN.

(Copie)

No. 7.

*Memorandum pour le Solliciteur Général.*

Le Solliciteur Général aura la bonté de se rendre à Montréal aussitôt qu'il pourra, où il communiquera avec le Conseil du Roi, et de concert avec lui il adoptera des mesures pour contrôler toute procédure illégale et irrégulière que l'on pourrait employer dans la vue d'impliquer criminellement les Magistrats ou les Troupes du Roi, en conséquence des événemens qui ont eu lieu récemment à Montréal.

Le Solliciteur Général tiendra constamment Son Excellence au cours des circonstances qui se trouvent liées à sa présente mission à Montréal où il restera jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions pour s'en revenir à Québec.

Par ordre de Son Excellence

Le Gouverneur en Chef,

H. CRAIG,  
Secrétaire.Château St. Louis,  
Québec, 28 Mai, 1832,

(Une vraie copie)

H. CRAIG,  
Secrétaire.

No8.

(Copie)  
MONSIEUR,

MONTREAL, 30 Mai, 1832.

J'ai l'honneur de vous apprendre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef, qu'en conformité aux ordres de Son Excellence, contenus dans votre memorandum d'instructions, je laissai Québec dans l'après-midi du 28 courant, et je suis arrivé en cette cité à 6 heures ce matin.

Peu après mon arrivée, m'étant assuré que la requête du Colonel McIntosh et du Capitaine Temple, tendant à être déchargés de leur arrestation avait été remise d'hier à ce jour à midi, j'assemblai immédiatement les conseils du Roi, M. Sewell, M. Quesnel et M. O'Sullivan, et après consultation, je trouvai que nous étions unanimement d'opinion, que les requérans avaient le droit d'être admis à cautionnement, mais l'on entretenait quelque doute tout sur la loi que sur l'expédience (à une époque de tant d'excitation) de consentir à leur entière décharge. Il fut alors résolu, que je poursuivrais l'affaire au nom de la Couronne, ce faisant je pensais le mieux rencontrer les vues de Son Excellence, en exposant aux Juges lorsque j'ai paru devant eux aujourd'hui à midi, étant l'heure fixée pour entendre les parties, que comme je ne n'étais arrivé que de ce matin, je n'avais pas eu occasion de parcourir les dépositions, (au nombre de 27) tant du côté de la Couronne, que du côté des requérans, et conséquemment je demandai que l'affaire fût renvoyée à Vendredi; toutes les parties ayant reconnu que cette demande était raisonnable le Juge en Chef proposa de fixer Samedi comme étant un jour plus convenable; ce jour fut en conséquence fixé.

J'ai l'honneur d'être

LT. COL. CRAIG, }  
Secrétaire. }

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

C. R. OGDEN,  
Sol. Genl.

(Une vraie Copie.)

H. CRAIG,

Secrétaire.

No. 9.

MONTREAL, 2 Juin, 1832.

MONSIEUR,

En référence à ma lettre du 30 de Mai dernier, à vous adressée j'ai maintenant l'honneur de vous apprendre pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que l'ouverture de la Cour du Banc du Roi, ce matin ayant été fixée, pour présenter l'application du Col. McIntosh, et du Capt. Temple, pour être déchargés de leur arrestation en vertu du Warrant du Coronaire, j'assistai après m'être mis au fait des circonstances de l'affaire telles qu'elles m'ont été représentées par toutes les parties.

Afin que Son Excellence comprenne plus facilement ce qui a eu lieu en Cour, je vais maintenant rapporter ce qui s'est passé:—"Le Solliciteur Général—Je désire savoir du savant Conseil qui représente les deux Messieurs sous arrestation, s'ils demandent une décharge absolue ou conditionnelle." *M. Gale* qui comparait pour le Lt. Col. Macintosh et le Capt. Temple—"Je considère que tous deux ont droit à une décharge absolue; ils ont été appelés par l'Autorité Civile, ils ont ngi sous elle, et du moment qu'ils ont appris qu'il avait été émané un Warrant pour leur arrestation, ils se sont rendus à la Chambre des Juges et y ont donné caution. Ils cherchent à avoir une enquête, et ils ne désirent pas l'éviter, ils sont prêts et disposés à donner caution." *Le Solliciteur Général*—"C'est mon avis qu'ils ont droit à être admis à caution, et en cela je suis appuyé de l'opinion unanime de tous les savants Conseils de chaque côté de moi (M Sewell C. R.; M Quesnel C. R.; et M. O Sullivan C. R.) et je demande qu'il soit distinctement entendu, et je dois à la justice de déclarer, que de la part de la Couronne, je n'ai aucune accusation à porter contre l'un ni l'autre de ces Messieurs. Mais comme le Coronaire les a fait arrêter et n'aourné son Jury, qui ne s'est pas accordé, jusqu'au 27e. jour d'Août prochain, le jour que commence la Cour du Banc du Roi ayant juridiction criminelle, je consens à ce qu'ils soient admis à caution pour comparaître ce jour et attendre la déclaration de ce Jury, eux-mêmes au montant de £200 et deux cautions au montant de £100 chacune. *Le Juge en Chef*—J'ai à dire seulement que c'est l'opinion de cette Cour que les parties ont droit d'être admises à caution; c'est une chose de droit. C'est pourquoi qu'on prenne le cautionnement tel que proposé par le Solliciteur Général."

Le cautionnement fut en conséquence enregistré et ici se termina l'affaire.

Dans la vue d'aider Son Excellence à juger du mérite de l'affaire comme il appert dans l'enquête faite devant le Coronaire, j'ai l'honneur de transmettre une copie fidèle des dépositions, qui ont été prises à l'enquête tenue par cet officier, de même qu'une copie du Warrant émané par lui contre le Col. Macintosh et le Capt. Temple, et du rapport qu'il a fait aux Juges de la Cour du Banc du Roi. Je me propose de préparer et de vous transmettre Lundi une copie des affidavits produits par le Col. Macintosh et le Capitaine Temple dans leur justification d'après tout cela je me flatte que Son Excellence n'aura lieu d'approuver la marche que j'ai suivie, et de voir que la conduite des personnes accusées dans cette déplorable occasion, est complètement justifiable.

J'ai &amp;c. &amp;c. &amp;c.

(Signé)

C. R. OGDEN,

Sol. Genl.

LT. COL. CRAIG,

Secrétaire.

VRAIE COPIE de tous les Procès qu'a adoptés le Coronaire dans l'Enquête tenue sur les corps de *François Languedoc, Cassimire Chauvin* et *Pierre Bilet*.

Nous soussignés, *Chiracgeois*, certifions avoir examiné les blessures de *Pierre Bilet, François Languedoc, et Cassimire Chauvin*. Quelques momens après que les troupes eurent tiré sur le peuple, nous vîmes les corps de

Afin

de ces hommes étendus dans la rue St. Jacques de cette Cité, couverts de boue, et quoique morts, le sang coulait encor de leurs blessures. *Billet* a reçu une balle de mousquet à environ un pouce et demi au-dessus de la clavicle. La balle a effleuré l'intérieur de l'artère carotide droite, percé la cinquième vertèbre cervicale et divisé la corde sphérique. Il doit s'en être nécessairement ensuivi une mort presque instantanée. Les deux autres blessures, l'une sur le front, l'autre une fracture composée du nez, ont été probablement produites par la chute. *François Languedoc* a reçu une balle dans le côté droit de la poitrine. La balle a fracturé la troisième côte, à environ cinq pouces du sternum, est entrée dans le thorax, a percé le lobe supérieur du poumon droit, divisant un même temps les gros vaisseaux; elle passa ensuite entre l'Aorte (qui est légèrement endommagé), fracturant le corps de la cinquième vertèbre dorsale, a blessé la partie supérieure du lobe gauche inférieur, fracturé la sixième côte, à environ deux pouces de la colonne spirale, traversant alors les parties molles et la base de la scapule, sortant ainsi hors du corps. On a trouvé une grande quantité de sang dans la cavité du thorax, outre celui qui avait coulé dans la rue. Nous n'avons aucun doute sur la cause de la mort de cet homme; elle a été produite par la blessure ci-dessus décrite. *Cassimir Chauvin* a reçu une balle dans la tête; la balle est entrée par l'os temporal et est sortie par les parties correspondantes du côté gauche. Dans son cours la balle a lacéré considérablement la base du cerveau; le crâne était fracturé tout autour. Il y avait d'autres moindres blessures au front et au nez, mais elles paraissent avoir été le résultat de la blessure décrite en premier lieu qui a dû le faire tomber raide mort.

Montréal, 21 Mai 1832.

(Signé) **ROBT. NELSON,**  
**GNE. VALLE.**

Assermenté à  
Montréal, 21 Mai, 1832,  
Par devant moi,  
(Signé) **J. M. MONDELET,**  
Coronaire S. M.

*Edouard E. Rodier, Ecuyer, Avocat de la Cité de Montréal,* après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et déclare : hier vers 5 heures du soir après mon départ de la Place d'Armes de la Cité de Montréal, j'entendis dire que les troupes s'avançaient dans la rue St. Jacques où je me trouvais alors avec plusieurs autres Citoyens. Et en effet, j'appergus presque aussitôt des soldats armés de leurs fusils, et commandés par des Officiers, s'avancer en rang, et mettre en fuite tous ceux qui se trouvaient devant eux. Ces troupes étaient accompagnées par un grand nombre de personnes qui, en s'avançant à leurs côtés, et sous leur protection, lançaient des pierres à ceux qui fuyaient, et ceux-ci, en fuyant, leur jetaient aussi des pierres. Lorsque ces troupes furent arrivées dans la dite rue St. Jacques, vis-à-vis la résidence du Docteur Robertson, je vis un Officier se mettre au bout de la première ligne de soldats, faire signe avec son sabre à un dits soldats et j'entendis aussitôt une décharge de fusils sur ceux qui fuyaient. Je connus de vue un des Officiers qui commandait les soldats. Un instant après cette décharge, je vis à l'encolure de la rue St. Jacques et St. Pierre un nommé Cassimir Chauvin, imprimeur de cette ville, étendu mort d'une balle qu'il venait de recevoir dans

la tête. Au meilleur de ma connaissance sa mort a été occasionnée par la décharge faite alors par les dits soldats. Un instant après, je vis une autre personne morte de la même manière. La distance entre le lieu où les soldats ont tiré et celui où Chauvin est tombé mort est d'environ deux arpents. Et celle où j'ai vu l'autre personne morte d'environ trois arpents. Et le déposant ne dit rien de plus, et lecture faite de la présente déposition, il déclare qu'elle contient la vérité, y a persisté, et a signé.

(Signé) **EDOUARD E. RODIER.**

Affirmé par devant moi à Montréal ce 22  
Mai, 1832.

(Signé) **J. M. MONDELET,**  
Coronaire.

*Hyppolite Voyer, Maçon, résidant au Faubourg St. Laurent* duement assermenté déclare qu'hier environ les cinq heures de relevée, il était près de l'Eglise Méthodiste en la Ville de Montréal, il a vu arriver un certain nombre de soldats armés commandés par deux Officiers, lesquels se sont arrêtés aux environs de la Banque; que peu de temps après, il a entendu distinctement un des deux Officiers sus-mentionnés, il ignore lequel des deux, prononcer les mots : *Present Fire*, et aussitôt l'explosion des fusils; Immédiatement il a vu tomber un homme, il s'est porté vers cet homme, Pa pris dans ses bras, et l'a levé. C'était entre la petite rue de M. Pelletier, et la maison de Briques de Mr. Holmes; le déposant s'apercevant qu'il saignait lui-même a laissé tomber le corps sur la terre; il n'a aucun doute, en voyant l'état de souffrance dans lequel était cet homme, qu'il n'eût été blessé; qu'il a vu plusieurs individus, il ne saurait en fixer le nombre qui, derrière et de chaque côté des troupes, lançaient des pierres contre ceux qui se retiraient, qui réciproquement leur en envoyaient; que ces pierres ainsi lancées ne pouvaient pas atteindre la troupe, et qu'il croit qu'aucun danger ne la menaçait alors; que lors même de l'explosion des fusils, il était lancé un beaucoup moindre nombre de pierres, qu'au paravant. Le déposant ajoute qu'au moment même de l'explosion des fusils, il a été atteint d'une balle au côté gauche de la lèvre supérieure, et il en porte la cicatrice, et il a signé.

(Signé) **HYPPOLITE VOYER.**

Assermenté par-devant nous à Montréal le  
22 Mai, 1832.

(Signé) **J. M. MONDELET,**  
Coronaire.

*Michel Jacques, Commis, demeurant en la Cité de Montréal,* duement assermenté, déclare qu'hier à la Clôture du Poll vers les cinq heures de relevée, il était sur la Place d'Armes, qu'il a vu M. Tracey sortir de Pendroit où se tenait le Poll, accompagné de plusieurs individus; que peu de minutes après, lorsque M. Tracey faisait route, il a entendu quelqu'un crier : *Fire Tracey*, sur quoi un individu armé d'un bâton de Connétable s'est approché à lui



et lui a dit : il n'y a pas besoin de crier *Vive Tracey*, et celui-là le tenant à la gorge, et aussitôt l'individu criant ainsi, s'est dégagé, et a continué à crier *Vive Tracey*; alors l'individu ainsi armé de bâton sus-dit, s'est précipité sur celui qui criait *Vive Tracey*, et lui a déchargé plusieurs coups de bâton, qui l'ont renversé par terre.— Plusieurs autres portant des bâtons de Connétables se sont précipités sur lui et l'ont frappé à coups redoublés de leurs bâtons; sur ces entrefaites, un ami de l'individu ainsi battu, a appelé les partisans de M. Tracey au secours de celui qui venait d'être battu, bientôt sont arrivés trois ou quatre individus armés de bâtons de Connétables qui en ont déchargé plusieurs coups sur cet ami, alors M. Delisle, le grand connétable, le tenait par son habit, et il croit qu'il essayait de le contenir, à ce moment là; il s'est aperçu qu'il se lançait des pierres de part et d'autre, et il s'est enfin rendu à la Banque, où un peu plus loin il a aperçu venir des troupes de soldats armés. Elles se sont arrêtées près de la Banque, et après avoir procédé jusqu'à l'Eglise des Méthodistes, à cet endroit il a vu que les partisans de M. Bagg en arrière des troupes lançaient sur ceux de M. Tracey, des pierres qui passaient au dessus de la tête des soldats; il a vu un Officier se présenter en avant des soldats, son épée nue, puis se mettre sur la même ligne avec eux; le déposant s'éloignait de nouveau lorsqu'ils a entendu l'explosion des fusils à feu roulant, et vu tomber un homme à peu de pas de la première petite rue qui conduit à la petite rivière; il ne croit pas que les troupes se trouvaient en danger de leur vie; Le déposant a accompagné jusques chez le Docteur Nelson le nommé Dubé atteint d'une balle à l'explosion des fusils susdits; il a vu fuir les partisans de M. Tracey avant l'explosion, et il a signé.

(Signé,) MICHEL JACQUES.

Affirmé à Montréal, le 22 Mai, 1832  
par devant nous.

(Signé,) J. M. MONDELET,  
Coronaire.

*François Tavernier*, Bourgeois, demeurant en la Ville de Montréal, dûment assermenté déclare qu'il a vu vers les cinq heures et demie de relevée, il était dans la rue St. Jacques près la rue Bleury lorsque des soldats armés ont paru, et en cheminant à pas redoublés vers le Marché à Foie, ont déchargé, par une volée, et ensuite à feu roulant leurs fusils, en poursuivant ceux des citoyens qui les précédaient; qu'immédiatement il a vu tomber dans la rue près du trottoir un jeune homme du nom de Chauvin; à environ un demi-arpent plus loin, il a vu tomber aussi Pierre Billet. Et à quelques pas de la François Langue-doc; Qu'il a ensuite vu les dits Chauvin, Billet et Langue-doc, ils étaient morts; Tous trois avaient été atteints de balles, à l'explosion des fusils des soldats susdits; qu'il a vu, avec les soldats sus-dits, un Officier qui avait un sabre nu à la main; il croit que les troupes n'avaient aucun danger à appréhender pour leur vie; il est certain qu'aucun des Citoyens partisans de M. Tracey, ne lançaient des pierres aux troupes dans le moment qu'ils ont tiré; qu'il lui a paru que les Connétables étaient derrière les troupes, et lançaient des pierres au parti des amis de M. Tracey.

(Signé,) J. TAVERNIER.

Assermenté par-devant nous à Montréal,  
le 22 Mai, 1832.

(Signé,) J. M. MONDELET,  
Coronaire.

*George*

*George Perkins Bull*, de la Cité de Montréal, Imprimeur, après serment dûment prêté, dépose et dit, qu'il était sur la place d'Armes vers la fin du Poll, le 21 mai courant au soir. Il vit une émeute qui eut lieu après la clôture du poll, et vit les troupes marcher en avant à la demande des Magistrats. Comme les troupes descendaient dans la rue St. Jacques, il fut jeté des pierres aux troupes. Il vit M. Moffatt et le Dr. Robertson avec plusieurs Officiers du détachement devant les troupes, faisant signe à la populace comme pour la supplier de se disperser. Il entendit quelques personnes crier, "allez-vous-en chez vous." Il vit quelques fois M. Moffatt devant et quelques fois à côté des troupes, faisant des signes, suppliant la populace de se disperser et branlant son parapluie à cette fin. Il était dans la rue St. Jacques lorsque les troupes tirèrent. Il vit une personne qui était derrière les troupes jeter une pierre, qu'il croit avoir été lancée sur les soldats. Il arrêta cet homme. Il pense que les troupes et les personnes qui étaient à leur compagnie étaient en danger pour leurs vies lorsque les premières tirèrent. Il n'entendit aucun Officier donner l'ordre de tirer. En suivant les troupes dans la rue St. Jacques, il vit deux corps morts étendus dans la dite rue; remarqua des blessures sur les dits corps. Les Magistrats accompagnèrent les Magistrats dans la rue. Il vit les Magistrats se placer à la tête des troupes dans leur marche de l'Eglise en descendant dans la rue St. Jacques. Après avoir vu deux des corps morts, il en vit un troisième à son retour. Il ne connaissait pas les défunts; ne sait pas s'ils prirent part dans l'émeute. Lorsque les troupes tirèrent, la populace leur faisait face, et jetait des pierres lorsque le militaire tira. Il n'a aucun doute que les pierres ne fussent lancées aux troupes; vit quelques uns des soldats et Officiers, aussi bien que les Magistrats, atteints par des pierres. Le Dr. Robertson et M. Moffatt furent frappés par des pierres. Il y avait plus de trois Officiers présents; il en vit peut-être deux ou trois frappés pas des pierres. Il pense qu'au moins cinq Officiers étaient présents. Il y avait trois Officiers présents et il pense qu'il pouvait y en avoir cinq. Le déposant a signé.

(Signé,) GEO. P. BULL.

Assermenté par devant moi à Montréal, 22  
Mai, 1832-

(Signé,) J. M. MONDELET,  
Coronaire.

*Pierre Lukin*, Ecuier, l'un des Magistrats et Juge de Paix de cette Ville, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit qu'il a vu le 21 Mai, courant, vers les cinq heures du soir, à la clôture du Poll, étant requis par M. Robertson, Ecuier, aussi un des Magistrats de cette Ville qui s'était chargé de demeurer avec les troupes dans l'enceinte des murs qui sépare le terrain de l'Eglise Paroissiale de la Place d'Armes, de veiller et contenir les Connétables Spéciaux en dedans de l'enceinte des dits murs; il y eut une espèce d'engagement entre les Connétables Spéciaux et une partie du peuple qui se trouvait vis-à-vis la maison appartenant à la Fabrique, une maison occupée par le nommé Henderson sur la place d'Armes; il y eut des pierres de jetées, et des coups de bâtons de donnés. Le déposant est aussitôt rentré en dedans des dits murs; le détachement de troupes du 15<sup>e</sup> régiment qui se trouvait alors en dedans des dits murs, et sous les Arcades de la dite Eglise est immédiatement sorti de la dite enceinte, a traversé la Place d'Armes, et n'a pris la direction St. Jacques; que le déposant a alors vu le nommé Michel Deuger, Tonnelier de cette Ville sous la garde

de de plusieurs Connétables Spéciaux, frappé par derrière pendant qu'il était ainsi prisonnier, par un jeune homme que le déposant crut être le nommé George Rolland; que le déposant prit alors la direction que les troupes avaient prise, entra dans la rue St. Jacques, joignit les troupes vis-à-vis la rue St. François Xavier, à l'opposite de la Banque, continua à marcher en arrière de la première division jusqu'aux maisons appartenant au dit W. Robertson, dans la dite rue St. Jacques; le déposant gardant toujours la gauche, et cherchant à contenir tant les Connétables Spéciaux que le peuple. Quelqu'un d'eux lançait des pierres en avant à la distance d'à peu près un arpent, qu'alors le dit détachement s'arrêta; les Officiers qui le commandaient ont ordonné au peuple, qui marchait avec le déposant du même côté de la rue, d'arrêter, et qu'ils allaient faire feu, immédiatement après une décharge eut lieu. Les Officiers alors présents, étaient le Lt. Col. McIntosh, commandant le dit 15e régi., le Capt. Smith, et deux autres Officiers que le déposant ne peut nommer, mais connaît de vue; que de l'autre côté de la rue, à droite, et près du dit Lt. Col. McIntosh étaient l'Honorable Geo. Moffatt, le dit Wm. Robertson, et autant que le déposant peut se rappeler, Jules Quesnel, Ecuyer; le déposant ne peut dire qui a donné l'ordre à faire feu sur le peuple, ni à la demande de qui il a été donné, mais que le dit ordre a été donné du côté droit près des maisons du dit W. Robertson, et sans la participation du dit déposant, un des Magistrats en devoir le dit jour; aussitôt que la fumée fut dissipée, le déposant vit étendu par terre un homme aux coins des rues St. Pierre et St. Jacques, toujours du côté gauche; les troupes ayant continué de marcher en avant le déposant avançait avec elles, aperçut et vit l'homme baignant dans son sang, et mort; que le déposant a continué sa marche avec les dites troupes jusqu'à la place au Foin, et là, il fut informé que plusieurs personnes avaient été tuées et blessées par le feu susdit des soldats; le déposant entendait déposer ultérieurement de plusieurs faits antérieurs à l'arrivée des troupes, ne dit rien de plus; il déclare que la présente déposition qu'il a lue, contient la vérité, et a signé.

(Signé) P. LUKIN.

Assermenté par-devant moi, à Montréal,  
ce 22 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

*William Lyman*, Mre. Maçon, demeurant au Faubourg St. Laurent, en la Cité de Montréal, dûment assermenté, déclare qu'hier environ les cinq heures et demie, il se trouvait avec François Languedoc près du Marché à Foin; qui conversait avec le dit Languedoc; il a vu des troupes armées s'acheminer vers eux, et à l'instant, entendu la décharge de leurs fusils; qu'aussitôt il a laissé Languedoc pour se cacher près de la chaîne du trottoir; que revint à la place où il a laissé le dit Languedoc, il l'a trouvé étendu dans la même place, et sans vie; que la raison pour laquelle il essayait à se cacher, était pour éviter d'être atteint des balles qu'il entendait siffler à ses oreilles; qu'environ une demie-heure après, il a vu mort le nommé Pierre Billet. Le déposant a déclaré ne savoir signer, il ajoute qu'une des balles a percé son chapeau.

Assermenté par-devant nous à Montréal,  
le 22 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

*George Doyle*, Orfèvre, demeurant en la Cité de Montréal, dûment assermenté, déclare et dit qu'hier entre cinq et six heures, il a vu des troupes armés dans la rue St. Jacques, plus haut que la maison du Dr. Robertson, et qu'à l'encoignure des rues St. Jacques et St. Pierre, peu après la décharge des fusils des dites troupes, il a vu étendu mort le corps d'un jeune homme que l'on lui a dit, depuis, se nommer Chauvin; qu'il a aidé à porter le corps, et l'a déposé, d'abord, dans une maison, ensuite dans une remise au coin des rues St. Sacrement et St. Pierre, il a remarqué que le décédé avait une blessure au front; qu'à l'endroit dans la rue St. Jacques, où le corps était étendu, quand il s'en est chargé, il y avait une grande quantité de sang. Le déposant a déclaré ne pouvoir signer.

Affirmé par-devant nous à Montréal,  
le 22 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

*Alexander Noon*, de la Cité de Montréal, tailleur, après serment dûment prêté, dépose et dit, qu'hier au soir vers une heure avant la clôture du Poll, il vit un nommé *Malo* brandissant son bâton vers un homme qui était devant lui qui tenait son parapluie levé pour se garantir; il y avait plusieurs autres personnes derrière *Malo* brandissant aussi leurs bâtons; que lui le déposant mit la main sur *Malo* et dit: vous êtes un Officier de Paix, ne troublez pas la Paix. Ce disant *Malo* le frappa de son bâton. Après quoi il se retira pour se laver et alors se retira de la place. Il n'a vu aucun meurtre de commis; il n'a entendu tirer des coups du fusil, ne peut dire qui a tiré; il y a eu des pierres tirées de chaque côté.—Le déposant a signé

ALEXANDER NOON.

Affirmé par-devant nous  
à Montréal, le 22 Mai 1832.

J. M. MONDELET,

Coronaire.

*Antoine Charles Fortin*, Imprimeur, demeurant en la Ville de Montréal, dûment assermenté, déclare que le 21 de ce mois après la clôture du Poll, il se trouvait dans la rue St. Jacques, lorsque l'explosion des fusils de la troupe qui y était, eut lieu, et qu'immédiatement après cette explosion, il vit tomber près de lui *Casimir Chauvin* atteint d'une balle dans la tête, et peu de minutes après expirer. Le déposant ajoute qu'il était en avant du décédé à l'encoignure des rues St. Pierre et St. Jacques, et qu'une balle perça de part en part son chapeau. Ce dont pourtant il ne s'aperçut que quelques minutes après; les troupes étaient en marche, lorsqu'il les a vues tirer à feu roulant; le déposant a signé, et il ajoute qu'il a vu fuir le monde qui était en avant.

(Signé) A. C. FORTIN.

Assermenté par-devant nous à Montréal,  
le 23 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

George D

John

*John Flagherty* de Montréal, Boucher, étant dûment assermenté déclare et dit qu'hier au soir vers les cinq heures, il se trouvait sur la place d'Armes;—qu'il vit des troupes descendre dans la rue St. Jacques, après quoi, il entendit deux décharges d'armes à feu, et en avançant dans la rue sus-dite, il vit les cadavres de trois personnes, et d'après les blessures qu'il vit sur les dits cadavres, il croit qu'elles ont été infligées par la décharge des armes à feu qu'il avait précédemment entendue,—et qu'il connaît les officiers qui commandaient les troupes, s'il les voyait encore une fois, mais il ne sait pas leur nom. Il n'a pas entendu le mot de commandement pour faire feu; qu'il a appris que le nom de l'une des personnes décédées était Languedoc, lequel était un vieillard aussi bien qu'un autre, le troisième était un jeune homme.

Et le déposant a signé,

(Signé) JOHN FLAGHERTY.

Assermenté à Montréal

le 22 de Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

*Richard Fogerty*, de la Cité de Montréal, journalier, après serment dûment prêté dépose et dit, qu'hier au soir à la clôture du Poll, il se trouvait dans la rue St. Jacques, lorsqu'il vit marcher des troupes jusqu'à la maison du Dr. Robertson dans la dite rue, et il entendit un officier qui commandait les dites troupes, dire à ses hommes; préparez armes (*make ready*), un sergent dit à l'officier que la foule se dispersait; qu' alors le déposant se retira vers la petite rivière en arrière de la ville, où il entendit une décharge d'armes à feu,—il ne connaît pas l'officier qui commandait les troupes—il ne vit personne parler à l'officier qui donna le commandement sus-mentionné: préparez armes (*make ready*),—le déposant déclare ne pouvoir signer son nom—il ajoute qu'il ne connaît pas le nom de l'officier, mais qu'il le connaîtrait, s'il le voyait de nouveau.

Assermenté à Montréal,

22 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

*John Wood*, de la Cité de Montréal, marchand, étant dûment assermenté, dépose et dit, qu'un peu avant cinq heures dans l'après-midi du 21 courant, il se rendit au Poll—il vit les troupes marcher à travers la Place d'Armes,—lorsque la foule était vis-à-vis de la Chapelle des Méthodistes, les troupes étaient au coin de la Place d'Armes—la populace alors jetait des pierres;—les troupes continuèrent à marcher, et la populace continua à jeter des pierres sur les soldats, et sur les personnes qui étaient derrière eux—les soldats marchèrent en avant, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés chez

Mr. Armour—la populace jetait encore des pierres—les troupes s'avancèrent encore—puis elles s'arrêtèrent de nouveau—on jetait des pierres pendant tout ce temps—D'après les gesticulations de l'un des officiers, il croit fermement qu'il pria la populace de se retirer—mais on n'en jeta que plus de pierres—il n'a pas entendu distinctement aucunes paroles; le populace présenta alors une contenance ferme. Après cela les troupes firent feu—il vit un officier qui parlait aux troupes avant l'ordre de tirer; mais il n'a entendu distinctement aucune parole de l'ordre donné par l'officier de faire feu—la populace se retira immédiatement après l'ordre de faire feu. Le premier rang de soldats s'avança jusqu'à l'Église Américaine—après ceci en descendant la rue, il vit trois hommes morts; avant l'ordre de faire feu, il vit des connétables devant et derrière les troupes—il ne vit aucunes pierres jetées par les connétables derrière les troupes; mais il vit un grand nombre de pierres jetées par la populace qui était au devant des troupes, il vit les pierres jetées par la populace qui était au devant des troupes passer au dessus de leurs têtes—il se tenait tout prêt de là en ligne avec les troupes, il crut qu'il était lui-même exposé aussi bien que les troupes aux pierres qui étaient jetées—il considère que les troupes aussi bien que lui-même étaient en danger de perdre la vie par les pierres que l'on jetait—il vit quelques-uns des connétables qui étaient blessés, mais il ne les vit pas recevoir leurs blessures—il ne remarqua pas les blessures sur les corps des personnes décédées sus-mentionnées—après la décharge, il vit Mr. Mollatt près de la petite rivière—il ne peut pas dire si le Colonel du régiment était présent—il ne peut pas dire d'une manière positive qu'il ait vu aucun des soldats ou des connétables frappés par les pierres—et le déposant a signé.

(Signé) JOHN WOOD.

Assermenté par-devant moi,

à Montréal, le 23 Mai 1832.

(Signé) J.M. MONDELET,

Coronaire.

*A. Carlisle Buchanan*, de Montréal, étant dûment assermenté, dit: Mardi dernier vers cinq heures P.M. je me tenais sur une position élevée en la Place d'Armes, sur un escalier voisin de la maison du Dr. Arnoldi—je vis le parti de Mr. Tracey venant dans la Place (*square*) et qui décrivant un demi-cercle alla aussi loin que le magasin de Hilton et Bird—je me suis trouvé fréquemment à l'ajournement du Poll, et n'ai jamais vu ce parti prendre la même route auparavant, vu que ce n'était pas la route de leur demeure. J'observai dans le même temps à Mr. W. Ermatinger qui se trouvait avec moi, que j'étais assuré que le parti de Mr. Tracey avait le dessein d'attaquer les connétables. Je vis alors un nombre de personnes du parti de Mr. Tracey criant, montrant leurs poings, et faisant des menaces avec leurs bâtons et parapluies aux connétables qui se tenaient tranquillement de l'autre côté du quarré—quelques uns des connétables coururent en avant pour protéger quelques-uns de leur parti qui se trouvaient dans la foule, que je compris être alés au Poll pour s'assurer de la retraite de Mr. Bagg, et là-dessus j'observai que les connétables étaient régulièrement attaqués par le parti de M. Tracey

cey avec des pierres, et ils furent repoussés dans le quar- ré aussi bien que tous ceux qui y allèrent pour les secour- ir—je me retirai alors derrière les troupes et j'y restai jusqu'à ce que les connétables revinrent de quérir du secours, alors les soldats marchèrent aussi loin que la Banque où ils firent halte. Le parti de Tracey continua à jeter des grêles de pierres sur les soldats et les con- nétaires. Alors les troupes s'avancèrent dans la rue St. Jacques aussi loin que la maison de Dr. Robertson, où elles firent encore halte, et la première chose que j'entendis fut l'explosion des fusils—j'étais à une petite distance derrière les soldats lorsqu'ils firent feu, et la populace continua à leur jeter des pierres jusqu'alors. Plusieurs pierres pas-èrent à mes côtés lorsque je suivais les troupes, et je ne doute pas que les pierres ne fussent dirigées sur les troupes et sur les connétables.

(Signé) A. CARLISLE BUCHANAN.

Le déposant ajoute de plus qu'il pense que la vie des troupes était en danger avant qu'elles firent feu—je pense que le seul moyen de préserver la paix publique était de tirer sur la populace—ne vit personne derrière les soldats lancer des pierres. Lorsqu'elles tirèrent il était entre la maison de Mr. Armour et celle du Dr. Robertson ; il pouvait être à environ cinquante verges en arrière des soldats ; il ne remarqua aucun Magistrat accompagnant les troupes : ne remarqua aucun Magis- trat sur la Place d'Armes lorsque les troupes la traver- sèrent.

(Signé) A. C. B.

Assermenté par-devant moi,

à Montreal, 23 Mai 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

Thomas Mitchell Smith, de la Cité de Montréal, Marchand, étant dûment assermenté dépose comme suit : Que vers cinq heures dans l'après-midi du Lundi le 21e. jour de Mai, il se trouvait à la porte du magasin d'un nommé Robert Henderson, épicier, sur la Place d'Armes, près du lieu où devait se tenir le Poll pour l'Élection d'un membre pour le Quartier-Ouest de cette Cité ? quand une foule de personnes s'approchèrent de la Place d'Armes venant de la rue St. Jacques, et l'as- saillirent lui, et les autres personnes qui se trouvaient alors en dehors et en dedans de la porte du dit magasin, de la manière la plus violente et la plus tumultueuse, en jetant des pierres dans la porte et dans les fenêtres, de manière à mettre en danger sa propre vie, et celle des autres personnes alors présentes. Que quelques-unes des pierres qui furent ainsi jetées frappèrent plusieurs per- sonnes qui étaient dans le Magasin dans le tems—que tandis que cet assaut se continuait, il vit quelques unes des troupes sous les ordres du Lt. Col. McIntosh, qui avaient été précédemment placés sous le porche de l'Église de la paroisse sortir de leur position pour se di- riger vers la maison du Dr. Arnoldi ; et que dans le même instant l'attaque contre le magasin dans lequel il se trouvait, cessa ; la populace se retirant dans la rue St. Jacques. Que le déposant croit véritablement, que si les Troupes eussent retardé à faire ce mouvement, pendant

plusieurs minutes, le populace aurait massacré le déposant, et les autres personnes qui furent obligées de se réfugier dans le dit magasin, où qu'elle les aurait blessées d'une manière grave. Que la populace s'étant retirée par la rue St. Jacques, suivie par le militaire, le déposant sortit du magasin, et se tint sur le pavé près de la fenêtre à l'ouest d'icelui, qu'après l'intervalle de quelques minutes, il entendit le bruit de la mousquetterie, mais le déposant ne sait pas quelles sont les circon- stances immédiates qui ont nécessité l'ordre de faire feu—étant resté près du magasin, pendant que la popu- lace s'avancait dans la rue St. Jacques—et le déposant de dit rien de plus.

(Signé) T. W. SMITH.

Assermenté devant moi,

à Montréal, le 23 Mai 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

William Caldwell, de la Cité de Montréal, Médecin et Chirurgien, étant dûment assermenté, dépose et dit, que lundi dernier dans l'après-midi vers les cinq heures, comme il se tenait à la porte de Robert Henderson, Epe- cier, sur la Place d'Armes, il entendit plusieurs Houras provenant des partisans des deux Candidats, qui se re- tiraient alors du lieu du Poll ; une rixe commença entre deux personnes sur la Place d'Armes, et les Connétables Spé- ciaux s'avancèrent pour la prévenir ; et furent immédiate- ment attaqués à coups de pierres par ceux qui venaient de la Chambre du Poll (partisans de M. Tracey,) et furent repoussés. La populace commença aussi immédiatement à jeter des pierres dans les fenêtres de M. Henderson, et dans les portes qui étaient alors ouvertes. Un homme qui se trouvait immédiatement derrière le déposant fut frappé d'une pierre, et eut la tête sérieusement blessée, plusieurs autres personnes, et le déposant lui-même furent frappés par les pierres, et d'après la violence de l'excitation, et d'a- près les imprécations qui étaient proférées, telles que "ar- rachez leur le cœur" ("have at their heart's blood,") &c., le déposant a toute raison de croire qu'il n'y avait pas dans le magasin une personne qui n'eût été massacrée, si le mili- taire n'eût pas avancé, et n'eût pas repoussé les pertur- bateurs. Les Connétables Spéciaux furent complètement accablés par le nombre, les soldats furent assaillis par des pierres lancées par la populace qui se retirait pendant tout le tems qu'ils s'avancèrent de la Place d'Armes, jusqu'à l'instant où ils firent feu, malgré les remontrances réité- rées de l'Officier Commandant. Le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) W. CALDWELL.

Assermenté par-devant moi à Montréal le

23 Mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

Le déposant ajoute qu'il croit que la vie des Citoyens et des troupes étaient en danger par les pierres lancées, dont quelques unes étaient d'un volume considérable. Il vit

lo

le Lieut. Col. McIntosh, le Capitaine Temple, le Lieut. Devson et le Major Pritchard sur les lieux, il vit des pierres voler au dessus de la tête des troupes, qui étaient évidemment lancées sur elles. Il vit plusieurs Magistrats, M. Shuter, le Dr. M. Moffatt. Il croit aussi avoir vu M. Lukin, il était immédiatement en arrière des troupes, lorsqu'elles firent feu, il n'a pas entendu donner l'ordre de faire feu, il ne peut pas dire à quelle distance la populace se trouvait des soldats.

(Signé,) W. CAMPBELL.

J. M. MONDELET.

Coronaire.

*Robert Armour*, fils, de la Cité de Montréal, Avocat, après serment dûment prêté, dépose et dit que lundi dernier dans l'après-midi, un peu après cinq heures, il regardait par une des fenêtres de la maison dans laquelle il réside dans la rue St. Jacques, lorsqu'il vit M. Tracey un des Candidats pour le Quartier Ouest et ses amis venant du Poll le long de la rue St. Jacques; lorsque le parti fut rendu à peu près, vis-à-vis de chez le Dr. Robertson, le parti fit halte, quelques uns d'eux leur criant de retourner sur leurs pas pour attaquer les Cométables qui avançaient en venant de la Place d'Armes. Aussitôt un grand nombre prirent des pierres de la rue, marchèrent sur les Cométables, leur lancèrent des pierres, les repoussèrent sur la Place d'Armes et plusieurs se réfugièrent dans le magasin de M. Henderson, d'autres courant par la rue St. Jacques attaquèrent le magasin de M. Henderson, ses fenêtres furent brisées et le déposant vit plusieurs pierres lancées dans le magasin; la populace alors redescendit dans la rue St. Jacques jetant des pierres en se retirant. Le déposant vit alors avancer les troupes précédées par les Cométables et autres personnes qui lançaient des pierres à la populace. Les troupes rendues devant le Muséum firent halte pour un moment, avancèrent et firent halte au coin de la maison du Dr. Stevenson, alors que la rue fut débarrassée autant que possible de tous ceux qui étaient devant les troupes qui avancèrent de nouveau jusqu'à ce qu'elles firent encore halte vis-à-vis de chez le Dr. Robertson; la populace était alors vis-à-vis de la maison de M. Holmes et jetait encore des pierres, un ou deux individus devant les troupes continuaient à jeter des pierres sur la populace, mais ils furent ramenés en arrière et peu de tems après les troupes tirèrent. Plusieurs pierres furent jetées aux soldats avant qu'ils tirèrent et à peu d'exceptions près le déposant ne vit aucun signe de dispersion ou de cessation de violence de la part de la populace; lorsque la populace fut rendue vis-à-vis la résidence du déposant il vit M. Lafontaine s'efforçant en vain d'en empêcher plusieurs de jeter des pierres. Le déposant ayant vu toute l'affaire depuis l'instant même où la populace a commencé à avancer de la Place d'Armes jusqu'au tems où le militaire tira, il peut dire que les troupes ne tirèrent que dans la vue d'apaiser l'émeute qui existait alors et qui avait continué pendant quel que tems, au danger de la vie et des biens de plusieurs Citoyens; et il ne dit rien de plus.

(Signé,) ROBERT ARMOUR, fils.

Assermenté par-devant moi à Montréal,

le 23 Mai, 1832.

(Signé,) J. M. MONDELET,

Coronaire.

Lundi

Lundi dernier le 21 courant dans l'avant-midi, étant dans ma chambre en haut, j'ai vu de mes fenêtres un grand fracas à l'endroit où se tenait le Poll; ce qui cependant se calma après quelque tems. Peu de tems après cela j'ai vu plusieurs personnes à la poursuite d'un jeune homme vêtu d'un manteau bleu, qui a eu mille peines à s'échapper des coups de bâtons et de poings qu'on lui prodiguait. Il a eu le bonheur de se réfugier chez M. Henderson, qui s'est opposé à ses persécuteurs, car de l'air qu'ils y allaient, ils l'auraient assommé—vers l'après-midi la foule et le tumulte a augmenté et on appelait à haute voix pour les cométables, plusieurs se sont rendus de l'endroit où ils avaient coutume de se retirer, à la scène du tumulte;—Mr. Malo, un des plus actifs, s'est trouvé entouré d'une foule des turbulens qui l'ont battu, maltraité et déchiré son habit; il fut à la fin secouru par d'autres. J'étais alors sur le pas de ma porte, et il m'a paru évident que la foule gagnait l'ascendance sur l'autorité civile; car les cométables furent repoussés à coup de pierres et plusieurs citoyens respectables se sont réfugiés chez Mr. Henderson. La populace élrénée assaillirent furieusement la maison avec bâtons, pierres, &c. &c. &c. brisèrent les vitres et essayèrent à se forcer une entrée chez lui pour atteindre les gens qui s'y étaient précipités, et je crois fermement, si la foule y était entrée, qu'il y aurait eu meurtre de commis, et ce n'est que quand on cria aux troupes qu'ils ont désisté, il pouvait être alors vers cinq heures. Je pensais que le Poll était clos, voyant que la foule et Mr. Tracey s'en allaient du côté du fauxbourg St Antoine comme ils avaient coutume; je me mis en chemin d'aller voir ma fille, Madame Holmes, mais en déviant le coin de la maison de Mr. Henderson, je me suis trouvé parmi une foule qui se retirait à grand pas d'une autre foule qui les garrochait à coups de pierres et j'étais content de rebrouser chemin et me sauver dans la porte de Monsieur Dubois pour éviter les pierres qui volaient comme la grêle, de cet endroit j'ai vu les troupes se former sur le milieu de la place, et quand ils ont avancé, je les ai accompagnées jusqu'à la chapelle Méthodiste ou un peu plus loin, où ils sont arrêtés s'étant venu aussi près des turbulens qui plusieurs de leur missiles ont atteint les soldats; car la populace en se retirant n'ont pas cessé de lancer des pierres;—on cria à haute voix et à plusieurs reprises et long-tems de se retirer et de clarifier la rue—pendant ce tems j'ai distingué M. Lafontaine qui était en avant de la foule, —qui s'exerçait à ce qui me semble, autant que possible, pour les empêcher de jeter des pierres, et je crois même qu'il doit la vie à la bêtise d'un cométable qui venait à pas lents vers la troupe—on avait mille peines à lui faire comprendre de se ranger hors du chemin. Aussitôt la troupe a fait feu et n'a pas avancé de leur place.

La foule étant disparu, j'ai avancée et j'ai vu un homme blessé qui se mourait sur le pas de la porte de Mr. Wragg et j'ai vu un autre homme mort au coin de la petite rue, peu de tems après cela je me suis rendu chez moi. D'après ce que j'ai vu et le degré de fureur que les assaillans ont manifestés, il était évident que l'autorité civile n'était pas compétente à reprimer leurs excès, et je crois fermement que ce n'est qu'à l'intervention des troupes que la ville a été sauvée de massacre et de pillage, vu la description des rieurs qui étaient presque entièrement composés de la plus basse classe d'Irlandais—et nous avons à nous louer de la fermeté des Magistrats et de l'énergie du militaire.

(Signé)

DR. ARNOLDI,

Assermenté par-devant moi,  
à Montréal, le 23 Mai 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

Je, *John B. Finlay, gentleman*, de la Cité de Montréal, dépose, que Lundi, 21 courant, j'étais à la Place d'Armes, à la clôture du Poll. Je ne tenais vis-à-vis de l'Eglise paroissiale. Je vis le parti de M. Tracey sortir du Poll, et il parut y avoir une grande agitation parmi ce parti. Ils n'allèrent pas directement chez eux comme de coutume, mais ils avancèrent sur la Place d'Armes, dans l'intention, comme leurs gestes ne m'en laissent aucun doute, d'insulter et de frapper les Conétables, qui se tenaient paisiblement sur la Place, (Square.) La première chose que je vis alors, fut une grêle de pierres jetées par la populace sur les conétables, et ceux qui étaient près d'eux; et une attaque par la populace contre la maison occupée (je crois) par M. Henderson, marchand épicier. Aussitôt après cela il s'éleva un cri général pour les troupes. Je vis alors les troupes avancer vers la rue St. Jacques, et je les suivis. Je remarquai que la foule qui était devant les troupes, alors stationnées devant la Banque, jetait des pierres vers les soldats. Les troupes avancèrent alors jusqu'à la maison du Dr. Robertson, où elles firent halte de nouveau. La foule qui était au devant continua encore à lancer des pierres, dont je vis plusieurs frapper des soldats, vù que j'étais auprès dans le temps, et je vis une pierre en particulier frapper le Col. McIntosh sur la poitrine; avant quoi j'entendis plusieurs appels faits par des personnes qui paraissaient être en autorité, de vider la rue, mais plusieurs individus de la populace continuèrent encore à avancer sur les soldats en jetant des pierres; j'entendis alors la mousquetterie et remarquai ensuite que la populace se dirigea du côté du marché à foin. Je suivis les troupes jusqu'au marché à foin et quittai la place.

(Signé) JOHN B. FINLAY.

Le déposant ajoute qu'il entendit le Dr. Robertson et M. Shuter, magistrats de cette cité, crier à la populace de se disperser et de vider les rues; et vit le Colonel McIntosh faire des signes à la populace comme s'il désirait qu'elle se dispersât, et il pense avoir entendu la voix du Colonel. Il est décidément d'avis que la vie des troupes était en danger lorsqu'elles tirèrent, et que c'était le seul moyen de préserver la paix. Après la fusillade il vit un corps étendu près de la maison de M. Wragg, et un autre corps près de la rue St. Pierre. Il ne peut dire s'il y avait des Conétables qui suivaient les troupes; mais il vit beaucoup de monde tant devant que derrière les troupes. Il ne vit point de pierres lancées par le parti qui accompagnait les troupes; mais plusieurs pierres furent lancées par le parti qui retraissait devant elle.

(Signé) J. B. F.

Assermenté par-devant moi, à  
Montréal, 23 mai, 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

*Alexander Robertson*, de la Cité de Montréal, *Gentleman*, jure et dit, que lui le déposant laissa le Bureau de la "Banque de Montréal" dans la dite Cité vers quatre heures et demie de l'après-midi, lundi le vingt-et-unième jour de mai, mil huit cent trente-deux, et se rendit aussitôt du côté sud de la Place d'Armes dans la dite cité, où il s'entretint avec des amis jusqu'à cinq heures, auquel

tems il remarqua que la foule qui était devant la maison des pompes (servant alors de *husting* ou maison de Poll pour l'Élection d'un Représentant dans la Chanibre d'Assemblée de la Province inférieure du Canada, pour le Quartier Ouest de la Cité de Montréal) commençait à s'éloigner. Qu'il avança alors immédiatement au milieu de la foule pour voir le départ des Candidats et leurs amis et partisans respectifs. Qu'il vit M. Tracey et ses amis faire le tour de tout le parapet à partir de la maison des pompes à aller jusqu'au coin du magasin d'Épicerie, sur la Place d'Armes, occupée par M. Henderson, et avancer quelques verges dans la place avant de détourner pour descendre dans la rue St. Jacques. Qu'une grande partie des gens qui entouraient M. Tracey parurent au déposant être dans un état de grande agitation, repoussant violemment à côté tous ceux qui se trouvaient dans leur chemin, et brandissant des bâtons et des parapluies; le déposant lui-même reçut un violent coup de parapluie dans le côté, quoiqu'il croie que le coup ne fut pas dirigé, avec intention, contre lui. Que le déposant alors se retira parmi les Conétables et autres personnes le long du côté sud de la Place d'Armes susdite en face desquels il remarqua particulièrement Joseph Shuter, écuier, (que le déposant a appris et croit être un des Magistrats de cette Cité de Montréal) activement occupé, au meilleur de l'observation du déposant, à réprimer toute tentative de violence de la part des personnes qui étaient autour de lui, et à les empêcher de venir en collision avec le parti opposé, ce qui parut être au déposant le résultat très probable, si non l'intention de la route que M. Tracey et ses amis avaient prise en laissant la dite maison des pompes. Car le gros corps des partisans et de la foule qui suivait ce Monsieur vint à passer à quelques pas du lieu où était la plus grande partie des Conétables et des partisans supposés de M. Bagg. Qu'à ce moment le déposant remarqua un haut degré de vive excitation chez tous ceux qui l'environnaient, mais surtout parmi ceux qui fermaient la marche du parti Tracey, comme il suivait le Candidat en sortant de la place; mais que jusque là il n'avait remarqué rien de plus que des gestes et un langage en apparence, passionné et menaçant de la part de la foule qui se retirait. Qu'à peine cependant le gros corps de ce parti fut descendu dans la rue St. Jacques assez loin pour être hors de la vue du déposant, à cause de la position où il était en ce moment, ne laissant en vue que quelques traîneurs qui paraissaient simplement tenir un langage de reproche à leurs antagonistes, alors il vit une personne que le déposant jugea être un Conétable par le bâton bleu qu'il tenait à la main, engagée dans une altercation avec pas plus de six personnes, enfans pour la plupart ou très jeunes gens, les menaçant de son bâton et s'efforçant de les chasser. Qu'il entendit alors un autre individu tenant un semblable bâton à la main, crier au Conétable ci-dessus d'avoir de l'indulgence, et de s'en revenir. Le déposant ne peut dire ce qui était arrivé auparavant entre le Conétable ci-dessus et le petit nombre de personnes avec lesquelles il était en dispute, pour justifier aucun exercice d'autorité de sa part; mais il est d'avis, d'après ce qu'il a vu lui-même, sans faire allusion aux conséquences qui s'en sont ensuivies, qu'il eût été plus judicieux de la part du dit Conétable de s'être retiré dès le commencement parmi ses compagnons et de laisser s'évaporer en paroles l'ébullition de sentimens de la part du petit nombre d'individus avec lesquels il s'était mis en collision, ce qui probablement aurait été le cas. Et le déposant dit de plus que son attention continua de se porter sur ce petit incident, parce que les individus des deux partis accoururent bientôt et prirent part à la querelle qui prit à chaque instant un aspect de plus et plus menaçant et dangereux, à cause du nombre toujours croissant des combattans et des actes de violence auxquels ils se portaient. Qu'il avança alors pour mieux observer ce tumulte et la position du parti qui se retirait; mais que son attention fut attirée immédiatement vers un homme en apparence abattu par quelques coups,

étendu

étendu à terre vers la moitié du chemin entre la dite maison des pompes et le coin du dit magasin d'épicerie. Qu'il fut cependant obligé de se retirer lorsqu'il fut rendu à quelques pas du corps pour le secourir, par une grêle de pierres que lançoient les personnes qui auparavant suivaient M. Tracey dans la rue St. Jacques. En regardant de ce côté, il vit qu'ils ramassaient ces projectiles du chemin macadamisé devant la Banque, et les lançoient sur les personnes qui étaient le plus près d'eux sur la Place (square) et que celles-ci ayant retraité, les autres parurent s'enhardir à les poursuivre, qu'à ce tems l'émeute devint générale et le parti Tracey chassait les gens du parti opposé devant lui, et lançoient des pierres dans les fenêtres du magasin de M. Henderson dans lequel plusieurs personnes s'étaient réfugiées, et dans toutes les directions où ils pouvaient atteindre les fugitifs. Le déposant dit de plus qu'il croit véritablement que la force civile qu'il vit alors sur le lieu était tout-à-fait insuffisante alors pour réprimer ces procédés tumultueux et dangereux ; car à peu d'exceptions près la force *Connétabulaire* et les personnes qui se tenaient principalement comme simples spectateurs le long du côté sud de la Place d'Armes, s'étaient dispersées et et enfuies dans la cour de l'Eglise Catholique, demandant à grands cris l'intervention des troupes ; et si on ne se fut pas rendu à cette demande aussi promptement qu'on l'a fait, le déposant croit véritablement que les perturbateurs auraient blessé sérieusement, si non tué sur la place un grand nombre de personnes. Qu'il suivit les troupes depuis ce moment jusqu'à celui où l'ordre de tirer fut donné, pendant lequel intervalle de tems le parti Tracey quoique retraité devant le militaire, continuait à jeter des pierres sur les troupes à mesure qu'elles avançaient, de même que sur le petit nombre de personnes qui auparavant avait repoussé cet outrage par de semblables moyens. Que lui le dit déposant peut d'après une observation personnelle et attentive rendre témoignage du sang-froid et de l'indulgence des troupes jusqu'au moment où elles tirèrent, quoiqu'elles fussent exposées à des grêles de pierres ; il dit en outre qu'il croit véritablement que la décharge de mousquetterie contre les mutins, quoique la conséquence en ait été si fatale à quelques personnes, était impérieusement nécessaire comme la seule mesure qu'on pût alors employer pour mettre une fin immédiate à l'émeute, et mettre par là en sûreté la vie et les biens d'un grand nombre de sujets loyaux et paisibles de Sa Majesté. Et le déposant dit enfin qu'il n'est pas Electeur pour le Quartier Ouest, qu'il n'a aucune liaison personnelle avec l'un ni l'autre des Candidats de la dernière Election, et qu'il n'a jamais pendant tout le tems qu'elle a duré, pris aucune part dans les procédés de la dite Election.

(Signé) ALEX. ROBERTSON.

Affirmé par-devant moi, à  
Montréal 23 mai 1832.

(Signé) J. M. MONDELET,

Coronaire.

*Jacob Abdella*, de la cité de Montréal, marchand, lequel étant assermenté, dépose et dit, qu'il était sur la Place d'Armes, vers cinq heures de l'après-midi, le 21 mai courant, qu'il était présent à l'ajournement du Poll, qu'il descendit vers la maison du Capitaine Piper, entendit du bruit derrière lui, et qu'il retourna au Poll, où les deux partis s'entrelançoient des pierres. Qu'il entendit John F. Fisher dire, lorsque les troupes gagnèrent la maison du Dr. Robertson, elles recevront des ordres ultérieurs ; auparavant,

paravant, lorsque les troupes marchaient en avant, elles étaient accompagnées par les Connétables et autres personnes qui lançoient des pierres. Il entendit M. Fisher dire de plus que les troupes ballayèrent les mutins de la place, les soldats firent halte à travers la rue, vis-à-vis chez le Dr. Robertson, où les Messieurs aux bâtons bleus se placèrent devant les soldats, ramassèrent des pierres et les lançoèrent. Il y avait trois Officiers à la droite des soldats. Le parti opposé qui retraitait, ramassa les pierres et les lança au parti qui était par derrière les soldats. Il vit des Officiers s'entre-parlant à voix basse. Il vit un Officier s'en aller vers les soldats, et leur parler, après quoi il s'en retourna à la droite. Les soldats commencèrent à faire feu du centre à la droite ; il n'a entendu aucun commandement qui fut donné de faire feu. Les soldats de la gauche firent après un feu roulant. Le déposant pensait que les coups étaient tirés à poudre seulement, jusque ce qu'il entendit siffler les balles audessus de lui. Peu après, comme il descendait dans la rue, il vit un jeune homme habillé en bleu, étendu mort, la face par terre. Un peu plus loin à droite, il vit un autre homme mort. Il ne connaît pas leurs noms ; un peu plus avant il vit un vieillard qui saignait, étendu mort. Il ignore où ces hommes ont été blessés. Le sang coulait abondamment de chacun des corps. Il vit ces hommes morts après que l'explosion des fusils eût lieu. Lors qu'on lançoit des pierres, il pense que la vie des soldats ne fut aucunement en danger. Les soldats marchèrent tranquillement au marché à foin. Avant que le feu commença, les personnes qui étaient derrière les troupes se placèrent en front d'elles, et lancèrent des pierres au parti qui retraitait. Le déposant déclare être incapable d'écrire son nom.

Affirmé par-devant moi, à  
Montréal, 23 mai 1832.

(Signé) J. M. MONDELET.

Coronaire.

Mr. *John Mondelet*, Etudiant en Droit, de Montréal, après avoir été dûment assermenté, dit et dépose, que lundi le 21 du présent mois vers cinq heures et un quart de l'après-midi étant allé avec un grand nombre de Citoyens respectables escorter le Dr. Tracey, il a entendu près de la Banque, là où il se trouvait alors, plusieurs personnes, qu'il a reconnues comme étant du parti de M. Tracey s'écrier à plusieurs fois répétées : " oh assomme nos gens, au secours ! au secours ! " il a alors laissé le Dr. Tracey et est allé du côté où se dirigeaient la plus grande partie des personnes qui se trouvaient dans ce quartier de la Ville ; s'étant rendu sur la Place d'Armes, il a vu que les partisans de Messieurs Tracey et Bagg étaient engagés dans un combat opiniâtre et se jetaient réciproquement des pierres. Le déposant a alors encouragé les partisans du Dr. Tracey à abandonner la lutte et d'aller rejoindre ce dernier, vu qu'il avait été laissé presque seul ; plusieurs personnes se dispersèrent alors et la plus grande partie se dirigea dans la rue St. Jacques. A peine le déposant était-il arrivé vis-à-vis chez le Dr. Robertson, que s'étant détourné pour voir si les partisans de Mr. Bagg, les poursuivaient, qu'il les a aperçus venir à toute course en lançant des pierres et accompagnés d'un détachement du 15<sup>e</sup> régiment maintenant en garnison en cette Ville, composé de soldats tirés de la compagnie des grenadiers et de la compagnie légère, le tout commandé par le Col. McIntosh et le Capitaine Temple, tous deux leur épée nue. Le déposant se trouvait un peu plus haut que l'encoignure de la rue St. Pierre quand il a entendu le Colonel McIntosh,

qui se trouvait avec le Capitaine Temple et son détachement entre chez le Docteur Robertson et le Capitaine Piper, dire quelque chose à ses soldats qu'il n'a pu comprendre, aussitôt il a vu le dit Col. McIntosh abaisser son épée en regardant ses soldats qui dans le même moment ont couché leurs fusils en joue sur les partisans de M. Tracey qui tous alors étaient en pleine fuite. Le déposant à la vue des fusils dirigés vers lui et ceux qui se trouvaient dans cette partie de la rue, est allé se coucher derrière un amas de pierres d'où à peine arrivé, il a entendu la décharge des fusils du détachement en question. Et le sifflement des balles qui ont passé au dessus de sa tête et sont allées se loger dans la clôture qui l'avoisinaient. Le déposant ayant pris la décharge ci-dessus mentionnée pour une décharge générale est parti spontanément et à sa grande surprise a entendu dans sa course et à son arrivée près de l'Église Presbytérienne, où il a rejoint Messieurs McDonnell et Cherrier, la décharge de nouveaux fusils et le sifflement de nouvelles balles qui sont venues tomber dans la boue aux pieds de M. John McDonnell qui se trouvait dans le moment un peu plus avancé vers le milieu de la rue d'où le déposant a conclu que la décharge avait été faite par un feu roulant. Le déposant n'a jamais cru les troupes en danger, et croit qu'elles l'étaient encore moins lorsque l'ordre de faire feu a été donné, vu que le peuple se trouvait, à une distance qui les mettait hors de l'atteinte des pierres, que les fuyards auraient pu leur lancer. Le déposant ne dit rien de plus. Ayant lu la présente déposition il déclare qu'elle contient la vérité, y persiste et a signé.

(Signé,) JOHN MONDELET.

Assermenté par-devant moi à Montréal, 23  
Mai, 1832.

(Signé,) J. M. MONDELET,  
Coronaire.

personnes (du parti de M. Tracey,) ramassant de grosses pierres. Je snutai à bas et rejoignis les amis de M. Bagg au coin d'Henderson, lorsque nous fûmes généralement attaqués par un grand nombre des partisans de M. Tracey avec des pierres et autres armes, et nous fûmes repoussés dans tous les sens, et je courus un grand danger pour ma vie. Cela continua au moins cinq minutes, après quoi les troupes furent appelées et restèrent rangées en ligne en travers de la Place. La populace continua encore à lancer des pierres et à assaillir le parti de M. Bagg. Là-dessus les troupes avancèrent jusque presque vis-à-vis du Poll (où elles firent halte.) Alors je remarquai M. J. Shuter, un des Magistrats, criant à la populace de se désister; mais cela n'eut aucun effet, il fut obligé de tourner le dos et il fut, à proprement parler, couvert de pierres. Les troupes continuèrent à avancer et arrêtaient devant la maison du Dr. Robertson. En passant devant la Chapelle des Méthodistes les soldats furent assaillis de pierres et d'autres projectiles, du côté de la Petite Rivière aussi bien que du côté de la populace devant eux, dans la rue St. Jacques. Je vis un Officier commandant avancer en avant des troupes, au moins 20 pas, lui demandant comme je dois le supposer d'après ses gestes, de se disperser, mais elle ne fit aucune attention à ceci, et on jeta encore des pierres. Après que l'Officier commandant eut fait tout ce qui en apparence serait fait pour apaiser la populace et pour la disperser, il se retira vers ses troupes. Je vis tirer les troupes, après quoi il ne fut plus lancé de pierres, et la populace s'enfuit du côté du Marché à Foin. Je n'avancai pas plus loin, mais je me retirai.

(Signé,) JOHN JONES.

Affirmé à Montréal, le 24 Mai, 1832  
par-devant nous.

(Signé,) J. M. MONDELET,  
Coronaire.

DISTRICT DE }  
MONTREAL. }

J. M. MONDELET, Ecuier,  
Coronaire de S. M. pour le  
District de Montréal.

A Benjamin Delisle, Ecuier, Grand Cornétable et à tous et chacun des Officiers de Paix,—SALUT :—

Attendu que par les témoignages donnés au Jury dûment assermenté, et chargé de juger et s'enquérir de la part de Notre Souverain Seigneur le Roi, comment, quand, où et par quels moyens François Languedoc, Pierre Billet et Casimir Chauvin, de la Cité de Montréal, ont fini leurs jours, dans l'après-midi du 21 Mai courant, à la vue des corps des dits Frs. Languedoc, P. Billet et C. Chauvin, et d'après les témoignages de plusieurs témoins dûment assermentés, A. F. McIntosh, Ecr. Lieut. Col. Commandant le 15<sup>e</sup> régiment de S. M. maintenant en garnison dans la dite Cité de Montréal, et Henry Temple, Ecr. Capt. dans le régiment susdit, sont accusés d'avoir dans l'après-midi du vingt-et-unième jour de Mai courant, (étant à la tête d'un détachement du régiment susdit, et commandant le même détachement dans la rue St. Jacques dans la Cité sus dite) ordonné aux soldats armés dont était composé le dit détachement de faire feu et de décharger leurs fusils chargés à balles, par laquelle dite décharge des fusils susdits, les dits François Languedoc, P. Billet et C. Chauvin reçurent leur coup de mort dans la dite rue.

Les

John Jones, de la Cité de Montréal, Marchant, ayant été dûment assermenté, dépose et dit, que lundi dernier, le 21<sup>e</sup> jour de Mai courant, je me tins au Poll à la Place d'Armes toute la journée; toutes les fois que j'approchais du Poll j'étais grossièrement insulté par le parti de M. Tracey, et chargé d'imprécations. J'étais présent vers 2 heures et demie lorsque je vis une populace, partisans de M. Tracey, quitter le Poll et attaquer un parti des amis de M. Bagg et de Cornétables, du côté de la Place. Les troupes descendirent en cette occasion du corps de garde et restèrent sur la Place, je pense environ 20 minutes, et elles se retirèrent alors devant l'Église. Je vis le Dr. Robertson, M. Holmes, et une autre personne, je pense, s'avancer au milieu de la foule devant le Poll, et je vis le Dr. Robertson avec un livre, lisant, comme je le supposai, l'acte d'émeute. Après cela j'entrai dans la Chambre du Poll et y restai jusqu'à l'ajournement du Poll. Pendant le temps que j'y fus, je remarquai, jusqu'à la clôture du Poll, manifester par le parti de M. Tracey une disposition à créer des troubles. A la clôture du Poll M. Tracey partit le premier et son parti le suivit balayant le pavé de tout ceux qui s'y trouvaient et s'avancant sur la place, direction que je ne leur avais pas encore vu prendre auparavant, ayant assisté à la clôture du Poll chaque jour depuis le commencement de l'élection. Ceci a été fait, je n'en doute nullement, dans la vue de menacer les amis de M. Bagg, qui se tenaient au coin de la Place, attendant que M. Bagg sortit du Poll. Lorsque M. Bagg laissa le Poll, M. Tracey était presque vis-à-vis du Poll. Je me plaçai sur une barre du Poll. Je remarquai plusieurs personnes



présentes sont donc, en vertu de ma charge, au nom de Sa Majesté, pour vous enjoindre et commander vous ou aucun de vous de saisir et conduire immédiatement les corps des dits A. F. McIntosh et Henry Temple à la Prison Commune de Sa Majesté et de les livrer en sûreté au Gardien de la dite Prison de Sa Majesté, et ces présentes sont pareillement, en vertu de ma charge susdite, au nom de Sa Majesté, pour requérir, vous le dit Gardien de recevoir les corps des dits A. F. McIntosh et Henry Temple sous votre garde, et de les garder en sûreté dans la dite Prison jusqu'à ce qu'ils en soient libérés d'après le dû cours de la loi. Et pour ce faire ceci est votre warrant.

Donné sous mon seing et sceau, ce 26e jour de Mai, 1832.

(Signé,) J. M. MONDELET.

Coronaire de Sa Majesté.

Vraie Copie de }  
l'original.

(Signé) BENJAMIN DELISLE,

Grand Connétable.

DISTRICT DE }  
MONTREAL. } COUR DU BANC DU ROI.

A L'Honorable Juge en Chef et autres Juges de la dite Cour.

Qu'il plaise à Vos Honneurs :

Le soussigné a l'honneur d'informer que le 22 de Mai dernier il a, comme Coronaire de Sa Majesté pour ce District, assermenté douze Jurés pour enquéir quand, où et comment François Lanzuedoc, Pierre Billet et Casimir Chauvin ont perdu la vie le 21 du mois de Mai susdit ; — Que l'Enquête a été continuée de jour en jour et qu'après un délibéré de deux jours, les Jurés ont fait deux Rapports Spéciaux qui n'équivalaient point au rapport que requert la loi, et qui doit se faire à l'unanimité.

Qu'alors et en ce cas l'Enquête a été ajournée au 27 d'Août prochain, et qu'il a été Jugé nécessaire par le dit Coronaire, quoiqu'il n'y eût pas de rapport légal par le Jury, d'émaner son ordre pour appréhender le Lt. Colonel McIntosh et Capt. Temple du 15e régiment, sur les dépositions prises pendant la dit Enquête, qui constatent que la mort des trois décedés sus-dits est le fait de l'explosion des fusils d'un détachement du dit 15e régiment commandé par les dits Lt. Col. McIntosh et Capt. Temple et que les dits Lt. Col. McIntosh et Capt. Temple ont été en conséquence appréhendus.

Fait à Montréal, le 2 Juin, 1832, et donné sous mon seing et sceau.

(Signé,) J. M. MONDELET.

(L. S.) Coronaire.

MONTREAL,

No. 10.

MONTREAL, 4 Juin, 1832.

Monsieur,

Conformément à l'avis que je vous exprimai dans ma lettre du 2 du courant, je me fais maintenant l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef une copie de tous les affidavits qui accompagnaient la pétition du Lieut. Col. McIntosh, et du Capitaine Temple, pour être déchargés de l'arrestation.

J'ai &c. &c.

(Signé) C. R. OGDEN,

Sol. Génl.

Lieut. Col. GRAIG.

Secrétaire,  
&c. &c. &c.

Affidavits produits par le Lieut. Col. McIntosh avec sa Pétition.

MONTREAL—BANC DU ROI.

A L'Honorable Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de Montréal.

La Requête d'Alex. F. McIntosh, Lieutenant Colonel? Commandant la Garnison à Montréal.

Exposo humblement,

Que votre Pétitionnaire a été dernièrement arrêté par le Grand Connétable du district, en vertu d'un Mandat, (Warrant) lancé contre lui par Jean Marie Mondelet, écuyer, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit district, sur une plainte. Que votre Pétitionnaire croyant avoir droit d'être déchargé de son arrestation, prie humblement Votre Honneur de vouloir bien ordonner, et accorder un *Writ d'Habeas Corpus*, sous le Seau de la Cour du Banc du Roi, adressé au dit Grand Connétable de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal susdit, pour lui ordonner d'amener devant votre honneur, la personne de votre Pétitionnaire immédiatement, pour faire et recevoir toutes les choses que votre honneur, alors et là décidera à cet égard.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé) A. F. McINTOSH,

Lt. Col. 15me. Régt.

DISTRICT DE }  
MONTREAL. }

Alexander F. McIntosh, Lieutenant Colonel du quinzième Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, actuellement stationné dans la Cité de Montréal, dans le dit District, et Officier Commandant de la Garnison de Montréal, étant dûment assermenté, dépose et dit comme suit :

Dimanche

Dimanche au soir, le 20 du courant, vers les dix heures et demie, je reçus la visite de l'Honorable G. Moffatt, et W. Robertson, écuyer, deux des Magistrats de ce lieu, comme une députation de ce corps; lesquels m'informèrent qu'une assemblée des Magistrats de cette ville venait de se réunir, et que là, ils avaient déterminé de me représenter, comme étant l'Officier Commandant de la Garnison, la nécessité qu'il y avait pour moi de me tenir prêt à m'avancer dans le cas où il s'éleverait quelques troubles le jour suivant, en conséquence de l'élection qui se faisait dans cette Cité. Ces Messieurs m'annoncèrent en même temps que les Magistrats, qui avaient assisté à l'Assemblée, désiraient vivement qu'une garde de Capitaine fut substituée à la place de la garde ordinaire au haut du Marché Neuf; et m'informèrent, que vers l'aube ou se ferait journellement le Poll, savoir, vers cinq heures, on pouvait appréhender une infraction de la paix, de la nature la plus sérieuse.

Je reçus de bonne heure, le lendemain matin (le 21 du courant) une copie certifiée des Résolutions des Magistrats telles qu'énoncées dans le document No. 1, qui accompagnent cet affidavit; et en conséquence, une garde de Capitaine, composée d'un Capitaine, d'un Subalterne, d'un Sergent, d'un trompette, et de quarante-deux hommes, en tout, mita la garde principale à 11 heures, A. M.

Je crus aussi qu'il était convenable de tenir le reste du régiment dans les casernes prêt à avancer au premier signal dans le cas de trouble—vers les trois heures, P. M. le Capitaine Temple qui commandait la garde principale, reçut une requisition signée par deux Magistrats (telle que contenue dans le document, No. 2, qui accompagnent cet affidavit) le sommant d'avancer avec les soldats qu'il avait sous ses ordres, sur la Place d'Armes (près de laquelle le Poll se tenait) afin d'aider le pouvoir Civil à maintenir la paix de la Cité.

Le Capitaine Temple me fit rapport de cette circonstance à mes quartiers; et je ne perdis pas un instant à me transporter sur les lieux. Là, je trouvai rassemblée une foule considérable, et en apparence mal disposée, et le Dr. Robertson, et le Capitaine Temple me dirent, qu'elle avait déjà commis plusieurs actes de violence, et que plusieurs personnes avaient sur elles des armes à feu—ce premier tenant alors un livre dans sa main m'informa en même temps, qu'il allait lire l'Acte d'Émeute, (*Riot Act*); sur quoi, il s'avança à quelque distance avec son livre, et après quelque temps il s'approcha encore des troupes, et répondit à la demande que je lui fis s'il avait lu l'Acte d'Émeute (*Riot Act*), qu'il avait jugé à propos de lire l'Acte d'Émeute, (*Riot Act*), sur le lieu même; mais cela ne parut pas avoir l'effet de faire disperser la foule. Dans ces circonstances, je suggérai la convenance de renforcer la troupe; ce que le Dr. Robertson, et autres Magistrats approuvèrent, et on envoya immédiatement la compagnie légère sous les ordres du Capitaine Smith pour augmenter le nombre. L'apparition des troupes eut l'effet de produire une tranquillité momentanée, parmi les perturbateurs de la paix publique (*Rioters*), et comme il pleuvait beaucoup je fis placer la garde, et la compagnie légère sous le portique de l'Église Catholique Française, qui est renfermé par une muraille semi-circulaire, dont trois ou quatre portes donnent sur la Place d'Armes.

Pendant plus d'une heure la foule assemblée sur la Place d'Armes, parut assez calme, et ce ne fut que vers cinq heures que les Magistrats jugèrent qu'il était nécessaire d'intervenir d'une manière active.—Dans ce moment un tumulte violent eut lieu sur la Place d'Armes, et les Magistrats accompagnés des connétables s'avancèrent pour l'appaiser, et rétablir la paix; mais en cela, ils manquèrent entièrement leur but, et ils furent repoussés sur le parti de soldats sous mes ordres, dans une confusion complète, suivis à quelques pas dans l'enceinte même par une partie des perturbateurs de

la paix publique (*Rioters*)—Lorsque je m'aperçus de cela, j'ordonnai immédiatement aux troupes de charger à balles, et suivi des Magistrats, je m'avancai sur la Place d'Armes avec les troupes, formant une colonne de deux divisions. Dans ce moment, l'on m'informa que la populace massait un homme dans la partie de la place qui est vis-à-vis de la rue St. Jacques.

Les troupes s'avancèrent alors d'un pas ferme dans cette direction, passant devant la Banque le long de la rue St. Jacques, faisant une marche de plus d'un quart de mille, donnant par là le tems à tout le monde, excepté aux personnes mal intentionnées de se retirer, et de cesser de boucher la rue en avant, et dans cette vue, quoique assailli par de grosses pierres, avec lesquelles on venait de réparer la rue, j'ordonnai aux soldats de faire halte, pendant plusieurs minutes; voyant néanmoins que la foule considérable qui était en avant, et qui paraissait être composée de plus d'une centaine de personnes, dont une partie nombreuse semblait ne faire que d'arriver en corps sur le lieu, et semblait être conduite d'un manière systématique; voyant, dis-je, que la foule s'approchait de plus en plus, et que pendant que nous avançons, elle lançait des quantités de pierre, considérables sur les autorités civiles, et sur la force militaire qui m'environnaient; deux de ces pierres ayant blessé d'une manière grave le Lieutenant et Quartier Maître Dewson, plusieurs ayant frappé les troupes, et une propre personne; il devint nécessaire de donner l'ordre aux troupes de faire feu, après m'être avancé à plusieurs reprises en avant, et m'être efforcé, par mes discours et mes actions, d'engager la foule à se retirer: criant à haute voix qu'on se proposait de faire feu si l'attaque et le tumulte continuaient—moins d'une décharge de la première division composée de seize hommes du parti de la garde principale fut en conséquence tirée, et suivie d'effet. D'après la tournure sérieuse que prenait les affaires avant que les troupes eussent tiré, je crus qu'il était nécessaire d'envoyer l'Enseigne et l'Adjudant Hay, avec ordre de faire avancer le reste du Régiment vers la Place d'Armes; il devint quelques minutes après nécessaire d'agir contre la populace; mais il ne fut pas lui-même appelé à prendre une part active. En peu d'instans la foule se dispersa, et disparut complètement; et la tranquillité fut rétablie pour le restant de l'après-midi. Avant de renvoyer les troupes je m'avisai avec les Magistrats, à leur demande, relativement à la convenance d'établir des piquets pour la nuit, et je me conformai à leurs directions sur ce sujet.

Je dois ajouter à cet exposé que lorsque les troupes s'arrêtèrent dans la rue St. Jacques pendant quelques minutes avant de faire feu, il parut impossible en conséquence des grêles des pierres lancées sur elle, de les faire rester à l'endroit où elles étaient, ou de les faire avancer ou de disperser la foule, et encore bien moins, d'ordonner la retraite, sans les mettre en danger d'être détruites, à moins qu'elles ne fissent feu. Quelques instans avant de donner l'ordre de faire feu, et pendant que le tumulte continuait, j'avais aussi reçu l'ordre de l'un des Magistrats de tirer sur les perturbateurs de la paix publique (*Rioters*) dans le cas où je croirais que cela deviendrait nécessaire.

(Signé) A. F. MACINTOSH,

Lt. Colonel.

Assermenté par-devant moi,  
le 26e. jour de Mai, 1832.

(Signé) W. ROBERTSON, J. P.

MONTREAL,

## COUR DES SESSIONS SPECIALES.

Dimanche, le 20 Mai 1832.

PRESENS,

L'Honble. GEORGE MOFFATT  
 " PIERRE DE ROCHEBLAVE  
 WILLIAM ROBERTSON  
 AUSTIN CUVILLIER  
 BENJAMIN HOLMES  
 A. L. McNIDER  
 JOSEPH MASSON  
 JULES QUESNEL  
 JOHN FISHER  
 P. LUKIN  
 JOSEPH ROY, Ecuyers.

*Résolu*, Qu'il est expédient que le commandant de la Garnison soit requis de renforcer la garde principale d'une compagnie du 15e Régiment, commandée par un Capitaine, avec ordre de se tenir prêt d'agir, quand il en sera requis par un Magistrat, afin d'aider le pouvoir civil, à supprimer toute Emeute qui pourrait s'élever, en conséquence de l'Élection actuelle pour le Quartier Ouest de cette ville.

*Résolu*, Que l'Honble. G. Moffatt et le Dr. Wm. Robertson, deux des Magistrats présents, soient priés d'aller, en personne, trouver le Commandant, et de lui communiquer les désirs de cette assemblée, tels qu'exprimés dans la résolution précédente.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé de bonne heure demain au Lieut. Colonel McIntosh une copie des deux Résolutions précédentes certifiée par le Greffier de la Paix. Pour copie conforme.

(Signé) JOHN DELISLE,  
 G. P.

No. 2.

Lundi, le 21 Mai, 1832.

MONSIEUR,

Nous vous requérons de faire avancer le Piquet qui est sous vos ordres sur la place d'Armes, dans la vue d'aider le pouvoir civil à maintenir la paix publique de la ville.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

(Signé) W. ROBERTSON, J.P.  
 P. LUKIN, J. P.

A l'officier commandant le Piquet  
 de la Garde Principale.

No. 3.

MONTREAL.

## COUR DES SESSIONS SPECIALES.

Mardi, 22 de Mai 1832.

PRESENS,

L'Honble. G. MOFFATT  
 " PIERRE DE ROCHEBLAVE  
 Wm. ROBERTSON  
 JULES QUESNEL  
 JOHN FISHER  
 JOHN MCKENZIE  
 BENJAMIN HOLMES  
 A. L. McNIDER, Ecuyers.

*Résolu*, Que c'est l'opinion de cette assemblée qu'il est encore nécessaire de prendre des précautions extraordinaires pour maintenir la paix publique.

Il est en conséquence ordonné que le commandant soit prié d'ajouter à la garde principale un Piquet sous les ordres d'un Capitaine, pour y être stationné depuis le soleil couché jusqu'au point du jour, et qu'un Magistrat assiste pour se consulter avec l'officier, qui en aura le commandement—et que le Major Gregory soit prié d'envoyer six hommes pour faire le même devoir qu'il a entrepris la nuit dernière.

Mr. McKenzie fut nommé, et consentit à être le Magistrat en devoir cette nuit.

*Résolu*, Qu'une copie de la Résolution précédente soit immédiatement envoyée au Lieut. Col. McIntosh par le Greffier de la Paix.

Pour extrait conforme des Régistres des Sessions Spéciales.

(Signé) JOHN DELISLE,  
 Greffier de la Paix.

MONTREAL, BANC DU ROI.

A l'Honorable Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de Montréal.

La Requête d'Henry Temple, Capitaine dans le 15e Régiment de Sa Majesté.

EXPOSE HUMBLEMENT

Que votre Pétitionnaire a été dernièrement arrêté par le Grand Connétable du District, en vertu d'un Mandat (*Warrant*), lancé contre lui par Jean Marie Mondelet, Ecuyer, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit district, sur une plainte.

Que votre Pétitionnaire croyant avoir droit d'être déchargé de son arrestation, prie humblement votre honneur de vouloir bien ordonner et accorder un *Writ d'Habeas Corpus* sous le sceau de la Cour du Banc du Roi, adressé au dit Grand Connétable, Benj. Delisle, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal susdit, lui ordonnant d'amener par-devant votre Honneur la personne de votre Pétitionnaire, immédiatement, pour faire et recevoir toutes les choses, que votre Honneur alors et là, décidera à cet égard.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé) H. TEMPLE,  
 Capt. du 15e. Regt.

DIS-

DISTRICT DE }  
MONTREAL. }

Henry Temple, Capitaine dans le quinzisième Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, stationné dans la ville de Montréal, dans le district sus-dit, étant dûment assermenté de pose et dit, comme suit :

Lundi, le 21 de ce mois, je reçus l'ordre du Lieutenant Colonel McIntosh, Commandant la Garnison de Montréal, de monter la garde à la Garde Principale, au-dessus du Marché Neuf de Montréal sus-dit, avec une garde de Capitaine, en conséquence des résolutions prises par les Magistrats de cette ville à cet effet. Ces ordres furent couchés sur le Livre d'Ordre du Régiment, et la copie en est produite avec cet affidavit, marquée No. 1. En conséquence, je montai la garde le matin à onze heures, ayant un subalterne, un sergent, un trompette, et quarante-deux hommes au complet sous mes ordres, et je reçus l'ordre de me tenir prêt à obéir aux commandemens des Magistrats. Vers les trois heures de l'après-midi, les magistrats m'ordonnèrent d'avancer immédiatement avec un Piquet sur la Place d'Armes.

Je demandai qu'on me donnât par écrit la requisition des magistrats, et l'on me dit qu'ils étaient dans une telle hâte, qu'ils ne l'avaient pas envoyée, mais qu'on me la donnerait aussitôt que j'arriverais sur les lieux. Je partis en conséquence, avec vingt-quatre hommes, et en arrivant à cet endroit, je reçus une requisition, signée de deux magistrats (telle que contenue dans le document No. 2, qui accompagne cet affidavit) par laquelle il m'était ordonné d'avancer avec le Piquet, sous mes ordres, sur la Place d'Armes, afin d'aider le pouvoir civil à maintenir la paix publique de la ville. En recevant les premiers ordres, j'allai immédiatement en faire rapport au Lieutenant Colonel McIntosh, à ses Quartiers, et il ne perdit pas un seul instant à se rendre après moi sur le lieu. Là je vis rassemblée une foule considérable, et en apparence très-mal intentionnée, qui à mon arrivée, se servait de pierres et de bâtons contre les connétables. Les connétables coururent au devant des troupes pour trouver de la protection ; d'après le nombre et la violence apparente de la populace, je considérai que le parti qui était sous mes ordres était trop faible, et les magistrats pensèrent comme moi, le Dr Robertson me montra l'Acte d'Émeute (*Riot Act*) dans un livre qu'il tenait à la main, et il me dit qu'il allait le lire à la foule. Je le vis partir pour aller le lire, mais j'étais trop éloigné pour l'entendre lire ; il revint et me dit qu'il l'avait lu, mais que cela n'avait paru produire aucun effet pour faire disperser la foule. Les choses en étant là, les magistrats et le Colonel s'accordèrent sur la convenance de renforcer le détachement ; ce que l'on fit immédiatement, en y ajoutant la compagnie légère d'Infanterie, sous les ordres du capitaine Smith. L'apparition des troupes eut l'effet de produire une tranquillité momentanée parmi le rassemblement des perturbateurs de la paix publique (*Rioters*) et comme il pleuvait beaucoup la garde et la compagnie légère furent stationnées sous le portique de l'Église Catholique Française, devant lequel il se trouve un espace qui est renfermé par une muraille semi-circulaire, ayant quatre ou cinq portes qui donnent sur la place d'Armes. Pendant plus d'une heure, la foule assemblée sur la place d'Armes parut assez calme, et ce ne fut que

vers cinq heures que les magistrats jugèrent qu'il était nécessaire d'intervenir, d'une manière active. Dans ce moment, il y eût un violent tumulte sur la place d'Armes, et les magistrats, accompagnés des connétables s'avancèrent hors de l'enceinte de la muraille pour l'appaiser, et rétablir l'ordre ; mais ils furent entièrement frustrés dans leur espoir, et furent repoussés dans un désordre complet sur le détachement de soldats qui se trouvait dans l'enceinte emmurillée, et ils furent suivis quelques pas dans l'enceinte même par une partie des perturbateurs de la paix publique (*rioters*) qui les assaillirent avec des pierres et des bâtons. En s'apercevant de cela, le Colonel donna immédiatement l'ordre aux troupes de charger à balles, et accompagné des magistrats, il s'avança sur la place d'Armes, formant ses soldats en une colonne de deux divisions, et il continua le long de la partie nord de la place d'Armes, jusqu'à la maison du Dr. Arnold, où nous fîmes halte pendant quelques momens pendant lesquels le Colonel cria plusieurs fois de faire chemin pour les troupes. Les troupes alors s'avancèrent d'un pas ferme dans cette direction, passant devant la Banque, où nous fîmes halte, et après nous être arrêtés on lança des pierres sur nous en grand nombre. Le Colonel s'adressa plusieurs fois au peuple, qui jetait des pierres sur les troupes, en disant : " ne jetez plus des pierres, car nous ferons feu sur vous." L'ordre fut alors donné aux troupes, malgré qu'on lançât toujours de pierres sur elles, de continuer de s'avancer le long de la rue St. Jacques, donnant par là, l'occasion à tout le monde, si ce n'est aux personnes mal intentionnées, de se retirer et de cesser de boucher la rue en avant, et dans ce but, quoi que toujours assaillis par de grosses pierres avec les quelles on venait tout récemment de réparer la rue, l'ordre fut encore donné aux troupes de s'arrêter pendant quelques minutes, près de la maison du Dr. Robertson. La foule alors paraissait s'être accrue considérablement, et assaillait les troupes avec des pierres, avec beaucoup plus de violence, qu'auparavant. J'en vis quelques-unes frapper plusieurs de mes hommes, et d'autres allèrent tomber sur le Colonel, qui était près de moi, et je fus moi-même, bien près d'en être atteint à la tête. Les pierres brisèrent la crosse du fusil d'un de mes hommes, et le Quartier-Maître Dawson fut frappé, et reçut des contusions. Dans ces circonstances, où la violence semblait s'accroître, le Colonel s'avance encore en avant, et cria à plusieurs reprises : " Je vais ordonner de faire feu, si vous ne cessez pas." Je leur criai aussi qu'on allait tirer sur eux, s'il ne cessaient ; mais au lieu de cesser, ils continuèrent à nous assaillir avec un redoublement de violence ; ils se formèrent en un corps, et agirent avec beaucoup d'ordre en faisant pleuvoir des grêles de pierres, les personnes qui étaient en avant, s'étant placées assez près des troupes pour leur faire beaucoup de mal, et en se retirant, et en avançant, elles passaient les unes entre les autres, comme des troupes qui sont en escarmouche. Il devint alors nécessaire de donner ordre aux troupes de faire feu. Moins d'une décharge de la première division, composé de seize hommes du parti de la Garde Principale, en conséquence, tirée, et fut suivie d'effet. En peu d'instans la foule se dispersa, et disparut complètement, et la tranquillité fut rétablie pour le reste de l'après-midi. J'ai déjà été employé à pacifier des émeutes, mais je n'ai jamais vu une populace assaillir le militaire avec autant de hardiesse, de persévérance et de violence, que dans l'occasion actuelle, jusqu'à ce que nous eûmes fait feu. Je suis bien persuadé que dans l'endroit, où les troupes s'arrêtèrent en dernier lieu, dans la rue St. Jacques, pendant quelques minutes avant de faire feu, il était impossible en conséquence des grêles de pierres lancées sur elles, qu'elles restassent où elles étaient ou qu'elles avançassent, ou qu'elles dispersassent les perturbateurs

teurs de la paix publique (Rioters) et encore bien moins qu'elles retraissent, sans se mettre en danger de se faire détruire, à moins de faire feu.

(Signé) H. TEMPLE.

Capt. 15e. Rég't.

Affirmé par-devant moi, à

Montréal 23 mai 1832.

(Signé) W. ROBERTSON,

J. P.

*Jeremiah Wilkes Dewson*, Lieutenant et Quartier-Maître du 15e Rég't. d'Infanterie de Sa Majesté. Je passais vers les trois heures, lundi, le 21 du présent sur la Place d'Armes, où je fus témoin d'une émeute, et vis un nombre de personnes jetées par terre, et blessées. John Fisher, écuyer, magistrat, dont les habits étaient couverts de boue, et qui, comme je l'appris, avait été renversé par terre, vint à moi en courant pour me demander ce qu'il y avait à faire pour pacifier l'émeute. Je lui répondis que le Capitaine Temple était de garde, qu'il pouvait être appelé par un magistrat. Quelque temps après, je vis le Capitaine Temple s'approcher avec un détachement d'environ vingt-quatre hommes. J'allai alors trouver le détachement du Capitaine Temple. Je vis le Dr. W. Robertson lire l'Acte d'Émeute (*Riot Act*) mais cette lecture ne produisit pas l'effet de disperser la foule. Dans ces circonstances, les magistrats et le Colonel s'accordant sur la nécessité de renforcer le parti, je fis envoyer pour chercher un renfort, lequel arriva bientôt, composé de la compagnie d'Infanterie légère sous les ordres du capt. Smith. L'apparition des troupes eut l'effet de produire une tranquillité momentanée parmi le rassemblement des mutins (*Rioters*) et comme il pleuvait beaucoup, la garde et la compagnie légère furent stationnées sous le portique de l'Église Catholique Française, devant laquelle il se trouve un espace renfermé par une muraille semi-circulaire, ayant quatre ou cinq portes qui donnent sur la Place d'Armes. Pendant plus d'une heure, la foule assemblée sur la Place d'Armes, parut assez calme, et ce ne fut que vers cinq heures que les magistrats jugèrent qu'il était nécessaire d'intervenir d'une manière active. Dans ce moment, il y eut un violent tumulte sur la Place d'Armes, et les magistrats accompagnés des cométtables, s'avancèrent hors de l'enceinte de la muraille pour l'appaiser et pour rétablir l'ordre, mais ils furent néanmoins frustrés dans leur attente et furent repoussés dans un désordre complet sur le parti des troupes qui se trouvaient dans l'enceinte emmurillée, et ils furent suivis quelques pas dans l'enceinte même par une partie des perturbateurs de la paix publique (*Rioters*) qui les assaillirent avec des pierres, et des bâtons. En voyant cela, le Colonel donna immédiatement l'ordre aux troupes de charger à balles, et accompagné des magistrats, il s'avança sur la Place d'Armes, formant ses soldats en une colonne de deux divisions; et il continua le long de la partie nord de la Place d'Armes jusqu'à la maison de Dr. Arnold, où nous fîmes halte pendant quelque temps, durant lequel le Colonel cria à plusieurs reprises de laisser le chemin ouvert pour les troupes. Alors les troupes que j'accompagnais, s'avancèrent d'un pas ferme dans cette direction, passant devant la Banque, où nous fîmes

finies halte, et après que nous nous fîmes arrêtés, on lança des pierres sur nous en grand nombre; le Colonel s'adressa plusieurs fois au peuple qui jetait des pierres sur les troupes, lui disant: "Ne jetez plus de pierres, car nous ferons feu sur vous."

L'ordre fut alors donné aux troupes, malgré qu'on lançât toujours des pierres sur elles, de continuer leur marche le long de la rue St. Jacques, dominant par là, l'occasion à tout le monde, excepté aux personnes mal-intentionnées, de se retirer, et de cesser de boucher la rue en avant; et dans ce but, quoique toujours assaillis par de grosses pierres, avec lesquelles on venait tout récemment de réparer la rue. L'ordre fut encore donné aux troupes de s'arrêter près de la maison de Dr. Robertson; la foule alors en avant paraissant s'être accrue considérablement, et assaillant les troupes avec des pierres, avec beaucoup plus de violence qu' auparavant. Je vis plusieurs des soldats frappés par des pierres dont quelques-unes tombèrent sur le colonel, qui était près de moi, et j'en fus moi-même frappé, et je reçus des contusions. Les pierres brisèrent la crosse du fusil d'un de la troupe, et l'on devait appréhender quelque chose de pire. Dans ces circonstances, où la violence s'accroissait à vue d'œil, le Colonel s'avança de nouveau en avant, et cria à plusieurs reprises: "Je vais commander de faire feu, si vous ne cessez pas." Le capitaine Temple leur dit aussi qu'on allait tirer sur eux, s'ils ne cessaient pas; mais au lieu de cesser, ils continuèrent à nous assaillir avec un redoublement de violence, ils se formèrent en un corps, et agirent avec beaucoup d'ordre, en entretenant une grêle de pierres contre nous, les personnes qui étaient en avant, se plaçant assez près des troupes pour leur faire beaucoup de mal; et lorsqu'elles se retirèrent elles passaient les unes à travers les autres, comme des troupes légères qui sont en escarmouche. Moins d'une décharge de la première division composée de seize hommes de la Garde Principale fut tirée en conséquence, et fut suivie d'effet. En peu d'instans la foule se dispersa, et disparut complètement, et la tranquillité fut rétablie pour le reste de l'après-midi. J'ai déjà été employé à pacifier des émeutes, mais je n'ai jamais vu la populace assaillir le militaire avec autant d'audace, de persévérance et de violence, que dans l'occasion actuelle, jusqu'à ce que nous eûmes fait feu. Je suis persuadé que dans l'endroit où les troupes s'arrêtèrent en dernier lieu dans la rue St. Jacques, quelques minutes avant de faire feu, il était impossible en conséquence des grêles de pierres lancés sur elles, qu'elles restassent, où elles étaient, ou qu'elles avançaient, ou qu'elles dispersassent les perturbateurs de la paix publique (*Rioters*) et encore bien moins qu'elles retraissent, sans se mettre en danger de se faire détruire à moins de faire feu

(Signé) J. W. DEWSON,

Lieut. et Qr. Mtre. 15e Rég't.

Assermenté par-devant moi,

à Montréal, le 23 Mai 1832.

(Signé) P. DE ROCHEBLAVE,

J. P.

*William Robertson*, de la Cité de Montréal, Ecuyer, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District de Montréal, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, dépose, et dit:—Qu'à deux heures et vingt minutes P. M. Lundi, le 21 de Mai 1832, il releva Benjamin

Bejamin Holmes, Ecuyer, J. P. qui avait été, jusqu'à ce moment avec Lukin, Ecr. en devoir avec les connétables spéciaux à l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, sur la Place d'Armes, près du lieu, où se faisait l'Election pour le Quartier-Ouest, et dans ce moment la foule rassemblée près du Poll était tranquille et paisible, et continua de l'être pendant à peu près une demi-heure, si l'on excepte quelques cris et quelques exclamations de tems à autres. Vers deux heures et trois-quarts on commença à se battre de l'autre côté de la Place (*Square*) près du Poll; un grand nombre de personnes accourut vers la muraille, qui renferme l'espace, qui se trouve au devant de l'Eglise. M. Lukin, l'autre Magistrat en devoir, et le déposant, avec le peu de Connétables qui étaient près d'eux, sortirent et s'efforcèrent de délivrer de la foule un homme, qu'elle paraissait être dans l'action de battre; il fut libéré, et se sauva de nouveau à travers la Place, l'officier de Paix fut assailli dans l'exécution de son devoir. Il se fit des mouvemens tumultueux, et l'on commença à se battre en différents endroits de la Place, (*Square*); le Magistrat présent s'efforça de mettre la paix, et en essayant de le faire, il fut poussé, maltraité et frappé—Cet état de tumulte, et les batailles se prolongèrent pendant un quart d'heure, ou vingt minutes; plusieurs connétables, et autres personnes ayant, pendant ce temps là, été frappés, et plusieurs d'entr'eux ayant été sévèrement battus. Après s'être débarrassé de la foule près de la maison de Mr. Robert Henderson, le déposant vit un parti de soldats sur la place, près de la rue Notre Dame, que John Fisher, Ecuyer, J. P. à ce qu'il apprit, avait fait placer là. M. Lukin et le déposant allèrent peu de temps après au devant d'eux. L'officier commandant dit au déposant que si l'on avait besoin de l'assistance du militaire pour maintenir la paix, il serait nécessaire de lui donner une requision par écrit signée de deux Magistrats. M. Lukin, et le déposant quoiqu'ils ne les eussent pas fait venir eux-mêmes, et attendu qu'il leur était impossible de maintenir la paix avec la force *Connétabulaire* à leur disposition, consentirent à signer immédiatement la requision; ils le firent en effet, et la donnèrent à l'officier commandant;—le trouble continuant toujours près de la maison de Mr. Henderson—le déposant accompagné de M. B. Holmes et de M. Lukin, tous deux Magistrats, lut l'Acte d'Emeute, (*Riot Act.*) vers trois heures et un quart P. M. La tranquillité s'établissant, pour le moment, rétablie, les Magistrats dirent au Militaire d'avancer sous le portique de l'Eglise, (il pleuvait beaucoup,) attendu que dans cet endroit, il serait éloigné de la foule; le militaire s'éloigna effectivement et resta dans ce lieu jusqu'à ce qu'il fut appelé après la clôture du Poll, à cinq heures; des mouvemens tumultueux, le bruit et la rixe ayant commencé entre la Banque de Montréal et la maison de Mr. Henderson, l'Honble. George Moffat, qui était arrivé quelque temps auparavant, alla avec Mr. Lukin, et les connétables à l'endroit où se passait cette scène; le bruit, et les vociférations furieuses s'accrurent à un point terrible, les connétables, et autres coururent en toute hâte se réfugier dans l'enceinte qui était devant de l'Eglise; le déposant courut à l'une des portes pour voir ce qui se passait en dehors et il vit des personnes courir dans toutes les directions à travers la place (*Square*) poursuivies par une foule qui leur jetait des pierres; on entendit de l'autre côté de la place le bruit des fenêtres que l'on cassait, et des contrevents de fer;—le déposant vit un homme étendu par terre comme mort près du magasin d'Epicerie de M. Henderson, qui était la maison que l'on attaquait. Joseph Sheeter, Ecuyer, J. P. courut à travers la Place, et s'écria pour l'amour de Dieu, faites sortir le militaire, car la populace massacre le peuple et elle a déjà commencé à faire une attaque sur les maisons; et au même

instant, le déposant vit M. Moffat qui s'avancé rapidement vers lui, et qui faisait signe de la main, comme il le pense, au déposant et au militaire, d'avancer. Le déposant alla trouver le Colonel McIntosh, et lui demanda d'amener les troupes pour pacifier l'émeute, et sauver la vie des personnes, et les propriétés, qui étaient alors dans un danger imminent, vû qu'il n'était plus au pouvoir de l'autorité civile de le faire, (ou d'autres paroles à cet effet); les troupes s'avancèrent du portique de l'Eglise, jusque sur la place, et se formèrent devant de la maison du Dr. Arnold;—une foule considérable se battait alors, et jetait des pierres devant de la Banque. Les troupes s'avancèrent dans cette direction, plusieurs connétables et autres s'élançèrent alors en avant. La populace dans la Rue St Jacques commença à se retirer dans la direction du Marché-à-Foin, lorsqu'elle vit les connétables suivis du militaire qui s'avancé—plusieurs des officiers de paix étaient en avant, et le déposant fit tout ce qui était en son pouvoir pour les ramener en arrière des troupes.

La populace en se retirant fit volte face, attaqua et fit reculer les connétables, qui étaient exposés, ainsi que le militaire, à la grêle de pierres qu'on jetait continuellement sur eux. Pendant qu'il avançait et ramenait le peuple, le déposant fut obligé de se retirer deux ou trois fois à cause du nombre de pierres qui volaient de tous côtés, et plusieurs connétables furent frappés et renversés par terre, et quelques uns d'entr'eux furent blessés; les troupes étaient également exposées. A environ cent verges au delà de la rue St. François Xavier, la section des troupes qui était en avant tira une volée, la populace ayant été précédemment et étant encore dans le moment dans l'acte de leur jeter des pierres. La populace courut alors immédiatement le long de la rue St. Jacques vers le marché-à-Foin, et paraissait se disperser rapidement. Cette décharge d'armes à feu fut suivie de la mort de quelques personnes, parmi les perturbateurs de la paix publique, (*Rioters*) et d'autres furent blessés.

(Signé) W. ROBERTSON, J. P.

Assermenté par-devant moi,  
ce 26 de Mai 1832.

(Signé) Js. REID,

J. C. B. R.

DISTRICT DE MONTREAL,  
PROVINCE DU BAS-CANADA.

*Henry McKenzie*, Ecuyer, de la Cité de Montréal, dans les dits District et Province, après avoir été dûment assermenté, dépose, et dit:—Que Dimanche le 20e jour du mois courant, ayant été informé par des personnes dignes de foi, qu'on avait formé le dessein de tuer *Sunley Bagg*, Ecuyer, de la Paroisse de Montréal, dans le District et la Province susdits, Candidat pour la place d'un Représentant pour le quartier ouest de la dite Cité, dans la Chambre d'Assemblée de la dite Province, lequel s'était alors offert comme Candidat pour cette Election, le lundi suivant, lui le déposant alla sur la Place d'Armes, lundi dernier, (le 21 du courant,) où cette élection se faisait, plusieurs fois dans le cours de

Régt.

Ecuyer,  
istrict de  
Saints  
t vingt  
t releva  
Benjamin

a dite journée : et y resta pendant un temps considérable, et qu'il s'y trouvait lorsque l'Officier Rapporteur ajourna le Poll à cinq heures de l'après-midi, le dit lundi. Que vers le milieu du jour, le peuple qui était sur la Place d'Armes se montra disposé à commettre des violences (*to riot*) ; que peu de temps après, une personne nommée Poule, un des voteurs de M. Bagg, fut poursuivie par des Irlandais, et fut obligé, pour se sauver la vie, de se réfugier dans le magasin de M. Henderson, sur la dite Place d'Armes, où il fut contraint de se tenir caché pendant le reste de la journée ; vers deux heures, le dit lundi, le déposant se trouvant sur la dite Place d'Armes, sur les marches du magasin de M. Henderson, vit deux hommes qui se battaient près du clocher de la vieille Eglise, au coin de la dite Place d'Armes ; qu'une grande foule de personnes accourut au Poll, vers les dites deux personnes qui se battent, et qu'il s'ensuivit une mêlée générale. Que plusieurs connétables spéciaux qui avaient été placés par les Magistrats de la dite Ville dans l'enclos de la nouvelle Eglise Catholique Romaine, situés à l'un des côtés de la Place d'Armes, intervinrent alors, et furent complètement accablés par la populace ; qu'il sortit de la dite foule, ou tumulte, une personne nommée James Stevenson, de la dite Cité, *Gentleman*, l'un des partisans du Candidat Stanley Bagg, lequel dit James Stevenson, en sortant comme susdit, fut poursuivi par plusieurs personnes (parmi lesquelles le déposant reconut un nommé McAllister, Irlandais, de la dite Cité, Commerçant, qui était l'un des partisans de Daniel Tracey, au r: Cand dat, pendant cette Election) courut à travers la dite Place d'Armes pour chercher un refuge, et se réfugia dans la cave du dit magasin de Henderson ; qu'à plusieurs reprises entre ce temps et vers trois heures de l'après-midi, le dit McAllister accompagné de plusieurs autres personnes, vint trouver le déposant qui se tenait sur les marches du dit magasin, et lui demanda avec beaucoup de violence de leur délivrer le dit James Stevenson, afin, comme il prit au déposant, de maltraiter la personne du dit James Stevenson, ce que le déposant refusa de faire, dans la persuasion où il était qu'ils auraient tué cet homme, s'il était tombé entre leurs mains ; qu'à peu près vers la même heure, une autre personne (l'un des fils de M. Ross) ne conserva la vie qu'en s'échappant du milieu de la dite populace à travers la Place d'Armes ; que vers deux ou trois heures de la dite après-midi, il arriva à l'angle occidental de la dite Place d'Armes un parti du 15e Régiment d'infanterie stationné dans la dite Cité, qui, sans s'avancer sur la place, passa dans le dit enclos, et se plaça sur les marches de la dite Eglise, séparées de la dite Place d'Armes par une haute muraille en pierres. Que vers trois heures de la dite après midi, il s'éleva un tumulte du magasin du dit Henderson, et les connétables spéciaux interposèrent de nouveau leur autorité, et furent vaincus par la populace qui s'y était rassemblée ; que peu de temps après, Wm. Robertson, Ecuyer, de la dite Cité, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté, pour le dit District, s'avança en avant, et lut à haute voix l'Acte, vulgairement appelé, l'Acte d'Emente, (*Riot Act*). Que M. Lukin, autre Magistrat, était aussi présent, et en devoir près de l'endroit, où le tumulte eut lieu ; qu'après la lecture de l'Acte d'Emente, (*Riot Act*) le déposant se porta au milieu de la dite foule, et s'adressant à toutes les personnes qu'il trouva rassemblées en groupes, il les exhorta à se disperser, en leur disant, que l'Acte d'Emente, (*Riot Act*) avait été lu, et les priant de se conduire d'une manière paisible ; — (Que plusieurs Chefs du parti du dit Daniel Tracey déclaraient alors aux dits Connétables spéciaux, que, si les dits Connétables voulaient se retirer de la dite foule, ils répondraient que les partisans du dit Daniel Tracey (dont le nombre et la violence sembleraient

aux yeux du déposant leur avoir donné la supériorité, et avoir occasionné du tumulte sur la dite Place d'Armes,) se retireraient paisiblement ; qu'alors les dits Connétables se retirèrent ; qu'après l'ajournement du Poll, à cinq heures de la dite après-midi, le dit Daniel Tracey sortit du Poll, et fut rejoint par ses partisans qui le reçurent avec de grandes acclamations ; — que le dit Stanley Bagg suivit ensuite, et fut rejoint par ses partisans dont le nombre était bien moins considérable, et fut poursuivi par les huées et les cris des partisans du dit Daniel Tracey, les quels partisans susmentionnés crièrent : "le voilà," courons sur lui, courons sur lui," (*at him, at him*) ou des paroles à cet effet — Sur quoi, ils s'élançèrent tous vers le dit Stanley Bagg, et ses partisans ; qu'il s'ensuivit une émeute des plus sanglantes (*most bloody riot*) que les partisans du dit Daniel Tracey trouvant de grosses pierres en abondance avec les quelles on avait macadamisé l'endroit, les ramassèrent, et en jetèrent une grêle épaisse sur les dits Connétables spéciaux, sur les partisans du dit Stanley Bagg, et sur tout le monde qui se trouvait sur la dite Place d'Armes ; que par ces grêles de pierres, le déposant et autres furent obligés de se réfugier dans le dit magasin du dit Henderson, où les partisans du dit Daniel Tracey les poursuivirent ; les fenêtres du dit magasin furent brisées, et même les contre-vents de fer furent percés par les grêles de pierres que lançaient les dites personnes ; les quelles étaient tellement épaisses et fréquentes, et les pierres elles-mêmes étaient d'un volume si considérables, qu'elles mirent en danger la vie du déposant et des autres personnes qui se tenaient dans l'intérieur même du magasin ; et en obligèrent plusieurs à se réfugier dans la cave ; que pendant le temps où le déposant entra dans le magasin, il vit le dit parti du 15e Régiment, sorti du dit enclos, et passer le long de la partie Nord-Est de la dite Place d'Armes, se portant vers la maison du Dr. Arnoldi, qui se trouvait vis-à-vis des partisans du dit Daniel Tracey ; les quels continuèrent à faire voler des grêles de pierres à travers la Place d'Armes ; qu'immédiatement après cela le dit parti militaire passa devant la porte du dit magasin, et s'avança dans la rue St Jacques, la populace reculant devant les troupes, et continuant à jeter sur elle de grosses grêles de pierres,

(Signé) H. McKENZIE.

Assermenté à Montréal le 28e.  
jour de Mai 1832, par  
devant moi.

(Signé) SAMUEL HATT. J. P.

*William Caldwell*, de la Cité de Montréal, Médecin et Chirurgien, dépose et dit que lundi, le 21 du courant, vers cinq heures de l'après-midi, il se tenait à la porte de M. Henderson, Epicier, sur la Place d'Armes, quand il entendit plusieurs acclamations qui se fesaient à la Chambre du Poll ; qu'il y eut une rixe sur la place (*square*) entre deux hommes ; que les Connétables spéciaux accoururent pour mettre l'ordre, et furent immédiatement attaqués à coups de pierres par un grand nombre des partisans de M. Tracey, et repoussés ; qu'il fut aussi fait une attaque contre le magasin de M. Henderson avec des grêles de pierres qu'on lançoit à travers les fenêtres et les portes qui étaient ouvertes ; qu'une grosse pierre vint frapper un homme qui était immédiatement derrière le déposant, et le blessa sévèrement à la tête ; que le déposant et plusieurs autres furent frappés ; et d'après la grande irritation qui se manifestait, et les imprécations horribles dont on se servait,

celles

telles que, "arrachez leur le cœur" (*have at their hearts blood*.) le déposant est tout-à-fait convaincu, que tous les individus qui se trouvaient dans le magasin, eurent été massacrés, si le militaire ne se fut pas alors avancé, et n'eût pas fait reculer la populace; que les Connétables Spéciaux furent complètement renversés; et le militaire fut assailli avec des pierres depuis l'instant où il dépassa le coin de la Place d'Armes, jusqu'à celui où il fit feu, quoiqu'il se fût arrêté deux ou trois fois, et que le Magistrats et l'Officier commandant eussent fait tous leurs efforts pour engager la populace à cesser et à se retirer; et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) W. CALDWELL. M. D.

Assermenté par-devant moi à Montréal le  
2<sup>o</sup> jour de Mai, 1832.

(Signé) JOHN FISHER,

J. P.

[ DISTRICT DE MONTREAL.

*James Breckanridge*, de la Cité de Montréal, Marchand, étant dûment assermenté dépose et dit; que lundi, vers cinq heures de l'après-midi, il se trouvait sur la porte du magasin de Robert Henderson, Epicier, sur la Place d'Armes, et il entendit les acclamations que faisaient les amis des deux Candidats; il s'avauca alors sur les Marches, et vit M. Tracey suivi d'une foule considérable d'hommes, dont quelques-uns criaient "à bas, à bas" (*down with him*) qu'il croyait s'adresser à M. Bagge et à ses amis; il s'ensuivit une rixe générale; des pierres furent immédiatement jetées dans les portes et les fenêtres du magasin d'Henderson; plusieurs personnes se précipitèrent dans le magasin pour se mettre à l'abri; et les pierres en frappèrent un grand nombre et en blessa mo sévèrement. Après qu'on eût cessé de jeter des pierres, il sortit du Magasin d'Henderson, et trouva que le militaire s'était avancé dans la rue St. Jacques dans un endroit, qui se trouve entre les rues St. Pierre et St-François Xavier, et vit lancer des pierres dans l'air dans toutes les directions, et immédiatement après les troupes firent feu, et puis avancèrent. Le déposant est d'avis, d'après les menaces, dont la populace se servait, que si les troupes ne fussent pas venues en avant pour la disperser, il n'y avait pas une seule personne dans le magasin de M. Henderson qui n'eût été massacrée, et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) JAS. BRECKANRIDGE.

Affirmé par-devant moi à Montréal ce 23  
Mai, 1832.

(Signé) JOHN FISHER.

DISTRICT DE MONTREAL.

*George Fowler*, de la Cité de Montréal, Meublier, étant dûment assermenté, dépose et dit; j'étais présent sur la Place d'Armes lundi, le 21 du courant, et je vis là une émeute et des rixes, et un Magistrat, qui, comme je l'ai appris, lisait l'acte d'émeute (*riot act*.) n'étant pas moi-même assez près pour entendre distinctement le tout, quoique j'entendisso quelques paroles. L'acte d'émeute

(*riot act*.) fut lu, au meilleur de ma connaissance, entre 3 et 4 heures P. M.; à la clôture du Poll vers cinq heures une émeute générale commença. Les Magistrats et les Connétables s'avancèrent, et les perturbateurs de la Paix publique (*rioters*) retirèrent à quelque distance vers la Banque, et au delà, où ils ramassèrent de grosses pierres dont quelques-unes étaient deux fois aussi grosses que le poing, et retournèrent, pour attaquer les Magistrats et les Connétables, qu'ils repoussèrent, et ils commencèrent ensuite à détruire le Magasin d'épicerie et de fayencerie de M. Henderson, dans lequel plusieurs personnes s'étaient réfugiées. Mon propre chapeau fut jeté à terre par une pierre plus grosse que le poing, qui m'eût probablement brisé la cervelle, si elle n'eût frappé plus bas; je me sauvai alors vers l'Eglise Française, vers la quelle la plupart des Magistrats et des Connétables s'étaient enfuis. Là, devant l'Eglise Française, on avait stationné des troupes, dans la vue d'assister les Magistrats et les Connétables, si la chose était nécessaire, pour maintenir la tranquillité; et à la vue des Magistrats et des Connétables qu'on repoussait dans l'espace enclos qui est devant l'Eglise, et à la vue de l'attaque que l'on faisait sur le susdit magasin d'épicerie et de fayencerie, comme aussi sur plusieurs individus, les troupes marchèrent en avant pour mettre fin à la violence des perturbateurs de la Paix publique, (*rioters*) et pour les faire disperser. Là-dessus, les mutins, (*rioters*) commencèrent à retraire au delà de la Banque, le long de la rue St. Jacques, continuant à jeter des pierres, et à commettre des actes de violence. Les troupes s'avancèrent lentement dans cette rue. Ceux des mutins, (*rioters*) qui avaient retraité les premiers étant arrivés dans une partie de la rue, où il y avait une grande quantité de pierres pour la *macadamiser*, eurent une nouvelle occasion de se procurer des pierres. Les mutins, (*rioters*) qui se trouvaient le plus près des troupes firent alors face, et ceux qui venaient de ramasser des pierres, s'avancèrent, et les lancèrent sur les troupes, et sur les Autorités Civiles, qui les accompagnaient. Les troupes firent alors halte pendant l'espace de quatre à cinq minutes, et pendant ce temps, on ne cessa de faire pleuvoir des pierres sur elles. J'entendis le Colonel erier, par trois fois aux mutins, de s'apaiser et de se disperser, mais la grêle des pierres continua toujours, et j'entendis une personne, que je supposai être en autorité, demander au Colonel de donner l'ordre de faire feu. Le Colonel ne le fit néanmoins pas avant deux ou trois minutes, ou même plus; mais enfin, comme les pierres ne cessaient pas d'être lancées, et que les troupes étaient menacées d'être sérieusement maltraitées, le Colonel donna ordre de faire feu, et il fut en conséquence tiré une décharge de mousquetterie. — Je vis quelques personnes tomber, et même après cela, on jeta encore des pierres. Cependant les troupes avancèrent, et les mutins retraitèrent vers le Marché à Foin, et se dispersèrent quelque temps après. J'avais suivi le Colonel (que je connaissais de vue depuis près de deux ans) depuis le coin de la Place d'Armes jusqu'au Marché à Foin, et j'étais tout près du Colonel, lorsqu'il donna l'ordre de faire feu, et je remarquai en lui beaucoup de sang-froid, et de modération, pendant que les pierres volaient autour de lui, et l'ordre de tirer ne fut donné, que lorsqu'il parut impossible pour les troupes soit de rester, où elles étaient, ou d'avancer, soit de pouvoir disperser les mutins, et encore bien moins de retraiter, sans courir le risque de se faire détruire, si elles ne fesaient feu. Pour moi, je ne pris dans mes mains, ni pierres, ni bâtons durant le cours de toute cette journée, depuis l'instant, où j'allai sur la Place d'Armes, comme ci-dessus mentionné, jusqu'à la dispersion des mutins, et de mon retour chez moi.

(Signé) GEORGE FOWLER.

Assermenté par-devant moi à Montréal,  
ce 26 Mai, 1832.

(Signé) JOS. SHUTER, J. P.

Robert



**Robert Howard**, de la Cité de Montréal, marchand, étant dûment assermenté, dépose et dit ; qu'il réside dans le Faubourg St. Louis, et que ses magasins se trouvent situés sur la Place d'Armes— Lundi le 21 de ce mois le déposant prêta le serment en qualité de Cométable Spécial pour être en devoir près du Poll qui se tenait pour l'élection d'un membre pour le Quartier Ouest de cette Ville, pour prévenir les émeutes, et les infactions de la Paix. Que durant tout le cours de cette journée il s'était rassemblé, sur la Place, un concours considérable et extraordinaire de monde près de l'endroit où se tenait le Poll. Qu'il paraissait y avoir beaucoup d'irritation parmi eux, et une tendance à l'émeute, et au tumulte. Que vers trois heures et demie, l'émeute et le tumulte étaient rendus à un tel degré, que le **Dr. Robertson**, le Magistrat, s'avancèrent dans la foule avec un livre pour lire l'acte d'émeute. Que je ne doute aucunement, d'après ce que j'ai appris, qu'il le lut effectivement, et je crois sincèrement qu'on aurait dû le lire plutôt ce jour là, tant le tumulte et l'émeute étaient violens. Je me trouvais là à la clôture du Poll, et je remarquai que **M. Tracey**, l'un des Candidats, au lieu de s'en aller chez lui, comme à l'ordinaire le long de la rue St. Jacques, fit un détour par la Place avec une grande foule qui le suivait, poussant de grands cris et agissant d'une manière tumultueuse et faisant des gesticulations violentes ; qu'en conséquence de ce mouvement nuisité de la part de **M. Tracey**, ses partisans furent mis en contact immédiat avec celui de **Mr. Baggz**, le Candidat opposé, que là-dessus l'émeute devint générale et plus violente ; une immense quantité de pierres fut jetée, les fenêtres de la maison de **M. Henderson**, épicier, furent brisées, et un nombre de personnes s'élançèrent pour s'y réfugier ; les Cométables Spéciaux, au nombre des quels je me trouvais, en s'efforçant de pacifier l'émeute furent complètement défaits, et contrains de s'en fuir. Que ce fut pendant cette crise que le militaire s'avança, et força la populace à se retirer ; que si le militaire ne se fut pas présenté dans ce moment, je crois fermement qu'un grand nombre de personnes auraient perdu la vie, et qu'on aurait détruit beaucoup de propriétés. Que le militaire continua de s'avancer dans la rue St. Jacques sur la populace qui, en retraitant continua de faire pleuvoir des grêles de pierres sur le militaire ; et sur tous ceux qui l'accompagnaient. Que les troupes ne parurent s'arrêter une ou deux fois avant d'arriver à la maison du **Dr. Robertson**, et, dans ces occasions, les Magistrats et **M. Moffatt** et **M. Shuter** avec quelques Officiers s'avancèrent en avant des troupes ; et il ne me parut, d'après leurs gesticulations, car je ne pouvais pas entendre leurs paroles, qu'ils conjuraient la populace de se disperser, et de prévenir par là, l'intervention ultérieure du militaire. Que lorsque les troupes s'arrêterent devant la maison du **Dr. Robertson**, la populace fit face ; et l'attaque avec les pierres devint plus violente. Je vis des pierres frapper **M. Shuter**, et aussi quelques-uns des Cométables Spéciaux ; c'est alors que j'entendis les troupes faire feu. La populace se dispersa immédiatement, et les troupes avancèrent jusqu'au bout de la rue St. Jacques. Je les suivis, et je vis trois personnes sur le chemin qui, en apparence, étaient mortes ; les troupes pendant tous ces procédés agirent avec le plus grand sang-froid, et la plus grande modération. Je crois fermement, que lorsqu'on donna l'ordre de faire feu, la vie des soldats, et de ceux qui les entouraient était en danger ; et que si l'on n'eût pas eu recours à cette manœuvre, un grand nombre de personnes auraient perdu la vie, et qu'on aurait détruit beaucoup de propriétés.

(Signé,) **ROBT. HOWARD.**

Affirmé par-devant moi, à Montréal,

ce 26<sup>e</sup> jour de mai 1832.

(Signé) **JOHN FISHER. J. P.**

*William*

**William Boston**, étant dûment assermenté, dit, qu'il était l'un des Cométables Spéciaux nommés pour se tenir près du Poll lundi dernier, dans la matinée, et qu'il y resta à peu près jusqu'à midi-et-demi ; il fut témoin que plusieurs personnes se servirent d'un langage insultant envers les Cométables Spéciaux, et les personnes qui votaient pour **M. Baggz**. Le déposant alla dîner vers ce tems, et retourna encore vers deux heures et demie, et voyant quelque trouble dans le voisinage immédiat du Poll, il ne reprit pas son poste, mais il alla se réunir au parti près de l'Eglise, et resta là, à peu près, jusqu'à trois heures, quand arriva un parti militaire, qui se rangea près de la cour de l'Eglise. Il vit le **Docteur Robertson**, et l'entendit demander à l'Officier de s'avancer qu'après qu'il aurait essayé de rétablir l'ordre. Le déposant fit alors remarquer au **Dr. Robertson** que l'acte d'émeute devrait être lu ; comme la rixe continuait encore de tems à autre, il vit le **Dr. Robertson** et **M. Holmes** se porter vers le Poll, dans cette vue là, comme il le pense. Le déposant s'avança pas, et ne put pas, par conséquence, entendre lire l'acte ; il entendit donner l'ordre par un Officier de sonner la trompette d'appel à la maison de garde ; quelque tems après les troupes se retirèrent sous le Portique de l'Eglise, et furent bientôt jointes par un autre détachement. Vers cinq heures il entendit de grandes acclamations à la clôture du Poll. Au bout de quelques minutes, il vit une rixe générale s'élever vis-à-vis de la maison de **M. Henderson** ; un grand nombre de personnes et de Cométables Spéciaux se réfugièrent dans l'enclos de l'Eglise ; on se précipita avec une telle violence (les fugitifs étant suivis de leurs adversaires) que les soldats se mirent en position de défense, dans ce moment il vit le **Dr. Robertson** accourir dans la porte, le quel par ses gestes, et ses paroles disait un militaire de s'arrêter ; à l'instant, un nombre de personnes (probablement vingt) entrèrent dans l'enclos en criant "ou commet des meurtres, faites avancer les troupes pour l'amour de Dieu," les troupes s'avancèrent ; le déposant les vit marcher jusqu'au coin qui est près du Poll, et s'arrêter pendant quelque tems ; il ne suivit pas le militaire, jusqu'à ce qu'il eut entendu la décharge des armes à feu, et alors même il ne se rendit que jusqu'à la Banque. Le déposant croit fermement que si le militaire ne s'était pas avancé dans ce moment, un grand nombre de personnes auraient perdu la vie, et qu'on aurait détruit beaucoup de propriétés.

(Signé,) **WILLIAM BOSTON.**

Assermenté par-devant moi à Montréal,  
ce 26 de Mai, 1832.

(Signé,) **WILLIAM ROBERTSON.**

**J. P.**

#### DISTRICT DE MONTREAL.

**Alexander F. McIntosh**, Lieutenant Colonel du 75<sup>e</sup> Regt d'Infanterie de Sa Majesté, actuellement stationné dans la Cité de Montréal dans le dit District, et Officier Commandant de la Garnison de Montréal, étant dûment assermenté dépose et dit comme suit, pour ajouter et expliquer quelques matières de détail contenues dans l'affidavit à la fait etativement aux évènements du 21 courant savoir ; D'unanimité le 20 courant, lorsque l'Honorable **G. Moffatt**, et **W. Robertson**, Ecuyer, vinrent à mon logis, et me communiquèrent, comme il est mentionné dans mon dit affidavit, la substance des résolutions des Magistrats, je dis que je me flattais qu'on n'appellerait le militaire pour assister le Pouvoir Civil que lorsque les choses en seraient venues à une extrémité. Je leur expliquai, que ce qui me rendait si inquiet sur ce point, c'était le manque de Cavalerie dans

la Garnison ; qu'il n'en était pas dans ce pays comme en Angleterre où il y avait de la Cavalerie qui pouvait agir contre la populace, et qui souvent pouvait la disperser sans tirer un seul coup de pistolet ; et que si l'Infanterie venait en collision avec une populace considérable et furieuse, celle-ci ne pourrait pas agir contre elle avec aucun effet (la populace était un corps irrégulier qui se meut bien plus vite que les troupes d'Infanterie ne peuvent le faire) sans avoir recours aux armes à feu, dont la décharge doit nécessairement être suivie de la mort de quelques personnes. Les dits Magistrats me dirent là-dessus qu'ils savaient bien cela ; que l'on ne ferait avancer les troupes, que lorsqu'il deviendrait nécessaire de les faire agir, et que les choses en étaient déjà rendues à un degré vraiment alarmant. Le jour suivant, avant d'avoir fait marcher les troupes contre les mutins, le dit Wm. Robertson, Ecuier, me dit à plusieurs reprises, que les Autorités Civiles avaient reçu l'information la plus positive, qu'on avait formé le complot de mettre le feu dans la Ville et les Faubourgs en différens endroits de manière à attirer le militaire dans des directions différentes et opposées, et par pelotons, afin de les accabler plus facilement. Ce jour-là, je révisai souvent ce que j'ai dit plus haut, relativement à l'emploi des troupes, et à la nécessité d'avoir le plein pouvoir de faire feu, ou de faire usage de tous les autres moyens, que je pourrais, comme homme professionnel, croire nécessaires pour disperser les mutins. L'on me dit formellement et à plusieurs reprises, que ce pouvoir m'était donné.

En arrivant sur la Place, je m'aperçus que le Dr. Robertson avait un livre sous le bras et je lui demandai, s'il avait l'Acte d'Émence. Il me répondit, "je m'en vais le faire immédiatement ;" surquoi, il s'éloigna à une petite distance. Je ne l'accompagnai pas, comme je voulais me tenir prêt au milieu de mes troupes ; quel-que temps après, il s'approcha encore des troupes, et je lui demandai une seconde fois s'il avait l'Acte d'Émence. Il me répondit qu'il l'avait lu. Je restai avec les troupes sous le Portique de l'Église, jusque vers les cinq heures, au quel temps les Magistrats m'avaient informé que l'on pouvait appréhender l'Émence la plus sérieuse. Je m'étais avancé de temps à autre sur la Place, pour juger du nombre et de la force de la populace, et de ses dispositions. Peu de temps après cinq heures, elle se conduisit avec violence sur la partie de la Place, qui était près du lieu, où se tenait le Poll, ce qui fit que Messieurs Mollatt et Robertson dont j'ai déjà parlé et plusieurs autres Magistrats, et aussi tous les Conétables Spéciaux, sortirent de la cour, ou de l'espace enclos qui est en avant de l'Église, et je retournai vers mes soldats pour me tenir prêt à agir. Il y eut après cela, beaucoup de bruit et de tumulte dans la Place, et je vis distinctement que la populace se battait furieusement avec les Conétables. Au bout de quelques minutes, il se fit un cri général sur la Place d'Armes, et les Magistrats et les Conétables se précipitèrent à travers les portes de la cour, mêlés et suivis de beaucoup d'autres personnes ; les dernières assaillaient avec fureur les Conétables et autres avec des bâtons et des pierres. Voyant aussitôt qu'il y avait du danger, qu'on ne se précipitait sur le militaire, et qu'on ne l'abandonnait, je donnai aux hommes l'ordre suivant en présence du Magistrat, le Dr. Robertson, savoir : "amorcez et chargez avec des cartouches à balles." Pendant que tout cela se passait, il y eut un cri, au quel se joignit celui de plusieurs Magistrats : "Pour l'Amour de Dieu, Colonel, faites sortir les troupes, les mutins massacrent le peuple, et attaquent les maisons."

Les mutins étant retournés sur la Place, en voyant charger les troupes, je fis défiler les soldats du côté à la droite du Portique, par une porte, en avant, marchant le

long du côté de la Place, sur la quelle se trouve la maison du Dr. Arnoldi, (quoiquo plusieurs personnes qui m'environnaient, le Dr. Robertson, lui même, je crois, parussent désirer que j'avancasse tout-de-suite sur les mutins dans la Place.)

J'avais un double motif pour avancer le long des maisons du côté du nord de la place : je m'attendais à ce que l'apparition des troupes seule ferait disperser toutes les personnes disposées à troubler la paix publique. Je désirais aussi que les troupes eussent un mur en arrière lorsqu'elles se formèrent, attendu qu'il était impossible de dire si les mutins nous attaqueraient ou retireraient devant nous. C'est pourquoi je choisis l'endroit opposé à la maison du Dr. Arnoldi pour les former, vû qu'il commandait la rue St. Jacques en front, par laquelle j'espérais pouvoir faire disperser les mutins, et que c'était par là qu'ils paraissaient être venus. Je m'étais aperçu que la populace avait reçu un renfort très considérable, et qu'il serait à désirer en faisant avancer le parti sur la place, qu'il lui fût donné de l'assistance ; c'est pourquoi, avec la sanction du Magistrat, le Dr. Robertson, j'envoyai l'ordre de faire avancer une Compagnie, sur le Champ de Mars, à cette fin, et que le reste du Régiment suivît, si l'on entendait tirer. Je désirais fortement éviter de tirer, et j'avais intention d'avancer sur la populace, sans le faire s'il était possible de l'éviter, et de porter, par quelque autre moyen, la populace à être paisible et à se disperser. Pendant que le parti avançait devant la maison du Dr. Arnoldi, il y eut été jeté beaucoup de pierres dans la place, et contre les maisons et magasins. Les troupes s'étant formées, elles s'avancèrent sur la Place d'Armes et de là dans la rue St. Jacques, tout ayant été fait pour empêcher les conétables de se rassembler et de se presser devant elles. En arrivant dans la rue St. Jacques, la populace qui était devant nous lança des grêles de pierres ; j'essayai en avançant à la porter à se disperser sans avoir recours aux armes à feu, si cela n'était pas rendu impossible par les déchargés de pierres dont quelques-unes étaient grosses et pouvaient peser, je le suppose, entre deux et trois livres, quelques unes paraissant avoir été prises parmi les matériaux d'un bâtiment qui était en construction en arrière. Près de la Banque je fis faire aux troupes une halte de quelques minutes, toujours pour donner à la populace l'occasion de se disperser, sans tirer, et à ce tems, dans cette vue, je criai à haute voix qu'on se proposait de tirer. Je m'imaginai appercevoir dans la populace une certaine inclination à se disperser en ce moment, mais je fus désappointé, car elle s'approcha et les grêles de pierres augmentèrent. Je commençai alors à perdre l'espérance de pouvoir les disperser sans tirer, mais déterminé à tenter toutes les chances possibles, je fis encore halter le parti, pensant qu'il valait mieux faire une dernière tentative pour les disperser, sous une grêle de pierres, que de faire un sacrifice de vie humaine. La populace, toutes les fois qu'elle retirait on avançait, se conduisait de manière à garder la même distance, et se tenait en corps et entretenait avec beaucoup de système la décharge des grêles de pierres ; ceux qui étaient en front étant assez près des troupes pour leur faire du mal, et lorsqu'ils se retiraient et avançait, couraient les uns à travers les autres comme des troupes légères qui sont en escarmouche. A la fin, enhardis apparemment par la patience des troupes, ils renouvelèrent l'attaque ou la décharge des pierres avec tant de violence, qu'un peu de minutes la moitié du parti, pour le moins aurait été terrassée, et le restant par une conséquence nécessaire aurait été accablé par le nombre. A ce moment je vis qu'il était mévitable de tirer, étant de nouveau sommé de le faire par un Magistrat qui était sur le lieu, j'avancai de nouveau en avant des troupes et agissai en l'air un bâton que j'avais à la main, je

criai du ton de voix le plus fort que les troupes allaient tirer. Après quelques secondes, voyant qu'on nous jettait encore des pierres en abondance, j'ordonnai aux troupes de commencer à tirer, chaque soldat l'un après l'autre, afin que je puisse les arrêter au moment que je verrais que cela aurait l'effet de faire disperser la populace. Je fus surpris de voir que la populace ne s'enfuit pas aussitôt; ce qui me parut si extraordinaire que je l'attribue à quelque cause que j'ignorais. Elle se dispersa cependant peu de temps après d'une manière subite et précipitée. J'ordonnai aussitôt à mes soldats de cesser de tirer; ce qui fut fait immédiatement.

(Signé) A. F. MACINTOSH.

Assermenté par-devant  
moi, ce 7e jour de  
Juin 1832.

(Signé) G. MOFFATT, J. P.

#### DISTRICT DE MONTREAL.

Je, *Alexander McMillan*, de Montréal, Avocat, fais sous serment la déposition suivante des faits et circonstances qui vinrent à ma connaissance personnelle dans le cours de l'après-midi du Lundi 21e jour du présent mois de mai, immédiatement avant la clôture du Poll, et jusqu'au moment où le militaire fut appelé à agir contre la populace rassemblée en cette occasion. A 5 heures de l'après-midi, je me tenuis sur le pavé devant le mur extérieur de la Cathédrale Française près de la porte qui fait directement face à la Place d'Armes; un détachement de soldats sans les armes était en même temps à l'abri sous le Portique de l'Eglise. A cinq heures, temps auquel fut clos le poll, j'entendis un grand bruit et vit du mouvement parmi la foule qui environnait le poll, une petite partie de laquelle, après avoir fait un circuit considérable, s'avança du côté de la Banque, laissant encore en arrière une foule immense. Peu de temps après on aperçut un autre mouvement, et immédiatement après on vit le rassemblement se précipiter vers le pignon et le devant de la maison de M. Henderson; des grêles de pierres furent immédiatement lancées dans chaque ouverture de la maison, et autant que j'en pus juger, on essaya d'enfoncer la porte. Pendant ce temps plusieurs des turbulents s'avancèrent devant les corniches au milieu de la place, faisant les gestes les plus violents et les plus menaçans, et s'efforçant de leur arracher leurs bâtons.

Là-dessus les autres corniches spéciaux postés dans l'enclos de l'Eglise se réunirent à ceux qui se tenait sur le pavé où j'étais, allèrent au secours de ce corps, et après de grands efforts et un combat dur et sévère, ils réussirent à repousser les turbulents de l'autre côté du coin de la maison de Dillon. En cette occasion je me rappelle d'avoir vu M. Charles Tiv avec le signe de son office dans le main, saisissant de l'autre un homme qui était évidemment un des plus avancés du parti Tracey, et le conduisant traversant la parade dans la direction de la rue Notre Dame. Pendant qu'il s'avancait avec son prisonnier et avait presque traversé la Place d'Armes, je vis la foule qui avait été repoussée au delà du coin de la maison de Dillon, revenir en plus grand nombre en apparence, et balayer de la manière la plus violente et la plus forcée la Place d'Armes de tous ceux qui s'y trouvaient, corniches et autres, qui s'op-

posaient à sa marche, jetant des grêles de pierres, qui tombaient au milieu de ceux qui étaient rassemblés près de l'Eglise. Les citoyens paisibles retraitèrent devant eux, et en conséquence la foule se précipita vers les différentes portes; en même temps les pierres volaient dans toutes les directions. Je vis à la porte qui fut complètement bloquée pendant un certain temps, Joseph Shuter, Ecuyer, s'efforçant, aussi bien que moi-même, d'entrer dans l'enclos. Près de lui se trouvait un corniche spécial dont l'oreille était sévèrement lacérée et meurtrie, le sang coulant sur sa cravate et ses épaules.

Je me mis aussitôt à l'abri en dedans du mur de la grêle de pierres qui volaient dans tous les sens, jusqu'aux Marches mêmes de l'Eglise, où les soldats se tenaient. Je dépose concieusement, au meilleur de ma croyance, que si ce n'eût été de la présence des troupes qui étaient sous le portique, les turbulents auraient forcé leur entrée dans l'enclos. Pour arrêter de tels procédés dépendant les soldats sans perdre de temps eurent ordre de sortir, et s'avancèrent en faisant un détour le long du pavé près de chez le Dr. Arnold, vers les assaillans, qui retraitèrent dans la rue St. Jacques, lançant encore des pierres aux soldats et aux citoyens qui les accompagnaient. Je vis M. Farquhar, corniche spécial, suivre les troupes; il n'avait encore reçu aucune blessure. Peu de temps après, près du domicile du Capt. Piper, les soldats, après avoir avancé un petit pas, firent halte. Pendant qu'ils furent formés en rangs à travers la rue, je vis les soldats se détournant et se baissant pour éviter les pierres, que la populace qui était devant eux leur lançait en abondance. Je dépose très solennellement que les citoyens qui étaient derrière ne lançoient pas de pierres, étant presque tous des Médecins et corniches Spéciaux, de fait les mêmes personnes qui avaient été récompensés et poursuivies dans l'enclos de l'Eglise.

Après des provocations répétées, les troupes tirèrent et la foule qui était devant se dispersa peu de temps après et se réunit en groupes épars autour des morts et des blessés à quelque distance de la place. Je vis alors M. Farquhar avec une contusion à la tête, ses habits tout couverts de boue, chancelant de faiblesse dans la maison de M. Robertson le charpentier; il faut qu'il ait été ainsi maltraité dans la rue St. Jacques à peu près vers le temps auquel les troupes tirèrent.

J'avais moi-même, avec d'autres, à la demande de M. Bagg, assisté pendant trois jours au poll, pour examiner les qualifications des différens voteurs. Je dépose que d'après la conduite que firent pendant tout le temps plusieurs des partisans de M. Tracey, et d'après la violence et la détermination qu'ils montraient, et les menaces personnelles qui me furent faites à moi-même, tant au poll que dans les rues, allant même jusqu'à ma vie je me vis un patriotisme obligé de cesser d'assister davantage au Poll. Qu'à mesure que l'Élection et la contestation se prolongeaient, la populace devint de jour en jour plus hardie et plus entreprenante dans sa violence; et c'est mon opinion que sans l'intervention du militaire, la poursuite qui se fit depuis le coin de Dillon jusqu'à l'enclos de l'Eglise, aurait devenue fatale à un grand nombre de ceux qui se réfugièrent en dedans des murs, vu l'insuffisance absolue de la force *concordante* pour les protéger contre la cruauté, l'insupportable et la supériorité en nombre de leurs adversaires. La populace paraît s'être sous la direction de certaines personnes au-dessus de la classe commune, non seulement pendant l'après-midi en question, mais pendant toute l'Élection. Ces personnes ont les caractères dans cinq ou six points de l'Élection, et ont été autrefois à tous les autres que suivants.

Plusieurs personnes qui prirent part pour M. Bagg, je me rappelle en particulier M. M. Bibaud, Malmon

et Hart, furent quelques jours auparavant sévèrement battus par la populace en question, ces messieurs pendant tout le temps ayant montré la disposition la plus déterminément hostile aux intérêts de son idole M. Daniel Tracey,

(Signé) A. McMILLAN.

Assermenté par-devant moi, à Montréal,  
ce 29 Mai 1832,

(Signé) A. JOBIN, J. P.

DISTRICT DE }  
MONTREAL. }

*William Carmichael*, de la cité de Montréal, forgeron, après serment dûment prêté, dépose et dit comme suit : que vers cinq heures de l'après-midi, lundi dernier, il était présent sur la Place d'Armes, lorsqu'un très grand nombre de personnes attaquèrent les Cométables qui étoient là présents, les battant et les maltraitant violemment d'autre manière. Il entendit lire l'Acte d'Encute (*Riot Act*) par le Dr. Robertson, et vit les troupes sous le commandement du Col. McIntosh partir du portique de l'Eglise où elles avaient été postées depuis quelque temps, et descendre dans la rue St. Jacques, jusqu'à ce qu'elles furent arrivées vis-à-vis chez le Dr. Robertson, où elles firent halte. Que pendant tout ce temps des grêles de pierres furent jetées aux Cométables et aux troupes ; il vit une pierre frapper le Colonel McIntosh à la poitrine ; le vit après cela conseillant et suppliant la populace de se disperser pour éviter des conséquences fâcheuses ; vit un des soldats saigner d'une blessure près de Poirelle ; entendit la populace crier qu'il n'y avait aucun danger, vit que les fusils étaient chargés à poudre, et se poussant les uns les autres en avant. Le déposant se retira pour quelques momens et à son retour il vit les troupes tirer sur la populace, et après cela le déposant s'en alla lui ; et le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) Wm. CARMICHAEL.

Assermenté par-devant moi, à  
Montréal, 23 mai, 1832.

(Signé) JOS. SHUTER,  
J. P.

*George Rhynas*, de la cité de Montréal, gentleman, après serment dûment prêté, dépose et dit, que lundi dernier, le 21<sup>e</sup> jour de mai, il était présent sur la Place d'Armes après cinq heures, et vit une rixe qui eut lieu entre les Cométables spéciaux et les partisans de Mr. Tracey un des candidats pour le Quartier Ouest.

Qu'il s'approcha du lieu de la querelle, mais qu'il fut obligé de se retirer, en conséquence de la grande quantité

de pierres, et autres projectiles, qui étaient lancées de la rue St. Jacques vers la Place (*Square*.)

Qu'il vit le magasin de M. Henderson, épicier, sur la Place d'Armes, attaqué par la populace, et les fenêtres cassées à coup de pierres, au grand danger de la vie de ceux qui étaient en dedans. Que la populace repoussa violemment les Cométables spéciaux, dont l'un, le déposant, fut sévèrement frappé par une pierre.

Que lorsque le militaire avança, le déposant le suivit à une petite distance, et il sait que la populace en se retirant jetait des pierres au militaire et à la foule qui l'accompagnait.

Qu'il vit les soldats essayer d'éviter les pierres dont ils étaient assaillis. Que lorsque le militaire tira, la populace lançait encore des pierres, et et il n'y avait aucun signe de dispersion complète ni de cessation de violence de la part de la populace.

Que les troupes tirèrent dans l'intention d'abattre une émeute qui existait alors et depuis quelque temps, et qui était dangereuse à la vie et aux biens des citoyens. Le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) GEORGE RHYNAS:

Assermenté par-devant moi, à Montréal,  
25 Mai, 1832.

(Signé) JOHN MACKENZIE,

J. P.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

*William Farquhar*, de la cité de Montréal, marchand, après serment dûment prêté, dépose et dit, que lundi dernier, le 21<sup>e</sup> jour de mai, il fut sommé par un ordre des magistrats d'agir comme Cométable spécial, pour maintenir la paix à ou près de la maison du Poll, sur la Place d'Armes, de la dite cité de Montréal. Qu'il était présent en sa dite capacité à cinq heures de l'après-midi lorsque le Poll fut agouiné. Il vit M. Daniel Tracey et ses amis déboucher par le coin de la maison occupée par Robt. Henderson, épicier, au lieu de la route ordinaire vers la rue St. Jacques. Il entendit de grands cris et applaudissemens ; vit un grand nombre de geus oisifs et d'un mauvais caractère suivant M. Daniel Tracey et s'étendant aux environs, prenant presque la moitié de la Place d'Armes ; vit plusieurs personnes jetées à bas, et immédiatement après il vit la populace se précipiter vers la porte de la maison du dit Robert Henderson, et vers le même temps il fut jeté une volée de pierres aux fenêtres de la dite maison. Le déposant dit de plus que pendant ce temps-là le militaire était sous le portique de l'Eglise neuve. Le déposant dit de plus que lui, avec plusieurs autres Cométables spéciaux, courut vers la populace pour tâcher de protéger quelques personnes que la dite populace battait et traitait d'une manière brutale. Le déposant fut aussitôt renversé à terre, et en se relevant il vit la populace courir vers la Chapelle Méthodiste, jusqu'à la Petite Rivière et en descendant la rue conduisant à la rue St. François Xavier ; il vit la dite populace jeter des pierres aux cométables spéciaux qui s'avancèrent alors. Le déposant avança vers le marché à foin jusque vis-à-vis de la maison de Wm. Kennedy, charpentier, ou aux environs. Il vit une partie de la populace revenant en apparence vers lui ; leur vit lancer des pierres en si grande quantité que ce fut avec peine qu'il les évita, et considéra qu'il n'était pas prudent pour lui de rester là plus longtemps. Le déposant  
alors

alors vit les magistrats et le militaire tout près de lui en arrière ; entendit les Magistrats et les Officiers crier, "Videz le chemin, dispersez-vous." Lesquelles paroles furent répétées 3 ou 4 fois. Il entendit plusieurs personnes crier en même temps du milieu de la populace "N'ayez pas peur." "Ils n'oseront pas tirer sur vous," "Ils n'oseront pas tirer sur vous." Le déposant se retira alors en arrière des soldats, vit des pierres tomber au milieu d'eux, le militaire, aussi épaissement qu'un orage de grêle. Il entendit distinctement les mots de commandement "ready," "fire" ("préparez armes," "feu.") Il vit tomber deux hommes, dont l'un en apparence dans l'acte même de jeter une pierre. Le déposant fut alors immédiatement renversé à bas et perdit connaissance pour quelque temps, ce qui l'empêcha de remarquer ce qui se passa ensuite. Le déposant est maintenant d'avis que si le militaire n'eût pas été appelé, il aurait pu y avoir dix vies de sacrifiées pour chacune de celles qui l'ont été.

(Signé) Wm. FARQUHAR.

Assermenté par-devant moi, à Montréal  
le 25 de Mai, 1832.

(Signé) AUSTIN CUVILLIER,

J. P.

#### DISTRICT DE MONTREAL.

*Charles Mittleberger*, de la cité de Montréal, marchand, après serment dûment prêté, dépose et dit :

Que lundi, le 21e jour de mai courant, vers cinq heures de l'après-midi; il était à une petite distance du Poll, lorsque Daniel Tracey, un des Candidats pour l'Élection du Quartier-Ouest de cette cité, et ses amis se retirèrent du Poll.

Qu'il se tenait alors près de la porte de la Fabrique, sous l'impression que comme de coutume ils se retireraient par une ouverture qui était dans la clôture presque vis-à-vis la porte de la dite Fabrique, mais que voyant qu'ils avançaient rapidement vers lui, il retraits jusqu'à la porte d'un nommé Saucer.

Que pendant qu'il était en cet endroit, le déposant fut grandement alarmé des cris et autres indications peu équivoques d'une prochaine violence de la part des partisans du dit Tracey, et d'autant plus qu'il vit que les moyens qu'il avait de faire retraite lui étaient otés par une rixe qui s'était élevée entre les deux partis opposés, et qu'un grand nombre de pierres étaient jetées en directions différentes, ce qui mit en danger la sécurité personnelle du déposant.

Que pendant qu'il se tenait à la porte du dit Saucer, il vit distinctement la première pierre qui fut jetée, qui, de même que plusieurs autres dont elle fut presque immédiatement suivie, venait des partisans du dit Tracey, qui étaient entre le Poll et le coin presque vis-à-vis. Il dit positivement qu'il ne fut pas jeté de pierres par les partisans de Stanley Bagg, l'autre candidat, jusqu'à ce qu'ils furent assaillis de semblables projectiles par l'autre parti.

Que le déposant effectua sa retraite de l'endroit où il était, dans le temps que M. Bagg et ses amis se retirèrent en hâte du Poll. Il vit les Cométibles spéciaux aller au secours des partisans de M. Bagg. Lorsque les Cométibles spéciaux furent repoussés, le déposant se réfugia dans une Chambre, joignant le magasin de M. Robert Henderson. Pendant qu'il était là un grand nombre de pierres et d'autres projectiles furent jetés par les fenêtres,

et

et d'après le nombre et l'apparence désespérée et les menaces des assaillans et l'entière impossibilité d'échapper de la chambre dans laquelle le déposant était renfermé avec plusieurs autres personnes, le déposant considéra que sa vie fut dans un danger imminent jus-qu'à ce que l'heureuse approche des troupes délivra le déposant de ses appréhensions bien fondées. Que lors de l'approche des troupes et de la retraite subséquente des assaillans, le déposant sortit du magasin du dit Henderson et suivit les troupes pendant qu'elles poursuivaient les turbulens dans la rue St. Jacques. Il vit les Cométibles spéciaux et autres devant les troupes engagés dans une mêlée avec les mutins qui retrainaient, avec des bâtons, des pierres et autres projectiles ; il vit les troupes faire halte vis-à-vis à peu près de la maison de Dr. Robertson ; il vit les cométibles spéciaux autres qui étaient en avant des troupes, se retirer derrière elles ; il vit les mutins en ligne épaisse devant elles lançant un grand nombre de pierres et autres projectiles évidemment dans l'intention de faire mal au militaire, de même qu'aux cométibles spéciaux et autres en arrière des troupes. Il entendit donner l'ordre de faire feu. La décharge parut être dirigée au dessus des têtes des mutins ; après la première décharge, plusieurs se dispersèrent, mais il vit jeter une volée de pierres aux troupes après la première décharge de mousquetterie ; il vit aussi la 2e. décharge, après quoi les mutins se dispersèrent. Que le déposant est fermement d'opinion que la décharge faite sur les mutins était (quoiqu'elle soit fort à déplorer) un acte de nécessité impérieuse et justifiable, attendu que l'esprit de résistance que manifestaient les mutins portait un caractère si déterminé qu'il ne pouvait être (à l'avis du déposant) abattu par aucune autre mesure moins décidée et moins coercitive. Qu'ensuite il vit trois des gens tués, et un blessé.

Que quoique le déposant ait beaucoup d'éloignement à faire aucune réflexion contre les individus, il sent qu'il est de son devoir d'exposer comme son opinion, après avoir beaucoup réfléchi sur ce pénible sujet, que si M. Tracey et ce ix de ses adhérens qui le tenaient par dessous le bras en cette occasion, se fussent retirés par l'ouverture qui était dans la clôture dont il a déjà été parlé, comme ils l'avaient fait d'autres soirs précédens, au lieu de prendre une attitude de défi et de venir de propos délibéré en collision avec les amis de M. Bagg, en les forçant de se retirer de la place où ils s'assemblaient ordinairement près du magasin de M. Henderson, les conséquences malheureuses qui ont été la suite de cette marche, auraient été en toute probabilité prévenues, malgré qu'il parût au déposant, d'après les cris et autres manifestations non équivoques de violence préméditée de la part des adhérens de M. Tracey, avant sa sortie du Poll, que ses partisans avaient l'intention de se livrer à quelque violence. Et le déposant de dit rien de plus,

(Signé) CHARLES MITTLEBERGER)

Assermenté par-devant moi,  
à Montréal, le 26 Mai 1832.

(Signé) JOHN FISHER,

J. P.

#### DISTRICT DE MONTREAL, Savoir :

*George Moffatt*, résidant dans la Cité de Montréal, dans le District susdit, Membre du Conseil Législatif de la Province du Bas-Canada, après serment dûment prêté

prété, dépose et dit: Qu'ayant reçu notification, Dimanche le 20 courant, d'assister à une assemblée spéciale des Magistrats, à 7 heures P. M., il se rendit au Palais de Justice peu de temps après cette heure, où il trouva plusieurs Magistrats déjà rassemblés et délibérant sur deux communications reçues de l'Officier Rapporteur pour le quartier ouest de la Cité, par le Greffier de la Paix, pour être mises devant l'assemblée. Qu'en conséquence de la teneur des dites communications, et croyant que la paix de la Cité était en danger par la continuation de l'élection, le déposant concourut avec l'assemblée à ordonner que 75 cométtables spéciaux, accompagnés du Grand Connétable, fussent envoyés le lendemain matin de bonne heure, au Poll, pour là être mis à la disposition de l'Officier Rapporteur; qu'un nombre ultérieur de 100 cométtables spéciaux fussent postés sous l'arcade de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine sous la direction de deux Magistrats, et que le Lieut. Colonel McIntosh, le Commandant de la Garnison, fût prié de renforcer la garde principale d'un piquet sous le commandement d'un Capitaine, pour être tenu prêt à prêter main forte au pouvoir civil pour maintenir la paix de la Cité, s'il était requis de le faire par un Magistrat; laquelle requisition le déposant et le Dr. Robertson firent, par la dite assemblée, priés de communiquer verbalement un Lieut. Col. McIntosh, et de lui dire que le lendemain matin il lui serait envoyé un extrait certifié des procédés de l'Assemblée sur le sujet. Avant de se séparer, l'assemblée résolut que le déposant et Joseph Mason, Ecuyer, prendraient la charge des cométtables spéciaux, sous l'arcade de l'Eglise pendant la matinée de lundi. En conséquence, lundi, entre 7 et 8 heures A. M. le déposant se rendit de nouveau au Palais de Justice et avec son collègue, il envoya au Poll entre 60 à 70 cométtables spéciaux accompagnés du Grand Connétable; et peu de temps après le déposant et son collègue se rendirent à leur poste, à l'Eglise, avec un aussi grand nombre d'autres cométtables qu'ils purent en rassembler, environ 30. A midi le déposant et son collègue furent relevés, selon les arrangements pris pendant les procédés du soir précédent, par Benjn. Holmes et Pierre Lukin, Ecuyers, deux autres Magistrats, après quoi le déposant retourna chez lui. Vers 4 heures P. M. du même jour, le déposant fut informé par hasard que le militaire avait été appelé et était posté à l'Eglise. Concevant qu'il y était étroitement obligé par devoir, le déposant retourna à l'Eglise, et se détermina à y rester jusqu'à l'ajournement du Poll, pour aider en personne au maintien de la paix publique et pour avis, s'il était nécessaire, avec les magistrats, qui en étaient alors plus immédiatement chargés. Le Dr. Robertson et M. Lukin (le premier ayant été relevé par M. Holmes) étaient à leur poste. A l'ajournement du Poll, il y eut beaucoup de bruit, qui fut presque immédiatement suivi de troubles. Les cométtables spéciaux se lancèrent dans la Place d'Armes, et le déposant les suivit pour les empêcher de s'approcher de la foule plus qu'il ne serait nécessaire. Il trouva M. Lukin dans cet endroit, et demanda où était le Dr. Robertson. D'après ce qui se passait de l'autre côté de la place, il était clair qu'une émeute sérieuse venait de commencer, et dans un instant la foule épaisse aux environs du Poll refoula dans la place et se enfuit dans toutes les directions, poursuivie à cours de pierres par une populace sortant de la rue St. Jacques. Le déposant, avec beaucoup d'autres, se mit à l'abri dans l'enclos devant l'Eglise. M. Shuter, notre magistrat, vint aussi dans l'enclos, appelant instantanément les troupes, pour empêcher la commission de meurtres, et diant qu'il avait déjà été assassiné un homme. Alors la maison de M. Henderson fut attaquée, et la furie du peuple était telle qu'il paraissait être inévitable qu'il n'y eut du monde

de sacrifié et des propriétés de détruites. Le déposant alla donc à la recherche des magistrats en devoir, et vit avec plaisir les troupes commençant à sortir de dessous l'arcade. Que les troupes se placèrent devant la maison du Dr. Arnoldi; mais la foule qui était devant ne se dispersant pas, ni cessant de lancer des pierres, les troupes avancèrent jusqu'à la Banque, où le déposant croit qu'elles firent encore halte, la populace retraitant, mais ne cessant pas de jeter des pierres. Les troupes avancèrent encore jusque chez le Dr. Robertson, continuant pendant tout le temps d'être exposées aux pierres qu'on leur jetait en grande quantité et avec beaucoup de violence. Les cométtables spéciaux et les citoyens, repoussés en premier lieu, se rallièrent à l'apparition des troupes et avancèrent de chaque côté d'eux. Le déposant s'occupait principalement à retenir le peuple en arrière, et voyant, lorsque les troupes avancèrent la dernière fois, que le premier brûlait d'en venir aux mains avec ses adversaires, le déposant courut en avant, presque en ligne avec les troupes et fit tous ses efforts pour empêcher une collision, lorsque les dernières tirèrent; et quelques balles ayant fait effet, les mutins se dispersèrent et les troupes avancèrent jusqu'à l'extrémité supérieure de la rue St. Jacques, et alors le déposant et les Jussa pour signer une requisition pour une assemblée des magistrats, à la fin d'aviser à des mesures pour la sûreté de la paix pendant la nuit.

Que le déposant, en aucun temps, ne dirigea ni ne contrôla les mouvements des troupes, mais il approuva qu'elles aient été appelées, et il déclare solennellement qu'à son avis, la vie de plusieurs aurait été sacrifiée sur la Place d'Armes, sans leur apparition opportune; et quoiqu'on doive déposer beaucoup la perte de vie humaine occasionnée par leur feu, le déposant ne conçoit pas qu'on eût pu autrement disperser la populace, rétablir la tranquillité, ou maintenir la sûreté des propriétés.

(Signé)

G. MOFFATT.

Assermenté par-devant  
moi à Montréal, ce 26  
Mai 1832.

(Signé)

JS. REID, J. C. B. R.

## PROVINCE DU BAS-CANADA,

### DISTRICT DE MONTREAL.

Robert Fowler, de la Cité de Montréal, dans le dit District, Memblier, étant dûment assermenté, dépose et dit. Qu'entre 3 et 4 heures de l'après-midi, lundi le 21 courant, lui le dit déposant se trouvait au Poll sur la Place d'Armes dans la dite Cité de Montréal, et se tenait là comme Connétable Spécial pour maintenir la paix, et vers trois heures et demie ou quatre heures, quelques troubles ayant eu lieu par ni le peuple, lui le dit déposant eut ordre d'aller les appaiser, et il fut alors frappé par trois individus appartenant, comme le dit déposant le supposa, au parti de M. Tracey; et alors aussitôt que l'Acte d'Emeute (Riot Act) fut lu par M. Robertson un des Magistrats de ce district, lui le dit déposant eut ordre de se retirer du coin

de la maison de M. Henderson et de s'y tenir avec le restant des Connétables Spéciaux, et à la clôture du Poll, le dit déposant étant encore au même lieu pour maintenir la paix fut insulté et frappé à coup de parapluie, en même temps il vit des pierres venir et voler du côté du parti de M. Tracey, et elles viennent en si grande quantité que le dit déposant fut obligé de se retirer dans la cour de l'Eglise Française sous la protection des soldats, sa vie étant en danger. Et le déposant dit qu'il vit là M. Shuter, Magistrat de cette Cité, et le vit là tranquille et avec l'intention de garder la paix. Lui le dit déposant ne vit pas M. Shuter donner aucun ordre pour troubler la paix, ni pour exciter le peuple, mais au contraire tous ses ordres étaient pour le pacifier; et le dit déposant dit de plus, que la présence des soldats en cet endroit sauva la vie d'un grand nombre de citoyens de Montréal, et que pour lui s'il n'eut pas été sous la protection des soldats, il serait maintenant un homme mort, et le déposant ne dit rien de plus. Le déposant ayant lu cette déposition a déclaré qu'elle contenait la vérité, y a persisté et a signé.

(Signé) ROBERT FOWLER

Assermenté par-devant moi  
ce 26 Mai, 1832.

(Signé) JOSEPH SHUTER,

J. P.

*Samuel Stone*, Aubergiste, après serment dûment prêté, dit qu'il agissait en qualité de Connétable Spécial le Lundi 21 courant, et était parti vers cinq heures dans l'enclos de l'Eglise Française. Le pouvoir civil fut appelé par les Magistrats pour abattre une émeute existant près de la maison d'Henderson.

Le déposant et aut es Connétables avancèrent, auquel tems les pierres venaient si fortement et en si grand nombre que les Connétables furent obligés de se retirer; là-dessus les troupes avancèrent à notre appui. En avançant les troupes furent assaillies de pierres par le parti qui avait jusque là supporté M. Tracey. Au moment où le militaire avançait, les gens qui avaient défait les Connétables commencent à reculer vers et dans la rue St. Jacques, continuant encore à assaillir les troupes et les Connétables qui étaient avec elles, avec des pierres qu'ils jettent avec une grande force. Il entendit briser les fenêtres de la maison de M. Henderson avant que les troupes avançaient. Le déposant considérait qu'il était ab solument nécessaire pour les autorités de faire avancer le militaire pour maintenir la paix. Le déposant comme Connétable Spécial continua à avancer dans la rue St. Jacques; il fut lui-même frappé à la tête par une pierre qui lui fit une sévère blessure. Le déposant reçut plusieurs autres coups. En recevant la blessure sur la tête, il se retira vers la maison du Dr. Robertson. A ce tems le militaire souffrait beaucoup des volées de pierres qui lui étaient jetées avec beaucoup de force et de violence. Les troupes tirèrent alors sur la populace, ce qui était, je le crois véritablement, nécessaire pour la sûreté de la paix publique, la vie des sujets et la protection des propriétés. On vint alors au déposant à entrer dans la maison du Dr. Robertson pour faire panser ses blessures. Le déposant n'est pas un Electeur pour le Quartier Ouest

de cette Cité, et n'était nullement intéressé dans l'Élection. Avant qu'il eût la tête pansée il fut chercher son chapeau qu'il avait perdu; il vit un contenu qu'avait ramassé Malo, le Connétable, le déposant ayant alors entendu dire qu'un des gens du parti de M. Tracey avait intention de s'en servir dans la rixe. Le déposant ne dit rien de plus.

(Signé) SAMUEL STONE.

Assermenté par-devant moi,  
ce 26e. jour de Mai, 1832.

(Signé) W. ROBERTSON,

J. P.

Je, *Isaac Aaron*, dépose et jure, ce lundi le 21e jour de mai, 1832, vers trois heures de l'après-midi, je fus informé qu'il y avait une émeute sur la Place d'Armes; je considérai, vu que j'avais été assermenté Connétable Spécial pour la Cité de Montréal, qu'il étoit de mon devoir de me rendre sur les lieux pour aider à maintenir la Paix de la dite Cité. A mon arrivée sur la Place d'Armes je vis que la rixe avait eu lieu près du Poll. Les Connétables Spéciaux étoient occupés à appaiser l'émeute, mais en conséquence du grand nombre des mutins (*rioters*) les Connétables furent repoussés, quelques-uns eurent leurs bâtons arrachés, quelques-uns leurs habits déchirés, et plusieurs furent sévèrement battus, par suite de la faiblesse de la force Civile. Comme nous n'étions pas en assez grand nombre pour abattre l'émeute, on envoya chercher le militaire, qui arriva sur la Place d'Armes vers 3 heures et un quart de l'après-midi susdite; on continuait encore à se battre, et les Magistrats crurent qu'il étoit nécessaire de lire l'acte d'émeute, lequel fut lu par le Dr. Robertson. Il s'avança au milieu de la foule et je le suivis et l'entendis le lire à haute voix. Aussitôt après que l'acte d'émeute fut lu le Dr. Robertson se retira de la foule et donna le livre dans lequel il avait lu l'acte d'émeute, à quelqu'un qui se trouvait dans la porte de M. Henderson, épicier, et lui dit d'en avoir soin pour lui. L'acte d'émeute fut lu par le Dr. Robertson vers 3 heures et demie de la dite après-midi. Après que le Dr. Robertson eut remis le livre, il s'avança du côté du militaire et dit au Col. McIntosh que l'acte d'émeute avait été lu. Les troupes furent alors retirées de la place d'Armes (*Square*) et se rendirent sous le Portique de la Nouvelle Eglise Française, où elles demeurèrent jusqu'à la clôture du Poll, qui eut lieu environ quelques minutes après 5 heures de l'après-midi susdite. Lorsque le Poll fut fermé je me tenais au coin de la maison de M. Henderson, alors M. Tracey sortit de la Maison du Poll, et fit un détour (route allongée) que je ne lui avais jamais vu prendre auparavant en laissant le Poll, et j'ai été témoin de sa sortie du Poll pendant l'élection, à l'exception de 3 ou 4 soirs; la populace le suivit poussant et renversant tout ce qui se rencontrait sur son passage; les Connétables s'efforcèrent de nouveau de les faire reculer, mais nous fûmes repoussés, et en sus de leur inconduite précédente ils ramassèrent des pierres et nous les lancèrent. Alors je retrais avec plusieurs dans l'enceinte entourée de la cour de la Nouvelle Eglise Française, sous une volée de pierres et un grand nombre de pierres furent jetées dans la cour par dessus le mur. Le militaire eut ordre alors de sortir, et la populace commença à retraire de la Place d'Armes en gagnant dans la rue St. Jacques. Lorsque le militaire se forma en colonne, j'étais à la droite du rang

de front, et lorsque le militaire et la force Civile furent arrivées dans la rue St. Jacques presque vis-à-vis de la Maison des Pompes, où le Poll était tenu, la populace fit face et se mit de nouveau à jeter des pierres à la force Civile et militaire; quelques-uns des magistrats furent frappés de pierres, de même que le militaire; je vis un Officier du régiment frappé d'une pierre. Alors on employa tous les moyens pour leur faire cesser leur conduite outrageante, mais tous les efforts furent vains, et les Magistrats ordonnèrent alors que les troupes tirassent, ce qui fut fait, et tant que les troupes n'eurent pas tiré la populace ne cessa pas de jeter des pierres sur la force civile et militaire. Et je dépose en outre que d'après ce que j'avais vu les jours précédents et surtout le jour ci-dessus mentionné, il n'y avait d'autre moyen à adopter pour abatre l'émeute, que de tirer sur la populace, car elle paraissait si déterminée, que je suis assuré qu'un bien plus grand nombre de personnes aurait perdu la vie et qu'il aurait été détruit beaucoup de propriétés.

(Signé) ISAAC AARON.  
 Assermenté par-devant moi, ce  
 26e jour de Mai, 1832.

(Signé) BENJAMIN HOLMES,  
 J. P.

John Spencer, de la Cité de Montréal, commerçant, après serment dûment prêté, dépose et dit, que Dimanche 20 courant, pendant qu'il était à déjeuner avec sa famille, son attention fut attirée tout-à-coup par un rassemblement de monde du côté opposé de la rue, parmi lequel je remarquai M. Tracey qui laragruait la foule autour de lui. Il paraissait extrêmement échauffé et violent dans son langage; le déposant n'entendit pas tout ce que dit M. Tracey, mais il l'entendit dire distinctement, faisant, à ce qu'il crut, allusion au parti de M. Bagg, qu'ils avaient commencé par la corruption et le parjure et qu'ils avaient fini par le meurtre. Lui M. Tracey appela tous les Irlandais à s'assembler lundi matin à 6 heures, et de voir si on les intimiderait ou non, et que s'ils ne trouvaient personne pour les conduire, il se mettrait lui-même à leur tête. Peu de temps après avoir prononcé les dites expressions, M. Tracey descendit par la rue St. Jacques. Le déposant était au Poll entre 4 et 5 heures P. M. lundi 21 courant, agissant en qualité de Cométable Spécial; il ne vit pas les troupes sur la place (square) en ce temps; on lui dit qu'elles étaient sous le Portique de l'Eglise. Vers cinq heures le Poll fut clos, sur quoi on commença à faire de bruyantes acclamations. Il remarqua que M. Tracey, avec son parti, fit un détour en partant du Poll, vers la maison de M. Henderson, où étaient principalement rassemblés les amis de M. Bagg, par lequel moyen les partis vinrent en contact. John Deneham étant avec Tracey, qui continua sa route par la rue St. Jacques jusqu'au dé de la Banque. Peu de temps après il s'éleva une rixe parmi quelques trameurs; il vit le parti qui avait suivi M. Tracey revenir sur ses pas, et aussitôt des grêles de pierres firent plier les Cométables qui s'enfuirent sous ces décharges de pierres vers l'Eglise; pour se mettre à l'abri, le déposant s'était de compagnie avec une personne qui eut la crasse écrivainement blessée, de même que le côté, par les pierres que l'on jetait; il ne lui demanda pas son nom. Le militaire n'avait pas encore avancé. Je m'enfuis voyant ma vie en danger, de même que la vie de ceux contre moi ou jetai des pierres.

(Signé) JOHN SPENCER,  
 Assermenté par-devant moi,  
 ce 28 de Mai 1832.  
 (Signé) G. MOFFATT,  
 J. P.

## DISTRICT DE MONTREAL.

Est comparu en personne par-devant moi, un des Juges de la Cour du Roi de Sa Majesté, dans et pour le dit district, William Fisher de la Cité de Montréal, Tabaciste, lequel après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, déposa et dit: qu'il était sur la Place d'Armes, dans cette Cité, lundi le 21 courant, à 5 heures de l'après-midi, après l'ajournement du Poll pour l'Election d'un membre pour représenter le Quartier Ouest dans le Parlement Provincial; il dit qu'il vit M. Tracey l'un des candidats, accompagné d'un grand nombre de ses adhérens, s'avancer jusqu'au milieu de la Place d'Armes, contre son ordinaire, et que M. Bagg s'étant avancé peu de temps après avec ses amis, lui et ses amis furent immédiatement attaqués par le parti Tracey avec des grêles de pierres, malgré l'intervention des Cométables Spéciaux. La dite attaque fut accompagnée de cris et de sifflements. Le déposant accompagnait M. Bagg en sortant du Poll, et les pierres étaient jetées en si grande quantité qu'elles les empêchèrent de se réfugier dans la maison de Henderson; et le déposant para avec son parapluie une pierre qui était évidemment dirigée contre M. Bagg; après quoi ils furent poursuivis dans la rue St. Jacques dans la direction du bureau de la Poste. Le déposant qui avait été précédemment assermenté comme Cométable Spécial, laissa M. Bagg, dans la rue St. Jacques et retourna, comme il crut devoir le faire, quoi qu'il ne fût pas de service ce jour-là, pour aider les Cométables Spéciaux dans leurs efforts pour appaiser l'émeute, et dans l'exécution de son devoir en sa dite qualité de Cométable, il entra dans le magasin de John Tunney pour arrêter un homme, qui, selon que le déposant en avait été informé, avait frappé un nommé M. Benny. Le déposant fut empêché d'arrêter le dit individu par des personnes qui étaient dans la maison. Après cela le déposant se rendit sur la Place d'Armes et le militaire tira. Le déposant dit en outre que dans la matinée il entendit un nommé Doherty, peintre, dire à un nommé Cartwell, Cordonnier, qu'ils étaient déterminés à enlever tout devant eux ce jour-là, et qu'ils abattraient M. Bagg et tous ceux de son parti, ou d'autres paroles à cet effet, et le déposant conclut de là qu'ils étaient déterminés à se porter à des violences de nature à mettre en danger la vie et les propriétés de M. Bagg et de ses amis, ce qui aurait été le cas, si le croit véritablement, sans l'intervention opportune du militaire.

(Signé) Wm. FISHER.

Assermenté par-devant moi, à Montréal,  
 ce 23 Mai, 1832.

(Signé) GEORGE PYKE.

J. B. R.

James Carswell, de Montréal, commerçant, après serment dûment prêté, dépose et dit, que lundi le 21e jour de mai courant, il était en devoir comme Cométable Spécial, à on près du Poll, qui se tenait alors pour le Quartier Ouest de cette Cité et que 3 ou 4 fois pendant le jour lui et d'autres Cométables Spéciaux s'efforçait de préserver la paix et d'empêcher la violence furent assaillis par la populace. Que vers le milieu du jour le peuple qui était au Poll montra de la disposition à tumulte et l'intervention des Magistrats devint nécessaire et qu'entre deux



deux et trois heures de l'après-midi, le Dr. Robertson et M. Lukin, tous deux Juges de Paix, se rendirent sur le lieu près du Poll où le tumulte existait; les ayant accompagnés dans la foule de monde qui y était rassemblée, il se tint le long d'eux et entendit le dit Dr. Robertson lire à intelligible voix l'acte d'émeute et la proclamation sommant le peuple de se disperser, et fixant une heure comme étant l'espace de temps dans lequel il devait se disperser.—Le déposant dit en outre que, vers cinq heures, l'émeute et le tumulte vinrent à leur comble, et les Connetables qui essayèrent à préserver la paix furent accablés par le nombre, et les troupes appelées.—Que pendant que les troupes avançaient, la populace continua à leur jeter des pierres, et aux personnes qui se tenaient près d'elles, et le déposant ayant suivi les troupes dans leur marche était présent et en ligne avec elles lorsqu'elles tirèrent sur la populace, qui jetait encore des pierres aux soldats et autres, paraissant plutôt avancer sur les soldats que céder. Que le déposant vit les pierres tomber parmi les soldats, et quelques-unes passer par-dessus leurs têtes; et que le déposant ne vit aucune des personnes derrière ou près des troupes jeter des pierres. Et le déposant dit en outre que la force civile ayant été vaincue par la populace, il est d'opinion que la conduite des troupes était nécessaire, et qu'elle prévint la mort d'un grand nombre de personnes et la destruction de beaucoup de propriétés, qui auraient été la conséquence de la continuation des émeutes.

(Signé,) JAMES CARSWELL.

Assermenté par-devant moi  
ce 26e jour de Mai, 1832.

(Signé,) WILLIAM ROBERTSON.

J. P.

MONTREAL.

*John James Day* de Montréal, dans le District de Montréal, Etudiant en Droit, jure, qu'il a été témoin des procédés qui ont eu lieu sur la Place d'Armes et dans la rue St. Jacques à la clôture du Poll, Lundi, le 21 courant, se trouvant alors aux fenêtres du deuxième étage de la maison occupée par Mr Robert Henderson. Que M. Tracey partit des Hustings suivi d'un grand concours de peuple et s'avança jusqu'au, ou vers le coin du Magasin de M. Henderson, dirigeant alors sa marche vers la rue S. Jacques. Que M. Bagg quitta le le Poll quelques minutes après M. Tracey, n'étant accompagné comparativement que de peu de personnes, sans rencontrer le moindre obstacle, jusqu'à ce qu'il arrivât au coin du Magasin de M. Henderson, où un tumulte ou émeute éclata parmi la populace, sur quoi le déposant vit avancer les connétables, et au même instant une nombreuse canaille qui avait accompagné M. Tracey jusque vers la Banque, revint sur ses pas dans le dessein apparent de se joindre à ceux qui se trouvaient engagés dans le tumulte, et elle commença à lancer des pierres dans le magasin de M. Henderson. Qu'il s'ensuivit une confusion et un désordre général, et le déposant entendit le bris des vitres que l'on cassait sur toutes les directions, qu'on se précipitait avec impétuosité dans le magasin au-dessous de lui. Que le déposant, d'après la quantité extraordinaire de pierres que l'on dirigeait contre les fenêtres, d'où il voyait alors ce qu'on faisait dans la rue St. Jacques, crut en danger la vie de plusieurs familles et enfans qui se tenaient

aux fenêtres; il les pria de se retirer et il ferma aussitôt les contre-vents de fer, et se plaça à une des fenêtres faisant face à la Place d'Armes; et il vit alors un corps de soldats qui partait de l'enclos devant l'Eglise Cathédrale Française, et qui se forma sur la Place d'Armes, et étant resté là quelques momens il s'avança jusque vers la Banque en poussant la populace devant lui.—Pendant tout ce tems, des pierres volaient de tout côté, et la marche du militaire ne parut pas ralentir l'ardeur de ce. personnes qui agissaient avec le plus d'activité dans cette émeute. Le déposant était retourné en ce moment à la fenêtre qu'il venait de quitter dans la rue St. Jacques. Les soldats firent halte pendant quelques minutes à la Banque ou l'appelle St-thodiste, le désordre et la confusion continuait avec autant de violence qu'auparavant. Ils continuèrent leur chemin, et s'avancèrent sous des volées de pierres à environ aussi loin que la résidence du Dr. Robertson, où ils firent encore halte, et après un espace de tems de quatre ou cinq minutes, (peut-être plus) et tandis que la canaille leur lançait des grêles de pierres, ils déchargèrent leurs fusils. Que si le déposant se fût trouvé auprès des soldats, il aurait cru que sa vie était en danger. Qu' aussitôt que la fumée fut dispersée, il vit à quelque distance des soldats à la gauche de la rue St. Jacques, étendu à terre, ce qu'il s'imagina être le corps de quelque personne atteinte d'un coup de feu; en ce moment le déposant fut frappé d'étonnement à la vue d'une nombreuse canaille qui continuait encore à lancer des pierres sur les troupes, lesquelles ayant chargé leurs fusils marchèrent en avant. Que c'est la ferme croyance du déposant, d'après ce dont il a été témoin dans l'après-midi, et à la clôture du Poll, le 21 du courant, que la présence des troupes était indispensablement nécessaire pour le maintien de la paix, et que sans l'assistance du militaire à la clôture du Poll, il s'en serait suivi la perte de la vie de plusieurs, et la destruction de beaucoup de propriétés, et le déposant ne dit rien de plus; il déclare que la déposition ci-dessus contient la vérité, qu'il y persiste, et a signé.

(Signé) J. J. DAY.

Assermenté par devant moi,  
ce 26e jour de Mai 1832.

(Signé) W. ROBERTSON

J. P.

*Charles Try*, de le Cité de Montréal, Meublier d'ement assermenté, dépose et dit, qu'ayant eu occasion de sortir Lundi, le 21 courant, vers trois heures de l'après-midi, il remarqua qu'il y avait quelque tumulte sur la Place d'Armes; le déposant étant connétable spécial pour ce jour. Il crut qu'il était de son devoir d'aller annoncer ce désordre à quelques autres connétables spéciaux, qui étaient chez Lukin. Le déposant s'en alla chez lui pour chercher son bâton, et aussi trois hommes à son service, qui étaient connétables spéciaux; il s'avança avec ces personnes dans le voisinage de l'Eglise Française; un peu de tems après cela, le déposant s'aperçut qu'on faisait usage de violence près du Poll; on jetait des pierres, et des personnes furent renversées par terre; sur cela, il se rendit sur le lieu avec d'autres personnes, et en y arrivant, il trouva qu'on était encore après se battre; un ou deux magistrats faisaient tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne continuât de se

battre

battre en séparant les combattans. En obéissance aux ordres des Magistrats, je me retirai avec d'autres connétables, et nous nous plaçâmes au coin de la maison de Mr. Henderson pendant quelque tems ; la paix parut se rétablir, et les connétables spéciaux se dispersèrent ; mais au bout d'une demi heure à peu-près, il s'éleva une nouvelle lutte, et on répandit l'alarme que l'on massacrait du monde. Le dépositant se rendit sur le lieu avec d'autres connétables dans la vue d'apaiser le tumulte. En y arrivant, il trouva un grand nombre de personnes qui se battaient, et qui jetaient des pierres, et les connétables spéciaux furent attaqués par des personnes qui paraissaient être extrêmement irritées, et même prises de boisson, et le dépositant croit qu'elles étaient du parti de M. Tracey. Que le dépositant fut lui-même frappé, et que les connétables ayant été acablés, furent obligés de retraire ; cela eut lieu après l'arrivée des troupes, et après que M. Tracey se fut retiré du Poll. Les partisans de M. Tracey étant ainsi venus à bout des connétables, firent un détour pour venir en avant de la maison de M. Henderson, dans laquelle beaucoup de personnes s'étaient réfugiées pour se mettre en sûreté ; et ils commencèrent par faire une attaque sur la maison, en brisant les fenêtres avec des pierres ; leur objet étant de maltraiter les personnes qui s'étaient réfugiées dans la maison. Pour mettre un terme à cela, les troupes s'avancèrent depuis l'Eglise Catholique, et il remarqua en même temps nombre de personnes, qui venaient de la rue St. Jacques, où elles s'étaient approvisionnées de pierres ; et l'on jetait ces pierres sur les troupes, les connétables et les autres personnes qui se tenaient près d'elles. Ils s'avancèrent à côté des troupes jusqu'au moment, où elles s'arrêtèrent près de la Banque ; la populace était en avant des troupes, et continuait à jeter des pierres sur les soldats, et sur les personnes qui étaient auprès d'eux. Les troupes s'avancèrent encore jusqu'à la demeure du Dr. Robertson, où elles s'arrêtèrent de nouveau, la populace ne discontinuant pas de jeter des pierres. Les troupes s'étant arrêtées à l'endroit dont il vient d'être parlé, la populace se tint ferme, et se retourna du côté des troupes ; le dépositant entendit soit les magistrats, ou les officiers (il ignore lesquels) sommer le peuple de se disperser ; mais bien loin de s'en aller, la foule parut déterminée à braver les troupes, et fit pleuvoir des grêles de pierres avec beaucoup plus de violence encore qu'auparavant, ayant reçu du renfort par l'arrivée d'autres personnes, et un nouvel approvisionnement de pierres. Pendant qu'on jetait des pierres, il entendit quelque officier donner l'ordre de faire feu, mais il ne le connaît pas. La décharge de la mousquetterie ne lui parut pas être tirée en une volée, mais par files et il vit une personne tomber ; la populace jeta encore des pierres, après que les troupes eurent commencé à faire feu. Aussitôt que la populace commença à se disperser, après que quelques coups de feu eurent été suivis d'effet, les troupes cessèrent de tirer, et s'avancèrent jusqu'à l'Eglise Presbytérienne ; la populace se dissipa. Il pense que les pierres que la populace jetait, étaient d'un volume assez considérable, et qu'elles étaient lancées avec assez de force pour mettre en danger la vie des troupes, et des personnes qui étaient près d'elles, et il est persuadé que si les troupes ne fussent pas intervenues, un grand nombre de personnes auraient perdu la vie, et qu'on aurait détruit beaucoup de propriétés.

(Signé)

CHARLES TRY.

Assermenté par-devant moi,  
ce 26e. de Mai 1832,

(Signé)

JAS. SHUTER, J. P.

William

K

William Sharp, de la Cité de Montréal voiturier, étant dûment assermenté dépose, et dit :—Que lundi, le 21 de Mai courant, vers quatre heures P. M. je quittai ma demeure pour aller sur le marché à foin par affaire. En me rendant, j'arrivai sur la place d'armes, où je vis une compagnie de soldats sous le portique de l'Eglise, et l'on m'informa alors qu'avant l'arrivée des troupes, il y avait eu du trouble. Vers cinq heures comme je me tenais vis-à-vis la maison de M. Doucet, je vis le commencement d'une lutte entre les deux partis qui fut occasionnée par des personnes qui se précipitaient du lieu, où le Poll se tenait, sur certains individus qui étaient placés près de la maison de M. Henderson. Ces premières personnes étaient les partisans de M. Tracey, et je compris que les autres avaient épousé le parti de M. Bagg. Les individus que l'on attaquait furent repoussés depuis le lieu, où ils étaient, jusque dans le voisinage de l'Eglise, où les troupes se trouvaient. Immédiatement après cela, je vis une autre division du parti de M. Tracey, faire un détour pour venir au devant de la maison de M. Henderson, et comme je me trouvais là, je vis lancer des grêles de pierres sur tout le devant de la dite maison, lesquelles étaient dirigées, je présume, contre les personnes qui étaient entrées dans la dite maison, pour s'y mettre en sûreté. Les fenêtres furent brisées, et je considérais que la vie des personnes dans la dite maison était en danger ; et je crois que si le militaire ne fût intervenu à temps, après les tentatives inutiles de la part des connétables spéciaux pour pacifier l'émeute, beaucoup de personnes auraient perdu la vie, et qu'on aurait détruit beaucoup de propriétés. A peu près dans le même temps, je vis les troupes laisser le lieu, où elles avaient été stationnées, et se former vis-à-vis de la maison du Dr. Arnoldi, et au même instant, je vis M. Shuter qui s'efforçait de retenir les connétables, et les personnes qui avaient été assaillies, en leur disant que les troupes étaient intervenues, et qu'ils seraient en danger s'ils s'avancèrent ; les troupes s'arrêtèrent là, pendant quelque tems, et comme la foule continuait à jeter des pierres, elles s'avancèrent jusqu'au moment, où elles arrivèrent à la Banque ; la populace retrairet, mais leur lançait toujours des pierres ; et aussitôt qu'elles eurent dépassées la Banque, les troupes s'arrêtèrent. Je remarquai alors qu'un nouveau parti se joignit à la populace, et continua à faire pleuvoir des pierres sur les troupes, et sur les personnes qui les suivaient ; alors j'entendis le mot de commandement "en avant", et les troupes s'avancèrent et s'arrêtèrent encore une fois un peu au delà de la demeure du Dr. Robertson. La populace ne se dispersa pas, mais au contraire elle continua d'assaillir les troupes, et elle s'approcha même plus près d'elles, en poussant des cris, et leur portant le défi ;—une partie de la populace vint en avant du corps principal des soldats, et lança des pierres sur les troupes, en visant tant sur les officiers, que sur les soldats ; j'entendis alors trois des officiers crier à haute voix de sortir de la rue, que les troupes allaient faire feu ; la populace continua de jeter des pierres sur les troupes. J'entendis l'officier commandant donner l'ordre de faire feu, et les soldats tirèrent par files, et on avait déjà tiré plusieurs fois de cette manière-là avant que la foule cessât de jeter des pierres sur les troupes, et sur ceux qui étaient près d'elles. J'eus tout le loisir de remarquer ce qui se passait, comme j'étais placé sur le pavé, un peu en avant des troupes. J'entendis le mot "halte," et je compris que c'était l'ordre que l'on donnait aux soldats ce cesser de faire feu ; cela eut lieu aussitôt que la populace se montra disposée à se disperser ; et deux ou trois coups de feu ayant été suivis d'effets, les troupes alors s'avancèrent jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur le marché-à-foin, où elles s'arrêtèrent. Les pierres étaient

étaient jetées dans cette occasion avec une telle violence que je crois que les troupes, et ceux qui se trouvaient près d'elles étaient en danger d'être sérieusement blessés, ou même tués, et je crois fermement que si les troupes n'eussent pas agi, comme elles l'ont fait, il aurait été impossible de rétablir l'ordre, et d'empêcher qu'on ne sacrifiait la vie des personnes, et leurs propriétés. J'ajoute simplement que dans une occasion, pendant que les troupes étaient arrêtées près de la Banque, je vis un nommé Stone, connétable spécial, frappé par une personne, qui lui donna un coup, et un autre tira aussi d'un couteau dont il voulut se servir sur la personne du dit Stone. Je vis Louis Malo, connétable, se saisir de cet homme, et lui arracher le couteau des mains. Ce couteau que l'on me montra ensuite, était de l'espèce de ceux dont se servent les cordonniers.

(Signé) WILLIAM SHARP.

Assermenté par-devant moi,  
ce 26e mai 1832.

(Signé) G. MOFFATT,

J. P.

*Daniel White*, de Montréal, gentleman, étant dûment assermenté dépose et dit:—Que Lundi, le 21 de ce mois, il était près du Hastings dans le temps que le Parti se formait, que le parti de M. Tracey paraissait être plus nombreux qu'à l'ordinaire, qu'un grand nombre des personnes qui formaient ce parti paraissaient être extrême irritées et que de la manière dont on les voyait montrer le poing, et brandir leurs bâtons et leurs parapluies, elles paraissaient avoir le désir de violer la paix. Que dans le temps où M. Bagg laissait les Hastings, le déposant aperçut le parti de M. Tracey qui se portait d'une manière furieuse le long de la rue St. Jacques vers la Place d'Armes, et qui commença à jeter des pierres sur les Connétables et sur des citoyens paisibles, et aussi à travers les fenêtres d'un magasin dans lequel quelques-uns des amis de M. Bagg s'étaient réfugiés. Que le déposant se dirigea alors vers la Cathédrale sous une grêle de pierres. Qu'il entendit plusieurs personnes crier aux Magistrats à la porte de l'Eglise "Ils sont après tuer le monde;" "au secours, avancez." Que le déposant considéra alors que les Magistrats étaient trop lents à donner de la protection aux paisibles habitants. Qu'il vit après cela le parti de M. Tracey se rallier vers le milieu de la rue St. Jacques, et assaillir les soldats sous les armes avec des pierres, de manière à mettre en danger la vie de ces derniers. Que bientôt après, il vit les soldats faire feu, ce qu'il suppose avoir occasionné la mort de Chauvin, et d'autres. Que le déposant est d'avis qu'il était absolument nécessaire que les soldats fissent feu pour faire respecter les Autorités Civiles, et pour obtenir la tranquillité.

(Signé) D. WHITE.

Assermenté par-devant moi,  
ce 25e de mai, 1832.

(Signé) J. MASSON,

J. P.

*Je Robert Sloper Piper*, Capitaine dans le Corps des Ingénieurs Royaux, dépose que lundi soir, le 21 courant vers cinq heures, ou à peu après je regardais à une des fenêtres supérieures de ma maison dans la rue St. Jacques, d'où je voyais distinctement une populace considérable qui se précipitait de près de la Banque sur la Place d'Armes, et qui, quelques minutes après, en ressortit encore, en courant, et un corps de troupes qui s'avancait d'un pas ferme après elles.

Le peuple se retirait devant les troupes, en poussant des cris, et en lui jetant des pierres. Je vis aussi les Connétables spéciaux, ou des personnes portant des bâtons bleus, que la foule poursuivait comme des chiens, et sur lesquels, elle lançait des projectiles. Je n'étais placé là, n'attendant de voir du trouble; comme en retournant chez moi de mes occupations sur le quai, je vis sur la place (*Square*) un cortège de personnes plus considérables, que je n'en avais jamais vus auparavant, et pour éviter de me mêler avec elles, je fis un détour par le séminaire et par la rue St. François Xavier, pour arriver chez moi. Je restai à la fenêtre jusqu'à ce que la première division des troupes se fut avancée quelque pas près de la maison de M. Armour. La populace continuait toujours à lui lancer des pierres, et à pousser des hurlemens; dans mon empressement à me rendre auprès des troupes, je courus dans la rue sur le pavé. Les pierres volaient alors dans toutes les directions; dans ce moment, les troupes étaient arrivées à un endroit près des maisons de M. Auldjo, et du Dr. Robertson, où elles s'arrêtèrent. La populace qui était alors très pressée, et qui se trouvait, dans le moment, tout près de ma maison, continua à jeter des pierres, et à s'encourager les uns et les autres à avancer, les uns parlant en anglais, et les autres en français, et j'entendis distinctement des personnes crier que les troupes ne feraient pas feu. Dans cet instant, il y eut une personne robuste (*stout gentleman*) qui paraissait être dans l'exécution de son devoir à trente ou quarante pieds en avant des soldats, sur laquelle on jetait une grêle de pierres sans miséricorde, et qui était en sang. J'appergus aussi un jeune homme que je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu auparavant, d'abord vis-à-vis, et ensuite à la droite de ma propre maison, et après cela, près de la maison rouge en briques, dernièrement occupée par M. Frothingham, qui jetait des pierres avec beaucoup de force; il paraissait en avoir dans les deux mains, comme il s'en approvisionnait incessamment. J'entendis donner l'ordre "Préparez," autant que je me rappelle, et celui "de faire feu," et je vis immédiatement tomber un jeune homme, que je crois être celui qui paraissait si actif, jusqu'à l'instant où l'ordre de faire feu fut donné, alors il régna le plus grand tumulte et le plus grand bruit, et l'on jetait des pierres dans toutes les directions sur les troupes et sur les Connétables. Le peuple, néanmoins, qui avait continué jusqu'à ce moment à pousser des cris, et à jeter des pierres, prit alors la fuite de tous les côtés. Les troupes après cela, se dirigèrent vers le marché à foire. Avant que les soldats eurent reçu l'ordre de faire feu, je vis un homme arracher avec violence la bâton bleu d'un Connétable, et je vis de plus un grand nombre de bâtons bleus qui avaient été jetés et hissés dans la rue entre les troupes et les bâtimens de M. Gutes. D'après la fureur avec laquelle la populace avait attaqué les troupes, et leur avoir jeté des pierres, je considère que les soldats ont agi avec beaucoup de modération.

(Signé) R. S. PIPER,  
Capt. Ing. Roy.

Assermenté par-devant moi,  
ce 26e mai, 1832.

(Signé) W. ROBERTSON,  
J. P.

DISTRICT DE MONTREAL,

SAVOIR :

*Jeremiah Wilkes Dewson*, Lieutenant et Quartier-Maître dans le 15e Régiment d'Infanterie, maintenant en Garnison en la cité de Montréal, dans le dit district, étant dûment assermenté, dépose et dit ce qui suit : lundi, 21e courant, étant près de 3 heures après-midi, je passai sur la Place d'Armes, et j'observai un grand nombre de personnes qui se battaient et commettaient des actes de violence et d'émeute. John Fisher, écuyer, un des Magistrats pour Montréal que je compris avoir été renversé, accourant à moi, couvert de boue, et accompagné de Michel Smith, écrivain, criant à haute voix que faut-il faire pour maintenir la paix ? il se commença des meurtres. Je dis que s'ils allaient à la garde principale, avec l'ordre d'un Magistrat ils le capitaine Temple, avec un parti de soldats. J'ai entendu lire l'affidavit circonstancié, du Capitaine Temple, relativement aux événements de l'après-midi du 21e courant, et je déclare que le dit affidavit circonstancié contient la vérité, en autant qu'il a rapport aux choses qui ont eu lieu subséquemment à mon arrivée à la Place d'Armes, et dont ma connaissance et conforme à la sienne. Quant aux circonstances antérieures, je les ignore.

(Signé) J. W. DEWSON,

Licut. et Qr. Mtre. 15e Rég't.

Affirmé par-devant moi,  
26 mai 1832.

(Signé) W. ROBERTSON,

J. P.

DISTRICT DE MONTREAL,

SAVOIR :

*Jeremiah Wilkes Dewson*, Lieutenant et Quartier-Maître dans le 15e Régiment d'Infanterie, est comparu, ce jour, devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il était présent à une certaine émeute, qui eut lieu à Montréal, le 21e de mai, 1832, et que le militaire fut appelé à supprimer. Le déposant vit le Dr. Robertson, qui se présenta à l'un des officiers commandant les troupes, comme étant l'un des magistrats en devoir. Les magistrats et les cornettes qui étaient allés dans le carré de la Place d'Armes, furent repoussés dans la cour de l'Eglise paroissiale Catholique Romaine, où les troupes étaient placées, étant poursuivis par la canaille, qui les assaillait à coup de pierres et de bâtons. Le Dr. Robertson se tenait auprès du Colonel McIntosh, lorsque ce dernier donna aux troupes l'ordre d'amorcer et de charger à balles, (*with ball cartridge, prime and load*), ce qui fut conséquemment fait. Les troupes, ayant en tête le Dr. Robertson et le Colonel McIntosh, s'avancèrent sur les mutins ; elles étaient accompagnées par une multitude de cornettes, de magistrats et de messieurs, dont quelques uns, lorsque les pierres les frappèrent, crièrent "Colonel McIntosh, faites feu sur eux," mais le Colonel ne fit pas attention à cela, jusqu'à ce que les troupes eussent fait halte dans la rue St. Jacques, lorsque le Dr. Robertson, qui était encore auprès du Colonel, se tourna vers lui

lui (les troupes étaient alors violemment assaillies à coup de pierres par la multitude de monde qui étaient devant elles) et dit d'un ton emphatique et très agité "Colonel Macintosh faites votre devoir," surquoi il fut aussitôt ordonné aux soldats de faire feu.

(Signé) J. W. DEWSON,

Lt. et Qr. Mr. 15e Rég't.

Assermenté par-devant moi, à  
Montréal, 23 mai, 1832.

(Signé) P. DE ROCHEBLAVE,

J. P.

DISTRICT DE MONTREAL,

SAVOIR :

*William Gleenson*, Sergent dans le 15e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, est comparu, ce jour, devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il fut employé avec la compagnie légère, le 21e du mois passé, à aider à apaiser une émeute qui eut lieu à la Place d'Armes, à Montréal. Le déposant remarqua un monsieur de haute stature et mine de taille, qui était avec le Colonel Macintosh sur le degré de l'Eglise paroissiale Catholique. On lui a dit que ce gentilhomme est le Docteur Robertson, magistrat de Montréal. Il vit aussi des magistrats et cornettes qui retraient (étant poursuivis par le peuple à coup de pierres et de bâtons) dans l'enclos où se trouvaient les troupes. Aussitôt après il entendit le Colonel, donner au détachement l'ordre d'amorcer et de charger à balle (*with ball cartridge, prime and load*). Le Dr. Robertson était auprès du Colonel lorsque celui-ci ordonna de charger, et les mots furent prononcés si haut, que le déposant qui se trouvait à quelque distance de là les entendit distinctement. Les troupes ayant chargé reçurent ce commandement "par trois, demi tour à droit," (*Three right*) et elles s'avancèrent dans la place, et de là dans la rue St. Jacques, où les troupes furent très violemment assaillies à coup pierres, et quelques coups de fusils furent tirés sous les ordres du Colonel Macintosh qui était encore accompagné par le Dr. Robertson. Le déposant ajoute que lorsque les troupes eurent chargé dans la cour de l'Eglise, elles mirent leurs armes à l'épaule. Le Dr. Robertson s'adressa au Colonel Macintosh, en disant "Colonel faites avancer les soldats, on en a besoin en dehors," ou des mots équivalans.

(Signé) WILLIAM GLEENSON,  
Serg't.

Assermenté par-devant moi,  
à Montréal, ce 1er de juin 1832.

(Signé) P. DE ROCHEBLAVE,

J. P.

**DISTRICT DE MONTREAL,**

SAVOIR :

*Thomas Lenham*, soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, est ce jour comparu devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il était en devoir à la garde principale le 21e mai courant, une partie de la garde fut appelée ce jour là pour appaiser une émeute qui avait originé à la Place d'Armes. Tandis que ce détachement s'avancait dans la rue St. Jacques vers les mutins qui étaient très nombreux et qui se battaient avec beaucoup d'acharnement, plusieurs d'entr'eux, firent volte face et lancèrent de grosses pierres sur le détachement, sans aucune cause ou provocation quelconque; l'une de ces pierres frappa le déposant. Le Colonel Macintosh a plusieurs fois averti la populace de cesser d'attaquer les troupes, et de se disperser, avant qu'aucune explosion de fusils eut lieu, mais elle continua encore à assaillir les troupes, qui étaient en danger là où elles se trouvaient placées, elles ne pouvaient avancer ni reculer sans être encore plus exposées, à moins qu'elles ne fissent feu.

(Signé) THOS. LENHAM.

Affirmé par-devant moi, à Montréal,  
Bas-Canada, ce 28e mai, 1832.

(Signé) ADAM L. MACNIDER,

J. P.

**DISTRICT DE MONTREAL.**

SAVOIR :

*Henry Brass*, soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, est comparu ce jour par-devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il était de piquet le 21e courant, et qu'il fut appelé ce jour là, pour aider à appaiser une émeute qui avait originé à la Place d'Armes. Le peuple en front était nombreux, et se battait avec beaucoup d'acharnement, pendant que le détachement s'avancait. En voyant les soldats, plusieurs des mutins firent volte face, et les attaquèrent en leur lançant de grosses pierres. Le déposant fut atteint et il vit le Colonel recevoir un coup sévère sur la tête, comme il était à la droite du détachement. Ayant avant et après cet incident, à plusieurs reprises, prié la populace de se disperser, et de cesser d'assaillir les troupes, mais en vain; elle paraissait s'animer de plus en plus jusqu'à ce que l'ordre de tirer sur elle fut donné.

(Signé) HENRY BRASS.

Assermenté par-devant moi à Montréal,  
Bas-Canada, ce 29e jour de mai, 1832.

(Signé) ADAM L. MACNIDER,

J. P.

**DISTRICT DE MONTREAL,**

SAVOIR :

*Thomas Allcock*, soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de sa Majesté, est comparu devant moi ce jour, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il était en devoir le 21e courant pour aider à appaiser une émeute qui avait originé à la Place d'Armes. Tandis qu'il avançait avec le détachement dans la rue St. Jacques, les mutins lançaient avec beaucoup de violence des grêles de pierres sur les soldats. L'une de ces pierres frappa le fusil du déposant et en fendit la crosse, et il devint nécessaire de faire réparer le dit fusil. Il vit le Colonel Macintosh frappé à la tête par une pierre, pendant qu'il conseillait à la populace de se disperser et de cesser l'attaque contre les troupes, mais elle continua l'assaut, sans provocation quelconque, jusqu'à ce que l'ordre de tirer fut donné.

(Signé) THOMAS ALLCOCK.

Affirmé devant moi à Montréal,  
Bas-Canada, ce 28e jour de mai 1832.

(Signé) ADAM L. MACNIDER,

J. P.

**DISTRICT DE MONTREAL,**

SAVOIR :

*Frederick Clarke*, Sergent Armurier dans le 15e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, est comparu ce jour par-devant moi, et ayant été dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'un fusil appartenant à Thomas Allcock, Soldat du même Régiment, que l'on lui dit avoir été endommagé lorsque le dit Soldat était en devoir en ville le jour d'avant; lequel fusil fut porté le 22 courant, à ce déposant pour être réparé. La crosse était fendue de 7 pouces entre l'extrémité de la crosse et le porte-baguettes; ce qui a été occasionné, d'après l'opinion du déposant, par un fort coup récemment porté sur le canon.

sa  
FREDERICK X CLARKE,  
marque.

Affirmé devant moi, à Montréal,  
Bas-Canada, ce 29e jour de  
Mai 1832.

ADAM L. MACNIDER, J. P.

**DISTRICT DE MONTREAL,**

SAVOIR :

*Richard McGinnis*, Soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de sa Majesté, est comparu ce jour par-devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles

DIS.

Evangelis, déclare qu'il était soldat d'ordre le 21 courant, lorsqu'un détachement du Régiment fut appelé pour appaiser une émeute à la Place d'Armes; les pierres que lancaient les mutins tombaient en si grande quantité, particulièrement sur les soldats de la droite, où le Colonel Macintosh se tenait, après avoir fréquemment supplié la populace de cesser, que le déposant, qui était auprès du Colonel, était forcé très souvent de changer de place, en sautant à droite et à gauche pour les éviter. Il fut néanmoins frappé, et vit pareillement le Colonel, qui fut atteint d'une grosse pierre immédiatement après. Le Dr. Robertson, magistrat, était présent, et pressa fréquemment le Colonel Macintosh de faire son devoir. L'assaut que soutinrent les troupes, n'avait été précédé d'aucune provocation, et aurait, dans l'opinion du déposant, continué avec un acharnement croissant et sans fin, si l'on n'eût pas tiré sur les mutins.

(Signé) RICHARD MCGENNIS.

Affirmé par-devant moi, à  
Montréal, Bas-Canada,  
ce 28e jour de Mai, 1832.

(Signé) ADAM L. MACNIDER, J. P.

DISTRICT DE MONTREAL,  
SAVOIR :

*John Brown*, Soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de sa Majesté, est comparu ce jour par-devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangelis, déclare qu'il faisait partie d'un détachement du Régiment sus-nommé, appelé en devoir le 21 courant, pour appaiser une émeute qui eut son origine sur la Place d'Armes; tandis qu'ils s'avançaient avec leurs armes couchées, ils firent halte; les soldats étaient furieusement attaqués par un grand nombre de mutins qui leur lancaient de grosses pierres en grande quantité et avec beaucoup de violence. Une des pierres ainsi lancées frappa le déposant à la jambe, et en emporta la peau, malgré que le coup eut perdu beaucoup de sa force par la redingotte du soldat qui était devant lui. Le déposant vit le Colonel Macintosh et son propre camarade, le soldat *John Hancock*, lorsqu'ils en furent aussi frappés. Le Colonel a fréquemment, à la connaissance du déposant, sollicité la foule de se disperser, mais elle ne l'écouta pas.

(Signé) J. BROWN.

Affirmé par-devant moi, à  
Montréal, Bas-Canada,  
ce 28e jour de Mai 1832.

(Signé) ADAM L. MACNIDER, J. P.

DISTRICT DE MONTREAL,  
SAVOIR :

*Richard McGennis*, Soldat dans le 15e Régiment d'Infanterie de sa Majesté, est comparu, ce jour, devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangelis,

déclare qu'il était présent à Montréal le 21 Mai dernier, lorsqu'une partie du Régiment fut appelé pour appaiser une émeute sur la Place d'Armes. Le déposant y était comme soldat d'ordre. Il vit le Dr. Robertson, magistrat, et le Colonel Macintosh qui se tenaient ensemble en front des troupes qui étaient stationnées sous le portique de l'Eglise Catholique paroissiale; il vit aussi des magistrats et des connétables qu'avaient repoussés dans l'enceinte où les troupes se trouvaient placées, la canaille qui les assaillait à coups de pierres et de bâtons. Aussitôt après il entendit le Colonel Macintosh donner aux soldats l'ordre d'amorcer et de charger à balie (with ball cartridge prime and load;) ce qui fut conséquemment fait en présence du Dr. Robertson, qui était entre le Colonel Macintosh et le Déposant. Le Colonel prononça à très haute voix les mots de commandement. Les troupes sortirent et avancèrent dans la place, et subseqüemment dans la rue St. Jacques où l'émeute continuait. Le déposant entendit quelques voix par derrière criant: "Colonel Macintosh, tirez sur eux." Le Colonel ne le fit que lorsque les troupes eurent fait halte dans la rue St. Jacques, où les mutins les assaillaient à coups de pierres avec beaucoup de violence; alors que le Dr. Robertson, qui paraissait être très alarmé, s'adressa au Colonel Macintosh et dit: "Colonel, faites votre devoir." Le déposant ajoute que le Dr. Robertson pesait fortement sur chacune de ces paroles; il remarqua set incident, de ce qu'il avait entendu parler le Dr. Robertson au Colonel Macintosh auparavant, pendant cette émeute.

(Signé) RICHD. MCGENNIS.

Affirmé par-devant moi,  
à Montréal, ce 1er jour  
de Juin 1832.

(Signé) P. DE ROCHEBLAVE, J. P.

DISTRICT DE MONTREAL.

SAVOIR.

*John Hancock*, soldat dans le 15e régiment d'infanterie de Sa Majesté, est comparu ce jour devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangelis, déclare qu'il faisait partie d'un détachement du régiment qui fut appelé le 21e courant, pour appaiser une émeute qui était commencée sur la Place d'Armes. Il vit une grande multitude de monde devant lui qui se battait avec diverses armes offensives. Plusieurs d'entre la multitude en voyant le détachement qui fit aussitôt halte, firent volte face, et lancèrent de grosses pierres sur les soldats. Il vit le Col. Macintosh frappé d'un coup de pierre à la tête; le coup u dû être sévère, vu qu'il déplaça le chapeau du Colonel. Le déposant et son camarade le soldat *John Brown* furent aussi frappés. Il entendit le Col. Macintosh prier plusieurs fois la populace de se disperser, mais ils ne parurent y porter aucune attention, et il paraît, après cela, que les pierres furent lancées, en plus grande quantité sur la droite du détachement où le Colonel se trouvait.

(Signé) JOHN HANCOCK.

Assermenté par-devant moi, à Montréal,  
Bas-Canada ce 28 e jour de Mai 1832

(Signé) ADAM L. MACNIDER.

J. P.

L

DIS.

## DISTRICT DE MONTREAL

SAVOIR.

**Robert Hennessey**, soldat dans le 15<sup>e</sup> régiment d'Infanterie de Sa Majesté, est comparu, ce jour, par devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare qu'il faisait partie d'un détachement appelé le 21 courant pour appaiser une émeute sur la Place d'Armes. Les mutins étaient très nombreux et furieux et continuèrent à lancer de grosses pierres et en grande quantité sur les troupes, jusqu'à ce que celles-ci eussent tiré sur eux, et malgré les demandes réitérées du Colonel Macintosh, qu'ils cessassent. Le déposant reçut un coup comme il marchait en avant.

sa  
**ROBERT HENNEISEY.**  
marque

Affirmé par-devant moi, à Montréal  
Bas-Canada ce 23<sup>e</sup> jour de Mai, 1832.

(Signé,) **ADAM L. MACNIDER.**

## DISTRICT DE MONTREAL.

SAVOIR,

**John Leahy**, Soldat dans le 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Sa Majesté, est comparu ce jour, devant moi, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare, qu'il était présent à une émeute qui eut lieu à la Place d'Armes à Montréal le 21 du mois dernier; il vit le Dr. Robertson avec le Colonel Macintosh sur les degrés de l'Eglise Catholique Romaine, où les troupes appelées pour appaiser l'émeute s'étaient réfugiées pour être à l'abri de la pluie, pendant que la populace était momentanément tranquille. Le déposant entendit bientôt beaucoup de bruit et de cris hors de l'enceinte. Il vit le peuple courant en grande confusion dans toutes les directions. A ce moment il fut ordonné aux troupes de charger leurs fusils, ce qu'elles firent en présence du Dr. Robertson, et d'un grand nombre de Messieurs qui s'étaient enfuis dans la cour de l'Eglise. Le Dr. Robertson dit au Colonel Macintosh de faire sortir les troupes. Les soldats reçurent alors ce commandement, "demi tour à droite par trois" ("Three Right") et ils s'avancèrent premièrement sur la Place d'Armes, et delà dans la rue St. Jacques, accompagnés de ceux qui s'étaient réfugiés dans la cour de l'Eglise, et dont quelques-uns crièrent "Colonel Macintosh faites feu sur eux," parlant de la populace qui était devant le détachement, et qui lui lançait des pierres. Le détachement, fit alors halte dans la rue St. Jacques où il fut assailli à coups de pierres et avec plus de violence qu'auparavant, et le Dr. Robertson qui resta tout ce temps avec le Colonel Macintosh, dit de manière à être entendu du déposant "Colonel faites votre devoir," aussitôt le feu commença sur la foule. Le Dr. Robertson qui paraissait calme et décidé dans la cour de l'Eglise, était ici bien essoufflé et inquiet. Le déposant avait l'occasion de faire ces observations de ce qu'il était soldat d'ordre, et qu'il n'était pas chargé des mêmes devoirs que les autres soldats.

sa  
**JOHN LEAHY,**  
marque

Affirmé par-devant moi à Montréal,  
ce 1<sup>er</sup> jour de Juin, 1832.

(Signé,) **P. DEROCHEBLAVE.**  
J. P.

**Thomas Barron**, Ecuyer, avocat, de la ville des Trois Rivières, après serment prêté sur les Saints Evangiles dépose et dit. Que lundi dernier le vingt-et-un mai courant, il accompagna au Poll M. Stanley Bagg, un des cand dates à l'Election du Quartier Ouest de la Cité de Montréal, que ce jour le Poli s'ouvrit conformément à l'ajournement du dix-neuf, à huit heures du matin, qu'il s'en absenta plusieurs fois, que vers les trois heures et demie, comme il s'en retournait au Poll, il vit que les Connétables étaient assaillis et même repoussés par un grand nombre de partisans de Monsieur Tracey—que plusieurs de ces derniers saisirent des bâtons des Connétables et les en frappèrent—que le calme se rétablit néanmoins un moment après, que l'on informa alors le déposant que ce trouble provenait d'une insulte faite par le Sieur Dieu Donné Perrin au Sieur John Jourdain; qu'étant arrivé au Poll, le déposant y rencontra Monsieur Jourdain qui lui déclara en présence de plusieurs personnes, nommément en présence d'Edouard Jeclerc Ecuyer, Notaire Public de cette Ville, qu'il était extrêmement mortifié de l'aventure; que depuis nombre d'années, il était intime ami de M. Perrin, que le tout avait été occasionné par un mal entendu, que Perrin lui avait à la vérité déchiré son parapluie, mais que lui M. Jourdain croyait sincèrement qu'il l'avait fait en badinant; que quelques Irlandais, témoins de la manière de agir de Monsieur Perrin, s'étaient avancé pour s'enquerir si lui, M. Jourdain, était de leur parti; qu'ils s'en étaient assurés ils s'étaient aussitôt éloignés en disant "We must not allow our friend to be insulted or ill treated"—qu'immédiatement ils s'étaient mis à la poursuite de Monsieur Perrin, l'avaient assailli et battu, et qu'il s'en était suivi un désordre presque général. Que le déposant demeura au Poll jusqu'à sa clôture. Que vers cinq heures, le candidat M. Tracey ayant obtenu une majorité de quelques voix—sortit le premier du Poll suivi d'un nombre considérable de personnes en apparence accompagné de tous ses amis, que le déposant croit sincèrement que ce Monsieur pouvait être rendu vis-à-vis la maison de M. Gibbs près de l'Eglise Méthodiste lorsque Monsieur Bagg et quelques uns de ses amis sortirent du Poll, qu'à la grande surprise du déposant M. Bagg fut sifflé par un ou deux individus qui se trouvèrent au milieu des amis de Monsieur Bagg, que le déposant en fit la remarque à Monsieur Bagg, qui lui répondit qu'il ne fallait point s'en occuper, que les amis de M. Bagg vinrent à sa rencontre, et le reçurent comme d'ordinaire avec de vives acclamations—que tous s'acheminèrent vers l'Hotel Luckin. Qu'un très grand nombre des amis de M. Tracey revinrent sur leurs pas, poursuivirent les amis de Monsieur Bagg, dont la plupart entrèrent chez le nommé Henderson, marchand Epicier, demeurant sur la Place d'Armes, leur lancèrent des pierres, brisèrent les vitres du dit Sieur Henderson puis s'avancèrent vers la demeure du Dr. Arnolli; que quelques minutes après, les partisans de Monsieur Tracey se retirèrent à la vue des soldats qui, sous le commandement du Colonel Macintosh, sortirent des arches de la nouvelle Eglise paroissiale où ils s'étaient stationnés après avoir ostensiblement chargé leurs fusils, que cette compagnie s'avança au pas de marche, et fit halte vis-à-vis la maison de Monsieur Gibbs, que le déposant s'aperçut que les amis de Monsieur Tracey qui jusqu'alors avaient retraité, s'arrêtèrent aussi, ramassant des pierres, près des parapets des deux côtés de la rue, s'avancèrent s'invitant et s'excitant les uns les autres, que tôt après, ils lancèrent un grand nombre de pierres, de toutes dimensions, dont plusieurs atteignirent les soldats, ainsi que leur commandant le Colonel Macintosh; que les assaillants dont plusieurs paraissaient dans un état d'ivresse, s'avancèrent de plus en plus, que le Colonel Mackintosh tira son épée hors du fourreau,

Thomas

rean, et leur ordonna à diverses reprises de se retirer, et que cette injonction ne produisit aucun effet—les partisans de M. Tracey s'avancant toujours et en plus grand nombre, le Colonel se mit de côté vers la droite et donna l'ordre au premier rang de tirer, ce qu'ils firent sans aucun effet apparent, qu'immédiatement après le second rang fit à son tour, une décharge générale qui eut l'effet de disperser et mettre en fuite tous les assaillans, qu'un instant après le Colonel Macintosh donna l'ordre de charger et d'avancer à la fois, ce qui fut fait. Le déposant vit que quatre personnes avaient été atteintes, dont une seule paraissait n'être que blessée à la cuisse, les autres étaient expirées. Le déposant revint ensuite sur la Place d'Armes et vit de distance en distance des compagnies de soldats sous les armes et différemment dispersées, qu'il n'avait point aperçus auparavant—Et le dit déposant ajoute qu'il s'attendait à quelque commotion et troubles de cette nature et après les rapports et les détails qu'on lui avait donnés Dimanche d'une harangue de Dr. Tracey à ses partisans, près de l'Eglise des Récollets à l'issue du service divin, qu'il croit sincèrement que ce riot en est l'effet, et que l'attaque subite et spontanée, ainsi que les violences dont les amis de M. Tracey ont fait preuve dans cette occasion étaient préméditées dès la veille, et le déposant ajoute qu'il croit fermement que sans la présence et l'introduction des troupes, la vie et les propriétés de plusieurs citoyens auraient été dans un danger éminent, et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé) THO'S. BARRON,  
Av't.

Assermenté par devant moi  
à Montréal,  
ce 24<sup>e</sup> mai 1832.

(Signé) P. LUKIN,  
J. P.

#### DISTRICT DE MONTREAL.

Louis Lachance, garçon majeur, de la cité de Montréal, dans le dit District, après serment dûment juré, dépose et dit, que demeurant dans la rue St. Jacques, presque vis-à-vis de l'Eglise Américaine, ou s'est tenu le Poll pour l'élection du Quartier Ouest de cette Ville dernièrement terminée, il a eu occasion de voir et connaître la manière dont se sont conduits les partisans des deux Candidats durant cette élection; que le premier jour il a vu qu'il y a eu quelques batailles de part et d'autre dans la basse classe, mais qu'il n'y a eu alors de donné tant par les uns que par les autres que des coups de poings, que le second jour dès le matin les partisans de M. Tracey se sont emparés des environs immédiats du Poll; que les partisans de M. Bagg de la basse classe ont été battus et classés du Poll et les autres partisans de M. Bagg qui auraient pu le favoriser par leur influence et leur présence n'osaient pas par crainte approcher du Poll; que les partisans de M. Tracey ont continué le système de s'emparer du Poll depuis le dit second jour jusqu'à la clôture d'icelui. Qu'il a fréquemment vu les dits partisans de M. Tracey se détacher du Poll et poursuivre en foule des partisans de M. Bagg et les battre de la manière la plus cruelle, que le lundi le vingt et un du courant il s'est trouvé à l'ajournement du Poll dans la rue St. Jacques sur

sur un endroit élevé d'où il pouvait apercevoir ce qui se passait. Que dans le moment où il est venu en cet endroit ce qu'il pouvait voir de monde dans la rue St. Jacques était occupé à tirer des pierres: qu'il a alors vu approcher les soldats, qui s'avançaient au pas ordinaire, que lorsqu'ils sont arrivés à peu près vis-à-vis de la maison du Docteur Robertson, les soldats se sont arrêtés. La foule qui était en avant des soldats a continué à tirer des pierres avec fureur du côté des soldats, que ce n'est que quelque temps après qu'ils ont ainsi continué à tirer des pierres, qu'il a entendu et vu faire feu, que le nombre des pierres qui se tirait était si grand que l'air en était presque noir. Qu'il croit en son ame et conscience que considéré l'état d'excitement dans lequel se trouvait la foule, sans l'intervention du militaire, il y aurait eu un très grand nombre de personnes qui auraient perdu la vie. Et le dit déposant après lecture faite déclare que la présente déposition contient la vérité et a déclaré ne savoir signer.

Affirmé à Montréal ce 24 Mai,  
1832, par-devant moi.

(Signé) P. LUKIN,

J. P.

(Copie.) No. 11.

Montréal, 10 Septembre 1832.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'inclure dans la présente une liste des convictions qui ont eu lieu à la dernière Cour du Banc du Roi, ayant juridiction criminelle pour le District de Montréal; par laquelle l'on verra, que pendant cette Session il n'y a eu aucune conviction pour des offenses capitales. J'y inclus aussi copie d'une représentation du Grand Jury sur plusieurs *Indictments* qui ont été mis devant lui contre William Robertson et Pierre Lukin, Ecuyers, deux des Juges de Paix de sa Majesté, et contre le Lieutenant Colonel McIntosh, et contre le Capitaine Temple du 15<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de sa Majesté, pour meurtre; et quoique ces *Indictments* nient été renvoyés par le Grand Jury, je pense encore, qu'il est nécessaire que son Excellence le Gouverneur en Chef soit informé de l'exposé contenu dans cette représentation.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

(Signé) JS. REID, J. C. B. R.

Les Grands Jurés représentent humblement à la Cour, que dans leur enquête concernant l'occurrence sur laquelle étaient fondés les actes d'accusation pour meurtre contre Wm. Robertson, Pre. Lukin, A. F. McIntosh et le Capitaine Temple, ils ont examiné pleinement et avec impartialité toutes les circonstances de l'affaire, et le résultat de leurs procédés est qu'il n'existe aucune raison fondée d'accusation ou poursuite criminelle contre ces individus. Dans un cas comme le présent, et quand une agitation violente a bouleversé



la société, les Grands Jurés sont induits par le sentiment du devoir à aller au delà du simple rejet des actes d'accusation, et à s'efforcer d'apaiser l'irritation, par l'exposé des connaissances auxquelles ils sont parvenus, après une stricte enquête sur la transaction.

Les faits révélés aux Grands Jurés sont en peu de mots les suivants: Que durant les derniers jours de l'élection d'un membre de l'assemblée provinciale pour le quartier ouest de la Cité de Montréal, en Avril et Mai dernier, il existait beaucoup d'irritation, qui occasionnellement se terminait par des infractions de la paix publique; que le 21 Mai les magistrats voyant une disposition à la violence dans la multitude assemblée au Poll ou dans ses environs, y avaient fait venir, à la requisition de l'officier rapporteur, un nombre de connétables spéciaux, et craignant, d'après ce qui était déjà arrivé, que ce pouvoir ne fût pas suffisant pour réprimer un tumulte, se déterminèrent à faire venir une force militaire, pour agir en cas de besoin; qu'en conséquence, il fut fait au capitaine Temple pour un envoi de troupes, une requisition signée par Wm. Robertson et Pr. Lukin, écheviers, juges de paix pour le District de Montréal; qu'en conséquence de cette requisition, entre deux et trois heures de l'après-midi de ce jour, un corps de troupes fut posté dans le voisinage du lieu où le poll se tenait: Que peu après, une disposition plus prononcée à la sédition s'étant manifestée, les magistrats s'efforcèrent de rétablir l'ordre, en lisant l'acte d'émeute (*riot act*); que le rassemblement ne s'étant pas dispersé, il s'éleva, à la clôture du poll, une rixe où il fut commis plusieurs actes de violence; qu'un corps des séditieux ayant assailli avec des pierres

ou autrement, une maison occupée par un M. Henderson, dans le dessein évident de maltraiter des individus qui s'y étaient réfugiés, et le pouvoir civil étant insuffisant pour protéger les personnes et les propriétés des sujets de sa majesté contre le danger imminent dont ils étaient menacés, l'intervention de la force militaire devint nécessaire; qu'on repréant la sédition, les troupes furent obligées d'avancer; qu'éprouvant de la résistance et étant assaillies dans ce moment, elles reçurent l'ordre de faire feu, et en conséquence de l'exécution de cet ordre, trois individus furent tués.

Quelque sincèrement que les grands jurés déplorent les conséquences fatales qui sont résultées de l'emploi d'une force armée en cette occasion, ils sont persuadés qu'il était justifié par la conjecture; et, dans leur opinion son intervention opportune a détourné les calamités qui devaient s'ensuivre, s'il eut été libre aux séditieux de persévérer dans leur conduite impétueuse et destructive. Envisageant l'affaire sous ce point de vue, les grands jurés ne peuvent s'empêcher d'énoncer publiquement cette opinion, que la conduite tenue pendant ces occurrences, tant par les magistrats que par le militaire, mérite l'approbation de ceux qui aiment la paix et respectent les lois, tandis que les habitans de la ville de Montréal, en particulier, sont grandement redevables du rétablissement d'un état de sécurité, et de la préservation de leurs vies et de leurs propriétés, à la manière ferme dont ces messieurs se sont acquittés de leurs devoirs respectifs

(Signé)

CHARLES PENNER,  
Président.

Pour copie conforme,

JOHN DELISLE, G. C.

un M.  
ter des  
r civil  
es pro-  
immi-  
r force  
dition,  
ant de  
elles re-  
l'exé-

plorent  
l'emploi  
rsuadés  
opinion  
tés qui  
ieux de  
ructive.  
grands  
uement  
occur-  
re, mé-  
respec-  
e Mon-  
du réta-  
ation de  
ne dont  
spectifs

R,  
ident.

C.

